Procès-verbal du comité syndical
du 26 mars 2019

Secteur Nord-ouest

Martine AURY *CC Océan Marais de Monts*	Excusée
Philippe BERNARD *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Nicole BOULINEAU *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présente
Joëlle CHAIGNEAU *CC Océan Marais de Monts*	Présente
Noël FAUCHER *CC de l'Ile-de-Noirmoutier*	Excusé
Jean-Yves GABORIT *CC Océan Marais de Monts*	Présent
Jean-Yves GAGNEUX *Challlans-Gois Communauté*	Excusé. Pouvoir à M ROBINEAU
Yoann GRALL *Challlans-Gois Communauté*	Excusé
Jean GROSSIN *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Excusé
Philippe PERROCHEAU *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
François PETIT *Challlans-Gois Communauté*	Présent
Christian PRAUD *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Thierry RICHARDEAU *Challlans-Gois Communauté*	Présent
Anicette VARNAJO *CC de l'Ile-de-Noirmoutier*	Excusée

Affiché le 3 avril 2019

Secteur Centre

Guy AIRIAU *CC de Vie et Boulogne*	Présent
Anne AUBIN-SICARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présente
Bernadette BARRE-IDIER *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusée
Jean-Marie CHAMARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
Bruno DREILLARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
Patrick DURAND *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé
Jany GUERET *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé
Luc GUYAU *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
Régis PLISSON *CC de Vie et Boulogne*	Présent
Guy PLISSONNEAU *CC de Vie et Boulogne*	Excusé. Pouvoir à M AIRIAU

Secteur Sud-ouest

Yvon ALLO *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Excusé
Patrice BERNARD *Commune de l'Ile d'Yeu*	Excusé
Loïc CHUSSEAU *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Excusé
Bernard CODET *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Présent
Jean-Paul DUBREUIL *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Excusé
Bernard MARCHAND *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Excusé
Mauricette MAUREL *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Excusée. Pouvoir à M CODET
Joël MONVOISIN *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Présent
Patrice PAGEAUD *CC du Pays des Achards*	Présent
Jean-François PEROCHEAU *CC du Pays des Achards*	Présent
Isabelle de Roux *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Présente

Secteur Sud

Daniel AUBINEAU *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Stéphane BOUILLAUD *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Pierre CAREIL *CC Sud Vendée Littoral*	Présent
Daniel GACHET *CC Sud Vendée Littoral*	Présent
Jacques GAUTIER *CC Sud Vendée Littoral*	Excusé
Gérard GUYAU *CC Sud Vendée Littoral*	Présent
Jean-Claude RICHARD *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Daniel RINGEARD *CC Sud Vendée Littoral*	Présent
Sébastien ROY *SYCODEM Sud Vendée*	Excusé

Secteur Est

Christian BOISSINOT *SCOM*	Présent
Jacky DALLET *CC du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts*	Présent
Jean-Jacques DELAYE *SCOM*	Présent
Lionel GAZEAU *SCOM*	Excusé
Christian GUENION *SCOM*	Présent
Jean-Pierre MALLARD *SCOM*	Présent
Christian MERLET *CC du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts*	Excusé

Secteur Nord-est

Emmanuel AUVINET *CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Présent
Jean-Paul DENIAUD *Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière*	Excusé
Claude DURAND *Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière*	Présent
Serge FICHET *CC du Pays des Herbiers*	Présent
Damien GRASSET *Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière*	Présent
Gérard HERAULT *CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Excusé
Florent LIMOUZIN *Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière*	Présent
Hervé ROBINEAU *CC du Pays des Herbiers*	Présent

Membres associés

Cécile BARREAU *Présidente de la commission consultative du plan*	Excusée
Annick BILLON *Sénatrice*	Excusée
Benoît LACROIX *ADEME*	Excusé
Vincent LARRIEU *Trésorier*	Excusé. Représenté par Mme GYPTEAU
Didier MANDELLI *Sénateur*	Excusé
Anne d'OYSONVILLE *Chef de service ingénierie territoriale au pôle territoires et collectivités du Conseil Départemental de la Vendée*	Excusée

A 9 h 30, Monsieur Robineau ouvre la séance. Il remercie l'ensemble des participants pour leur présence à ce premier comité syndical de l'année 2019. Réunion importante même si le DOB et le Budget primitif ont été approuvés en fin d'année 2018 puisque vont être soumis au vote de l'assemblée, le compte administratif, le compte de gestion 2018 et le budget supplémentaire 2019.
Monsieur Robineau donne lecture des excusés :

- Vice-présidents : Monsieur Hérault, Monsieur Dubreuil et Monsieur Gagneux.
- Monsieur Larrieu Trésorier, représenté par Madame Gypteau.
- Madame Billon Sénatrice.
- Monsieur Mandelli sénateur.
- Madame Barreau du Conseil département.

Monsieur Robineau précise que le comité syndical installe deux nouveaux élus, Madame Mauricette MAUREL pour Les Sables d'Olonne Agglomération qui remplace Madame Catherine Brossard et Monsieur Pierre CAREIL pour Sud Vendée Littoral en lieu et place de Monsieur James Gandrieau. Chacun a été invité à choisir la ou les commissions dont ils souhaitent être membres. Leurs candidatures respectives seront présentées en séance.

Monsieur Robineau sollicite l'accord de l'assemblée pour ajouter à l'ordre du jour, un point relatif à la prolongation de la location d'une partie du centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin à la société VEOLIA en raison du décalage de la reprise de l'activité tri sur le centre de traitement Arc-en-Ciel en fin d'année 2019. Le point sera développé dans la partie administrative.

Monsieur Segretin de Terra aménité interviendra en fin de matinée pour proposer des techniques de valorisation des végétaux.

Cet après-midi, les animateurs de prévention présenteront le bilan des actions qu'ils ont conduit pendant trois ans sur les différents territoires vendéens. 53 personnes sont attendues pour partager leur expérience.
Afin de les remercier, ils ont été invités à nous rejoindre en fin du comité syndical.

1 – Approbation du procès-verbal

Monsieur Robineau débute la réunion en demandant aux délégués s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 18 décembre 2018.

En l'absence de remarque, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018.

Monsieur Robineau donne la parole à Monsieur Richard pour la présentation de la partie Finances.

2 – Finances

Monsieur Robineau remercie les élus pour leur participation à la commission gestion autour de Jean-Claude Richard. Il Indique que les finances sont un moment important qui montre le chemin parcouru, les dépenses réalisées et les investissements associés.

Monsieur Richard Indique qu'il est très agréable de présenter des budgets globalement en bonne santé.
Il remercie l'ensemble des élus pour l'ensemble des efforts réalisés ces dernières années.

Monsieur Richard souhaite que le travail engagé soit poursuivi dans le sens qui lui a été donné, à savoir : Transparence, connaissance des coûts, échanges sur les actions menées par les uns et les autres. C'est le cas pour l'état des lieux des déchèteries, initié par la commission technique, qui a permis de bénéficier d'un grand nombre d'informations pour nos différentes structures. Cet esprit collectif permet d'avancer dans les meilleures conditions.

Monsieur Richard indique qu'un équilibre financier a été trouvé. Les bons résultats de fonctionnement vont permettre de voir l'avenir de manière plus sereine. Cela devrait permettre à Trivalis d'autofinancer au maximum les différentes actions à conduire et limiter les emprunts.

2-1 Compte administratif

La commission gestion a étudié lors de sa réunion du 5 mars 2019 les données du compte administratif. Le bureau a également été informé préalablement des données. Les éléments structurants des comptes 2018 par chapitre et par type de charges et produits sont présentés au comité syndical.

a) Fonctionnement

Les charges de fonctionnement ont été arrêtées à 45 770 764 €. Elles sont principalement structurées autour de l'exploitation, des ouvrages et de la gestion du syndicat.

- L'exploitation représente 62 %.
- Les charges sur ouvrages recouvrent notamment les amortissements et les remboursements de dette en intérêt pour environ 27%.
- La structure de Trivalis englobe aussi la communication et la prévention pour un peu moins de 8%. C'est une partie du budget qui reste homogène d'année en année.
- Les versements aux EPCI pour un peu plus de 2% qui comprennent les reversements liés aux soutiens ambassadeurs et communication, ainsi que les régularisations en faveur des adhérents.

En dépenses, Trivalis a utilisé l'ensemble des crédits en matière d'exploitation. Un peu moins de consommation de crédits sur les amortissements, du fait de la prolongation de la phase de Mise en Service Industrie (MSI) de VENDEE TRI.

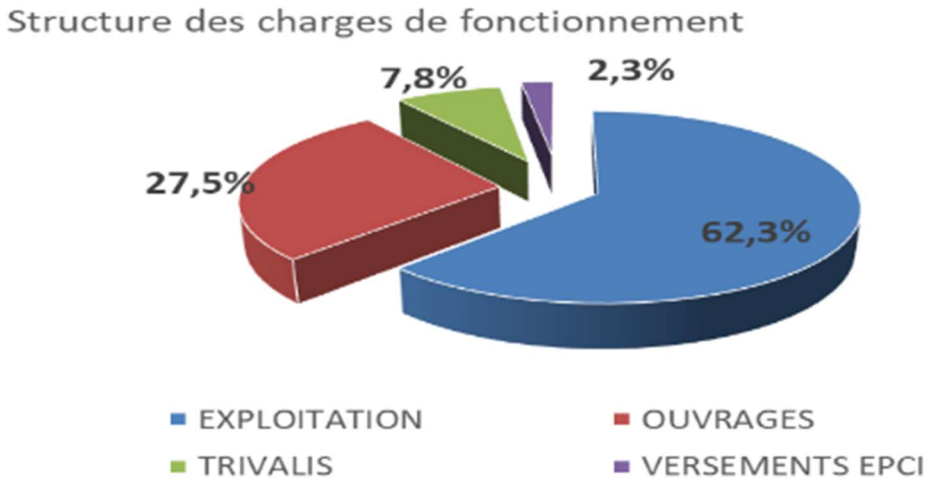

Les recettes de fonctionnement 2018 se sont élevées (hors solde antérieur reporté) à 50 745 255 €. Comme pour les années antérieures, celles-ci s'articulent autour de trois grands blocs : les contributions (un peu moins de 55 % des produits), les soutiens des éco-organismes (en particulier de CITEO à hauteur de 26 %) et les produits d'exploitation qui recouvrent principalement les reventes de matériaux pour environ 16 %..

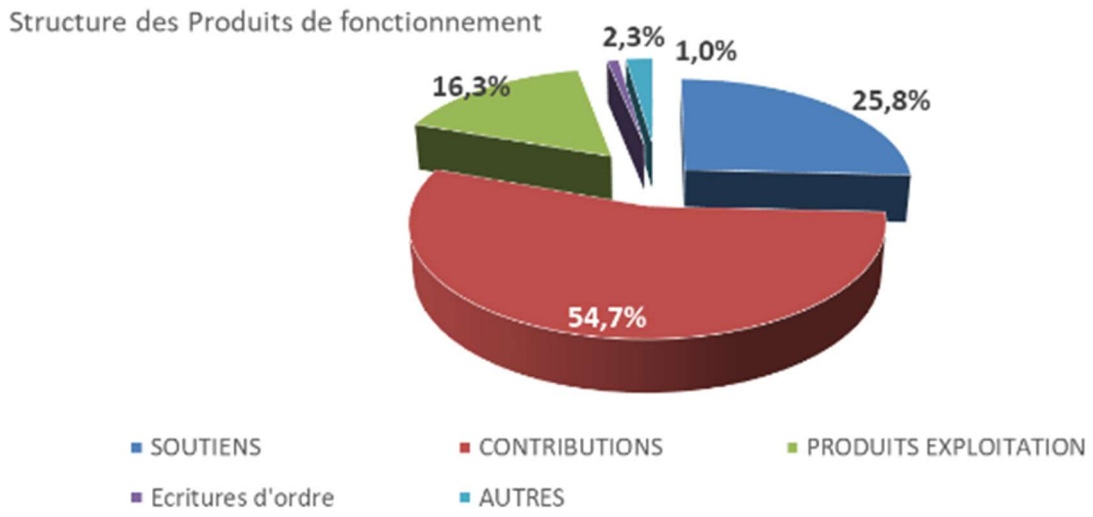

1- Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été marquées en 2018 par la reprise des coûts d'exploitation sous l'effet de la hausse de certains gisements (emballage et tout-venant notamment) des nouveaux marchés de TMB, de l'exportation des ordures ménagères et des révisions de prix liées au transport post déchèteries.

Ce bilan intervient après une année 2017 exceptionnellement faible en coûts.

✓ Présentation par chapitre

- *Le chapitre 011* qui englobe notamment les prestations de traitement et la TGAP, constitue le chapitre principal d'exécution. Presque 100 % des crédits inscrits ont été utilisés.
- Moins de crédits utilisés en *charge de personnel*. Cela n'est pas lié à une lecture décalée des prévisions de crédits mais à des calendriers de recrutements allongés dans le cadre du renforcement de l'équipe technique.
- *Atténuation des produits* : il s'agit de reversements aux adhérents dans le cadre des régularisations.
- *Dépenses imprévues* et *virement à la section d'investissement* ne donnent pas lieu à une exécution budgétaire.
- *Les amortissements* : l'amortissement de VENDEE TRI a été décalé. Les crédits n'ont donc pas été utilisés sur ce volet.
- *Autres charges de gestion courante :* on retrouve les indemnités versées aux élus.
- Accueil ISD versé aux communes qui accueillent ce type d'outil de traitement.
- Les reversements aux collectivités dans le cadre des ambassadeurs et la communication.
- *Chapitre 66* : on retrouve les intérêts de remboursement des deux contrats qui ont été soldés en fin d'année 2018.

La poursuite de la politique de provision pour risque futur. La provision prévue a été réalisée. Cela porte le montant de la provision à 1.5 M€.

SENS	CHAPITRE	BUDGET	REALISE
DEPENSES	011 - Charges à caractère général	30 244 792 €	30 212 703 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 814 000 €	2 328 310 €
	014 - Atténuations de produits	760 000 €	691 581 €
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	*400 000 €*	- €
	023 - Virement à la section d'investissement	*3 409 832 €*	- €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 076 287 €	8 575 109 €
	65 - Autres charges de gestion courante	1 549 212 €	1 231 120 €
	66 - Charges financières	2 668 867 €	2 604 952 €
	67 - Charges exceptionnelles	50 000 €	26 988 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	100 000 €	100 000 €
	TOTAL CHARGES	**52 072 990 €**	**45 770 764 €**
	TOTAL CHARGES HORS 022 ET 023	***48 263 158 €***	***45 770 764 €***

Sens	Chapitre	CA 2018	CA 2017	CA 2016
DEPENSES	011 - Charges à caractère général	30 212 703 €	27 033 610 €	30 654 034 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 328 310 €	2 125 531 €	2 029 159 €
	014 - Atténuations de produits	691 581 €	2 759 545 €	1 024 153 €
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €
	023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 575 109 €	8 983 194 €	9 343 028 €
	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
	65 - Autres charges de gestion courante	1 231 120 €	1 248 954 €	1 054 277 €
	66 - Charges financières	2 604 952 €	2 524 383 €	2 611 506 €
	67 - Charges exceptionnelles	26 988 €	11 963 €	1 846 548 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	100 000 €	100 000 €	100 000 €
	TOTAL	**45 770 764 €**	**44 787 180 €**	**48 662 704 €**

✓ Exploitation

Réalisation proche des 100 %.

- Augmentation des emballages qui engendrent une charge mais aussi un produit.
- Obtention des services de l'État en fin d'année 2018, de la Directive IED qui a contraint à exporter plus de tonnages que prévu.
- Augmentation assez significative du gisement de tout-venant en 2018 qui a occasionné des coûts d'exploitation plus élevés.

L'exploitation constitue l'épine dorsale de la section de fonctionnement. L'exécution 2018 a nécessité la consommation de l'ensemble des crédits alloués au budget, y compris les crédits de sécurité inscrits en dépenses imprévues

	REALISE 2018	VOTE 2018
Emballages et ultimes	19 170 453 €	19 286 322 €
Déchèteries	8 987 483 €	8 880 620 €
Verre et JRM	360 337 €	360 107 €
TOTAL	28 518 273 €	28 527 048 €

Les charges d'exploitation sont en hausse par rapport à 2017 (25 459 164 €) qui constituait une année exceptionnelle (phase de Mise en Service Industriel de VENDEE TRI et exportation quasi nulle).

Pour mémoire le niveau 2016 des charges d'exploitation était de 28 796 480 €.

✓ *Emballages et tout-venant en hausse, ordures ménagères toujours en réduction*

Les tonnages d'emballages supérieurs aux prévisions ont entrainé des charges supplémentaires. Ce phénomène est néanmoins compensé par la valorisation associée à ces gisements.

Les tonnages de tout-venant ont enregistré une hausse singulière en 2018 après plusieurs années de stabilité.

On mentionnera également un gisement d'ordures ménagères en baisse (environ - 4 000 tonnes) sous l'effet de la mise en œuvre ou du lancement de la redevance incitative sur les territoires de Pays de Saint Gilles Croix de Vie, l'Ile d'Yeu et de Sycodem. L'arrêt de la collecte des campings de Vendée Grand Littoral a parallèlement accentué le phénomène de baisse. Toutefois, le syndicat n'ayant obtenu l'autorisation d'application de la directive IED qu'en toute fin d'année, les exportations hors du département ont généré des coûts supérieurs au scénario initial et ce, malgré le report à 2019 des travaux entrainant la fermeture provisoire des TMB.

	REALISE 2018	**VOTE 2018**
Ordures ménagères	10 559 176 €	10 766 853 €
Tout-venant	3 007 111 €	2 988 179 €
Emballages	5 320 216 €	4 631 561 €
Refus de tri	283 949 €	499 729 €

Pour ce qui concerne les refus de tri, ceux-ci n'ont été facturés qu'à compter de la réception de VENDEE TRI (fin août).

	2018	**2017**	**2016**
Ordures ménagères	10 559 176 €	9 244 924 €	11 067 207 €
Tout-venant	3 007 111 €	3 073 850 €	2 981 409 €
Emballages	5 320 216 €	3 953 871 €	6 567 331 €
Refus de tri	283 949 €	11 957 €	280 705 €

La hausse des ordures ménagères est liée à la mise en œuvre des nouveaux marchés des TMB et à l'exportation 2018.
Ce phénomène est amplifié par l'évolution des clés de répartition des parts fixes dans les centres de transfert. En effet, l'envoi direct du tout-venant vers l'ISDND aux Pineaux a réduit la part du tout-venant.
Hors exportation le coût 2018 des ordures ménagères est similaire à celui de 2016 (9,6 M€ vs 9,4 M€).

M Robineau indique que l'obtention de cette autorisation d'augmenter les capacités d'enfouissement de 3 600 tonnes par an et par site, présentera en 2019 un avantage financier pour Trivalis non négligeable.

EXPORTATION

	2018	**2017**	**2016**
Transport	120 548 €	123 695 €	284 182 €
Traitement	612 501 €	403 232 €	1 224 362 €
TGAP	173 317 €	107 154 €	262 458 €
TOTAL	**906 367 €**	**634 081 €**	**1 771 002 €**

✓ *Des résultats contrastés en déchèterie*

La gestion des coûts de déchèteries offre un panorama contrasté.
Les éléments les plus marquants pour les déchèteries sont les suivants :

- Les déchets verts ont connu une seconde année de baisse de coûts. Le coût d'exploitation des déchets verts est en diminution. Cela traduit les démarches engagées sur le terrain qui permettent d'obtenir une réduction des tonnages.
- Les gravats ont été supérieurs aux estimations budgétaires même si les tonnages sont à peu près équivalents à ceux de 2017.
- Le bois est également inférieur aux prévisions au profit des DEA. Cela a permis de réduire les charges sur le bois.
- Les ferrailles se sont bien comportées en 2018 sous l'effet de la tenue correcte des prix de reventes.
- Les déchets dangereux ont nettement dépassé les prévisions budgétaires.

	REALISE 2018	VOTE 2018
AMIANTE	100 072 €	39 142 €
BOIS	1 170 710 €	1 310 601 €
CARTON	1 114 981 €	1 045 190 €
DECHETS VERTS	1 823 004 €	2 045 550 €
FER	880 709 €	826 519 €
GRAVAT	1 344 563 €	1 244 379 €
PLASTIQUES	966 534 €	858 110 €
PLAQUES PLATRE	288 641 €	248 026 €
POLYSTYRENE	112 749 €	107 083 €
DMS	944 268 €	846 843 €
AUTRES	241 252 €	209 176 €

	2018	2017	2016
AMIANTE	100 072 €	109 657 €	116 498 €
BOIS	1 170 710 €	1 231 739 €	1 413 629 €
CARTON	1 114 981 €	1 025 891 €	1 044 667 €
DECHETS VERTS	1 823 004 €	1 993 229 €	2 052 729 €
FER	880 709 €	812 689 €	69 960 €
GRAVAT	1 344 563 €	1 382 315 €	1 102 009 €
PLASTIQUES	966 534 €	824 013 €	799 352 €
PLAQUES PLATRE	288 641 €	226 669 €	77 982 €
POLYSTYRENE	112 749 €	107 274 €	42 897 €
DMS	944 268 €	836 397 €	645 439 €
AUTRES	241 252 €	224 765 €	63 294 €
TOTAL	**8 987 483 €**	**8 774 638 €**	**7 428 456 €**

✓ **Autres Charges de fonctionnement**

Charges sur ouvrages

Pour ce qui concerne les autres charges comptabilisées en 2018, il convient de mettre en perspectives les charges financières (chapitre 66) impactées par le remboursement anticipé de deux contrats à l'automne (471 951 €). Ce qui permet de réduire dès 2019 de manière significative, les charges d'intérêt et de dégager des capacités supplémentaires.

Il est en outre précisé que le syndicat n'a fait appel à aucune ligne de trésorerie sur l'exercice.

Par ailleurs, le programme des amortissements comptables (chapitre 042) n'a pas atteint le montant inscrit au budget en raison du décalage dans la réception de VENDEE TRI. De ce fait, en 2018, seul l'amortissement financier a pu être réalisé. Dans le cadre du budget 2019, VENDEE TRI sera comptablement amorti. Les durées vont être recalées de manière à les faire coïncider avec l'amortissement financier.

Monsieur Robineau rappelle que la MSI a été décalée. A ce jour, Trivalis doit liquider la somme due à la société IRIS qui a été le premier équipementier du groupement COVED. Le paiement devrait intervenir rapidement.

Les taxes foncières (379 450 €) constituent un poste de charge hors exploitation significatif.
Les taxes foncières acquittées par Trivalis portent essentiellement sur trois ouvrages : les 2 TMB et VENDEE TRI.

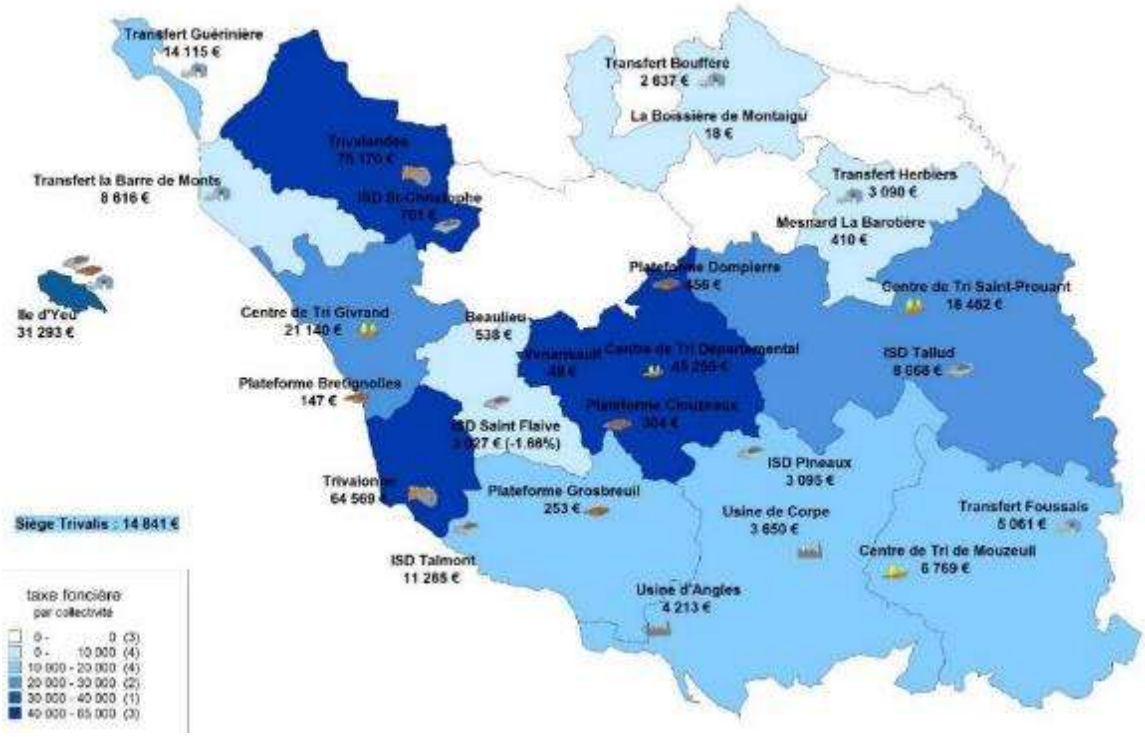

Versements aux collectivités adhérentes

Il est précisé que les rattachements des régularisations 2018 et le solde 2017 ont été comptabilisés pour 697 801 € au chapitre 014, « atténuation de produits ».
Les soutiens ambassadeurs et communication reversés aux adhérents (au chapitre 65) ont représenté 319 861 € (solde 2017 et rattachement 2018).

Gestion du syndicat

Le chapitre 012 des charges de personnel a connu une réalisation inférieure aux prévisions en raison du calendrier des mutations et recrutements d'agents. En effet, le budget avait programmé l'arrivée des nouveaux agents sur l'année complète, ce qui n'a pas été le cas. L'ensemble des crédits associés aux ambassadeurs du tri est moindre. Il en est de même pour les recettes associées.

Il est indiqué que la gestion du siège et de la structure s'est inscrite dans le cadre des crédits alloués.

VOTE				
TRIVALIS	STRUCT ADM	SIEGE SOCIAL	COM & PREV	RH
4 329 398,95 €	366 300,00 €	515 098,95 €	386 000,00 €	3 062 000,00 €

REALISE				
TRIVALIS	STRUCT ADM	SIEGE SOCIAL	COM & PREV	RH
3 576 703,34 €	279 054,31 €	511 353,27 €	282 1,26 €	2 503 474,50 €

Monsieur Robineau précise que la charge salariale est contenue.

Il profite de l'occasion pour remercier Daphné Loirat qui quitte le service Finances de Trivalis pour un poste à la commune de Mouilleron-le-Captif.

Monsieur Robineau Indique que Trivalis peut aussi se féliciter de l'arrivée d'Erwan Calonnec à la direction générale, pour redynamiser toutes ces nouvelles filières avec des services dynamiques et une équipe d'agents compétents.

2- Recettes de Fonctionnement

Elles sont au niveau attendu.

✓ **Présentation par chapitre budgétaire**

L'élément central est le chapitre 74 dans lequel on trouve les contributions des adhérents et les régularisations des adhérents (celles qui sont en leur défaveur) ainsi que les soutiens, en particulier ceux de CITEO qui représentent une partie très importante. Les reventes de matériaux sont comptabilisées sur au chapitre 70.

SENS	CHAPITRE	BUDGET	REALISE
RECETTES	002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 300 000 €	1 300 000 €
	013 - Atténuations de charges	25 000 €	24 917 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 857 €	484 044 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 292 312 €	8 355 463 €
	74 - Dotations, subventions et participations	41 138 501 €	40 878 398 €
	75 - Autres produits de gestion courante	355 319 €	367 590 €
	76 - Produits financiers	376 000 €	376 391 €
	77 - Produits exceptionnels	50 000 €	258 452 €
	78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €
	TOTAL RECETTES	**52 072 990 €**	**52 045 255 €**

Monsieur Robineau indique que les contributions ont diminué depuis 2016. Les efforts conjugués de tous, les échanges entre Trivalis et les collectivités, la mise en place de la redevance incitative par certaines collectivités, une meilleure gestion des déchèteries, apportent des résultats à la hauteur des engagements des collectivités. Le travail est à poursuivre.

Sens	Chapitre	CA 2018	CA 2017	CA 2016	CA 2015
RECETTES	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 300 000 €	1 600 000 €	1 145 000 €	750 000 €
	013 - Atténuations de charges	24 917 €	27 123 €	19 658 €	20 123 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	484 044 €	495 727 €	558 056 €	5 780 707 €
	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	2 834 000 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 355 463 €	8 285 194 €	7 234 699 €	6 714 535 €
	74 - Dotations, subventions et participations	40 878 398 €	41 493 306 €	42 228 720 €	43 107 095 €
	75 - Autres produits de gestion courante	367 590 €	340 204 €	350 230 €	868 185 €
	76 - Produits financiers	376 391 €	376 391 €	752 782 €	- €
	77 - Produits exceptionnels	258 452 €	401 473 €	2 329 959 €	273 236 €
	78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	3 822 496 €
	TOTAL	**52 045 255 €**	**53 019 419 €**	**54 619 104 €**	**64 170 378 €**

✓ Contributions syndicales

Les contributions appelées auprès des adhérents se sont élevées à 27 521 164 €. Montant équivalent à celui de 2017, année de baisse liée à la mise en place de VENDEE TRI.
S'y ajoute le produit des régularisations de l'exercice en cours et le solde 2017 pour 235 000 €.

Le montant agrégé des participations (recettes - dépenses) est ainsi pour 2018 de 27 058 363 €. Ce montant se stabilise après la forte chute constatée en 2017
2016 : 29 123 992 €
2017 : 26 499 949 €
2018 : 27 058 363 €

✓ Soutiens des éco-organismes

CITEO représente environ 90 % de l'ensemble des soutiens. 2018 avait été une année exceptionnelle par l'encaissement du liquidatif 2017 qui a été largement supérieur aux estimations initiales.

	CA 2018	CA 2017	CA 2016
EcoDDS	86 254 €	133 424 €	174 605 €
ECO DEEE	164 680 €	166 901 €	202 471 €
CITEO JRM	828 000 €	737 682 €	753 345 €
ECO MOBILIER	167 762 €	157 064 €	-39 356 €
CITEO EMBALLAGES	11 838 220 €	10 812 462 €	10 803 857 €
TOTAL	**13 084 917 €**	**12 007 533 €**	**11 894 923 €**

Les soutiens aux emballages représentent 90 % de l'ensemble de ce bloc de recettes.
Ceux-ci ont été portés par le liquidatif 2017 et le SDD 2016 supérieurs aux estimations initiales (+ 1 432 075 €).

✓ Produits d'exploitation

Reventes CA 2018 : 7 525 714 €
Apports extérieurs VENDEE TRI : 564 662 € liés à l'Entente Intercommunale
Autres produits (solde GER,…) : 171 441 €
TOTAL **8 261 817 €**

Les reventes de matériaux constituent le cœur des recettes d'exploitation. Elles ont connu des évolutions très distinctes en 2018. Le prix du carton et des cartonnettes s'est effondré, tandis que celui des plastiques triés dont le PET clair en particulier s'est partiellement redressé. Leur prix de revente jumelé à l'effet volume a permis de compenser les diminutions. Le prix de revente de la ferraille s'est aussi redressé. De leur côté, les tonnages de papier trié plafonnent.

Monsieur Robineau pense qu'il est nécessaire de rester prudent sur les reventes en raison des incertitudes des éléments du marché mondial.

Monsieur Richard précise qu'en partant tous les ans sur des prévisions basses de prix, les résultats restent cohérents.

Reventes 2017-2018 :

	2018	2017	2016
PLASTIQUES TRIES	982 123 €	628 809 €	634 295 €
JRM ISSU DU TRI	1 741 498 €	1 791 545 €	1 333 280 €
ACIER	236 592 €	200 864 €	191 587 €
ALU	114 294 €	125 525 €	49 241 €
CARTONETTE 5.02	178 736 €	775 983 €	596 835 €
ELA	12 712 €	9 792 €	10 310 €
VERRE	944 050 €	877 981 €	859 291 €
PEBD	108 €	5 904 €	230 €
TOTAL REVENTES ISSUES DU TRI	**4 210 112 €**	**4 416 403 €**	**3 675 068 €**
	2018	2017	2016
CARTON	812 872 €	1 120 379 €	1 042 381 €
BATTERIES	32 298 €	26 217 €	28 900 €
D3E	365 602 €	331 111 €	324 867 €
DEA	403 057 €	325 123 €	420 713 €
FER	1 434 326 €	1 445 290 €	1 303 173 €
Papier Déchèterie	68 661 €	95 157 €	73 192 €
METAUX NON FERREUX	32 720 €	31 741 €	
PLASTIQUES DECHETERIES	30 849 €	94 204 €	91 028 €
TOTAL REVENTES DECHETERIES	**3 180 385 €**	**3 469 223 €**	**3 284 254 €**
	2018	2017	2016
COMPOST	135 216 €	117 362 €	94 575 €

TOTAL REVENTES	**7 525 714 €**	**8 002 987 €**	**7 053 897 €**

✓ **Autres produits**

Les autres recettes (3,24 %) sont constituées notamment de :
- Location du centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin à VEOLIA : 192 000 €
- Mises à disposition d'ambassadeurs et de personnel : 93 584 €
- Produits de cession : 150 344 €
- Autres recettes sur ouvrage : 222 047 €
- Fonds de soutien : 376 391 €
- Ecritures d'ordre : 484 044 €

3- Exploitation agrégée par matériau

DECHETS ULTIMES	*EXPLOITATION Charges*	*EXPLOITATION Produits*	SOLDE EXPLOIT	€/T
Ordures ménagères	*10 572 966 €*	*- 167 869 €*	**10 405 097 €**	**91,0 €**
Tout venant	*3 008 296 €*	*- 12 291 €*	**2 996 004 €**	**80,2 €**
refus de tri	*283 949 €*	*- 19 131 €*	**264 818 €**	**44,6 €**
DECHETERIES				
FFOM	*30 253 €*	*- €*	**30 253 €**	**26,7 €**
Déchets verts vrac	*773 609 €*	*- 21 378 €*	**752 232 €**	**20,9 €**
Déchets verts broyés	*1 049 853 €*	*- €*	**1 049 853 €**	**19,4 €**
Gravats	*1 344 563 €*	*17 425 €*	**1 361 988 €**	**19,3 €**
Bois	*1 170 874 €*	*- 6 034 €*	**1 164 840 €**	**77,4 €**
Ferraille	*880 709 €*	*- 1 434 326 €*	**- 553 617 €**	**- 52,8 €**
Plastiques souples	*98 919 €*	*- 5 936 €*	**92 982 €**	**271,1 €**
Plastiques rigides	*867 797 €*	*- 25 813 €*	**841 984 €**	**240,6 €**
Amiantes -	*100 072 €*	*- €*	**100 072 €**	**306,0 €**
Plaques de plâtre	*288 641 €*	*- €*	**288 641 €**	**158,6 €**
Polystyrènes	*112 749 €*	*- €*	**112 749 €**	**756,7 €**
Souches	*48 043 €*	*- €*	**48 043 €**	**46,2 €**
Autres DDS	*945 947 €*	*- 32 298 €*	**913 648 €**	**581,6 €**
Carton	*1 114 981 €*	*- 815 687 €*	**299 293 €**	**30,8 €**
Papier	*35 573 €*	*- 68 661 €*	**- 33 088 €**	**- 30,8 €**
DEEE	*- €*	*- 365 602 €*	**- 365 602 €**	**- 50,6 €**
DEA	*- €*	*- 403 057 €*	**- 403 057 €**	**- 24,3 €**
TRI DES DECHETS				
Emballages	*5 338 469 €*	*- 2 116 355 €*	**3 222 114 €**	**118,0 €**
Papier	*113 014 €*	*- 1 741 498 €*	**- 1 628 484 €**	**- 93,8 €**
Verre	*247 323 €*	*- 944 050 €*	**- 696 726 €**	**- 18,8 €**
TOTAL 2018	*28 569 814 €*	*- 8 261 817 €*	**20 307 997 €**	**43,7 €**

Coût complet par type d'ouvrage (hors transport)

	2018	2017	2016
TMB	**9 760 265 €**	**9 292 951 €**	**8 401 488 €**
Centres de Tri	**4 085 143 €**	**3 663 579 €**	**6 942 070 €**
ISDND et Incinération	**9 737 906 €**	**9 545 824 €**	**9 538 030 €**
Dont Exportation	*785 818 €*	*510 566 €*	*1 486 820 €*
Dont ISDND 85	*8 952 088 €*	*9 035 258 €*	*8 051 210 €*
	2018	2017	2016
TMB	**112,1 €**	**109,9 €**	**115,0 €**
Centres de Tri	**148,8 €**	**139,1 €**	**263,7 €**
ISDND et Incinération	**86,8 €**	**82,0 €**	**76,5 €**
Dont Exportation	*89,5 €*	*85,2 €*	*59,9 €*
Dont ISDND 85	*86,6 €*	*81,8 €*	*80,6 €*

4- Soldes de gestion

Le niveau d'épargne peut paraitre en tassement. Cela s'explique par le remboursement anticipé des deux prêts. Sans ces remboursements, la CAF nette serait au niveau de 2016.

L'ensemble des résultats est en point d'équilibre par rapport à 2016.

	2015	2016	2017	2018
= Excédent brut de fonctionnement	15 361 907 €	15 824 467 €	17 354 579 €	15 539 043 €
= CAF brute	10 246 276 €	13 536 083 €	15 169 109 €	13 015 712 €
= CAF nette ou disponible	2 959 131 €	5 030 028 €	7 030 020 €	3 002 300 €

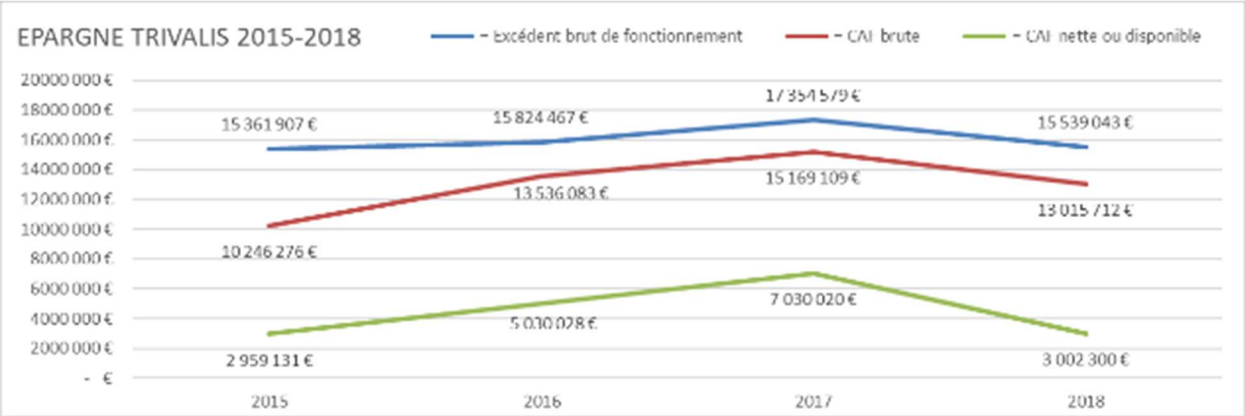

SECTION DE FONCTIONNEMENT : CONCLUSION

Il ressort des comptes 2018 que le résultat a été formé par la non réalisation de certains amortissements et la consommation réduite des charges de personnel en dépenses et par les excellents soldes 2017 constatés sur CITEO.

Dans ce cadre, il convient de rester très vigilant pour l'avenir. En effet, la dynamique des charges d'exploitation est plus forte que celle des produits d'exploitation. De ce fait, pour maintenir le niveau actuel des contributions, les démarches sur l'optimisation de l'organisation du traitement doivent être poursuivies.

Toutefois, il peut être mentionné les effets positifs des actions menées sur le terrain s'agissant des déchets verts et du bois dont le poids financier est en recul depuis 2016.

a) Investissement

1- Dépenses d'investissement

Les charges d'investissement se structurent autour des dépenses d'équipement et du remboursement en capital de la dette.

En 2018, sous l'effet du remboursement anticipé de 2 contrats, le capital remboursé a été exceptionnellement gonflé pour atteindre 10 013 412 €.

S'agissant des dépenses d'équipement (8 249 261 €), celles-ci ont été portées principalement par les aménagements des ISDND (33,4 %) et les travaux sur les centres de transfert (21,55 %) à Angles et à Saint-Prouant.

Les consignations (1,1 M€) représentent 13,33 % des charges d'équipement. Les acquisitions de composteurs complètent les programmes avec les études menées sur les TMB.

Sens	OPERATION	Chapitre	BUDGET	REALISE
DEPENSES		**NON AFFECTE**	**12 275 118 €**	**11 936 238 €**
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 857 €	484 044 €
		041 - Opérations patrimoniales	164 000 €	109 442 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	10 014 749 €	10 013 412 €
		20 - Immobilisations incorporelles	39 660 €	34 860 €
		21 - Immobilisations corporelles	383 752 €	183 886 €
		23 - Immobilisations en cours	10 000 €	3 400 €
		27 - Autres immobilisations financières	1 120 000 €	1 100 925 €
		458104 - Pôle de gravats et déchets verts de l'Ile d'Yeu	7 100 €	6 269 €
	1001	**COMPOSTAGE ET TMB**	**4 362 788 €**	**1 275 148 €**
		20 - Immobilisations incorporelles	- €	530 561 €
		204 - Subventions d'équipement versées	45 000 €	45 000 €
		21 - Immobilisations corporelles	658 301 €	616 461 €
		23 - Immobilisations en cours	3 659 487 €	83 127 €
	1003	**ENFOUISSEMENT**	**4 493 584 €**	**2 751 674 €**
		20 - Immobilisations incorporelles	16 393 €	3 839 €
		21 - Immobilisations corporelles	506 800 €	733 016 €
		23 - Immobilisations en cours	3 970 391 €	2 014 819 €
	1005	**TRI**	**744 363 €**	**64 373 €**
		23 - Immobilisations en cours	744 363 €	64 373 €
	1006	**TRANSFERT**	**3 256 749 €**	**1 778 211 €**
		20 - Immobilisations incorporelles	8 872 €	1 145 €
		21 - Immobilisations corporelles	- €	79 228 €
		23 - Immobilisations en cours	3 247 877 €	1 697 837 €
	1008	**CSR**	**784 810 €**	**457 029 €**
		20 - Immobilisations incorporelles	784 810 €	457 029 €
	TOTAL CHARGES		**25 917 412 €**	**18 262 673 €**

Monsieur Richard indique que cela permet de voir rapidement où se situent les investissements.

Les autorisations concernent principalement les ISDND en raison de marchés de longues durées.

Une autorisation de programme (AP) est ouverte pour l'aménagement de l'unité de préparation de CSR à Saint Christophe du Ligneron, avec des crédits d'études en 2018 qui se poursuivront en 2019.

L'AP de VENDEE TRI devrait être soldée en fin d'année lorsque la facture IRIS aura été réglée.

Il sera proposé lors du prochain comité syndical de solder l'autorisation de programme prévue pour un CSR de Mouzeuil Saint Martin car le marché de maitrise d'œuvre va être clôturer.

Monsieur Robineau précise qu'en 2019, il est prévu l'inauguration du centre de transfert à Saint-Prouant, l'investissement prévu pour le CSR en lien avec des collectivités partenaires (Valor3E, Pornic Agglo), les acquisitions foncières nécessaires au projet de centre de transfert à la Boissière de Montaigu, la réalisation des travaux de la voie d'accès au centre de transfert d'Angles.

Les Autorisations de programme et Crédits de Paiement en cours				
		2017	2018	2019
N° et intitulé de l'AP	Montant de l'AP	CP réalisés	CP réalisés	CP ouverts
N°01 - TMB St Christophe	36 952 141,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €
Opération Compostage	**36 952 141,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**140 000,00 €**
N°04 - ISD St Christophe (Aménagt B1 à B4 Réhab A2/A3 et B1 à **B4**)	2 886 038,55 €	70 960,21 €	55 977,36 €	145 000,00 €
N°11 - ISD St Christophe (Aménagt B5/**B6**/B7/**B8 et B4 bio réacteur**)	2 587 861,06 €	1 061 406,57 €	236 454,49 €	1 090 000,00 €
N°12 - ISD Ste Flaive (Aménagt **A7/A8/A9** Réhab **A5/A6**/A7/A8)	1 730 000,00 €	72 632,00 €	702 054,00 €	935 000,00 €
N°03 - ISD Pineaux (Aménagt A4/A5/A6 Réhab A2 à **A5**)	2 900 417,46 €	316 999,25 €	203 389,67 €	10 000,00 €
N°14 - ISD Pineaux (Aménagt **CB7/CB8** Réhab A6 CB7/CB8)	1 450 000,00 €	9 590,83 €	407 387,09 €	995 000,00 €
N°10 - ISD Tallud (Aménagt A10/**A11/A12** Réhab A8/**A9**/A10/A11)	2 050 000,00 €	227 330,91 €	415 160,85 €	964 249,24 €
Opération Enfouissement	**11 554 317,07 €**	**1 758 919,77 €**	**2 020 423,46 €**	**4 139 249,24 €**
N°07 - Vendée Tri	23 043 782,16 €	1 371 105,50 €	65 457,21 €	659 121,19 €
Opération Tri	**23 043 782,16 €**	**1 371 105,50 €**	**65 457,21 €**	**659 121,19 €**
N°15 - CSR St Christophe	14 520 000,00 €	0,00 €	440 568,45 €	674 500,00 €
Opération CSR	**14 520 000,00 €**	**0,00 €**	**440 568,45 €**	**674 500,00 €**
TOTAL		**3 130 025,27 €**	**2 526 449,12 €**	**5 612 870,43 €**
L' autorisation de programme n° 13 relative au projet d'une unité de CSR sur le site de Mouzeuil fera l'objet d'une clôture courant 2019 suite à l'abandon du projet.				

Monsieur Aubineau demande pourquoi le projet de Mouzeuil-Saint-Martin est abandonné ?

Monsieur Robineau indique que pour le moment, il n'est que suspendu. Trivalis souhaite attendre les résultats de l'étude de faisabilité d'aménagement d'une unité de CSR à partir de déchets ménagers de type tout-venants de déchèteries, de plastiques afin d'avoir plus de visibilité et une plus grande expertise.

Monsieur Bouillaud mentionne que Madame Coulon pose des questions sur ce sujet. VEOLIA est sur le centre de tri de Mouzeuil Saint Martin jusqu'à quand ?

Il est répondu jusqu'à la fin de l'année, les interventions des assurances prennent du temps.

Monsieur Bouillaud souhaite que le site soit toujours utilisé, qu'une activité soit maintenue.

Monsieur Robineau indique que pour le moment il est nécessaire d'attendre le résultat de l'étude afin de savoir si ce site pourra répondre aux attentes d'implantation d'une unité de préparation de CSR. Il précise que le site de Mouzeuil est un équipement intéressant, qui peut répondre à d'autres besoins.

Monsieur Bouillaud demande s'il y a des charges sur les DEEE ?

Il est répondu qu'il n'y a aucune charge pour les DEEE comme pour les DEA.

Monsieur Robineau en profite pour remercier les élus qui ont saisi l'opportunité de s'engager dans les REP en particulier la REP DEA qui permet à Trivalis de bénéficier de soutiens conséquents.

Monsieur Richard mentionne que le site de Mouzeuil pourra être utilisé par une autre activité telle que les déchets verts.

Monsieur Praud pense qu'il serait intéressant d'avoir l'évolution des recettes de valorisation par rapport aux charges sur une dizaine d'années. L'objectif est de pouvoir s'autofinancer via la revente.

Monsieur Robineau répond que la TGAP va fortement augmenter en 2025. Trivalis sait que les cimenteries ne sont pas un exutoire suffisant. Il est nécessaire d'en rechercher d'autres. il a rencontré avec les Vice-présidents des maraichers et Trivalis sait que la cogénération est un handicap pour le syndicat. Sur le site Cordemais, il est possible d'imaginer un fonctionnement à partir de produits issus du CSR. Dans tous les cas, il sera nécessaire d'être prêt le moment opportun.

Il est précisé que les produits de reventes ont fortement augmenté mais les niveaux de charges d'exploitation aussi.

Monsieur Robineau indique que la mise en œuvre de VENDEE TRI a permis de bénéficier de subventions et de baisser les charges de traitement. Les soutiens ne sont pas négligeables.

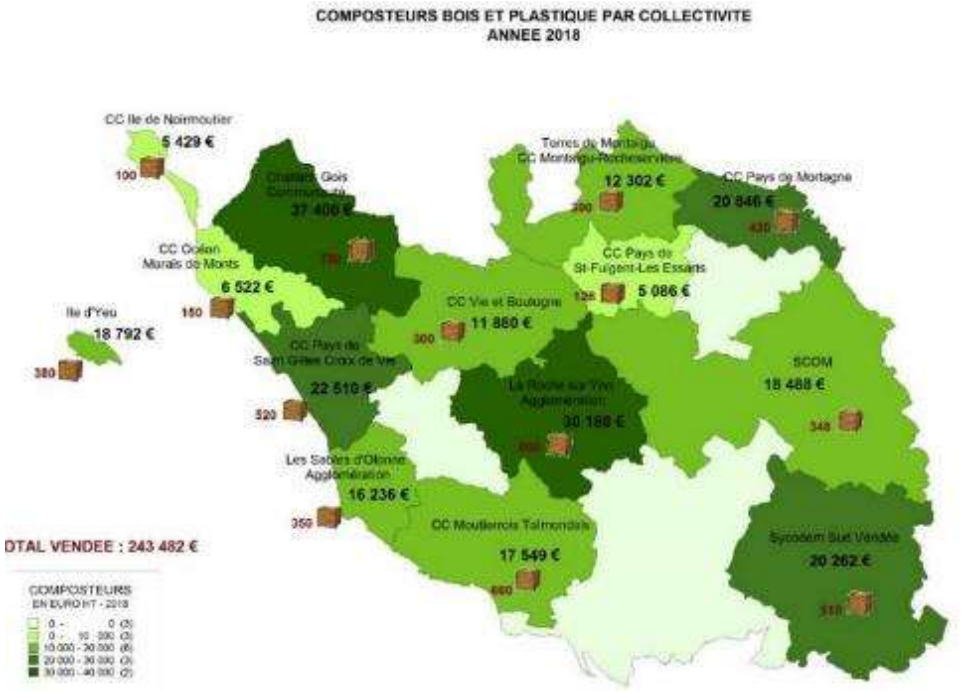

Monsieur Robineau pense que diminuer la production de déchets et baisser l'enfouissement vont être les futurs enjeux.

2- Recettes d'investissement

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2018 favorisant le désendettement de la structure.

Sens	Chapitre	BUDGET	REALISE
RECETTES	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 142 829 €	4 142 829 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	3 409 832 €	- €
	024 - Produits de cessions	100 000 €	- €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 076 287 €	8 575 109 €
	041 - Opérations patrimoniales	164 000 €	109 442 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 932 240 €	6 932 240 €
	13 - Subventions d'investissement	1 080 124 €	998 725 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
	23 - Immobilisations en cours	5 000 €	12 780 €
	458204 - Pôle de gravats et déchets verts de l'Ile d'Yeu	7 100 €	6 269 €
	TOTAL RECETTES	**25 917 412 €**	**20 777 393 €**

La section d'investissement s'est financée en 2018 hors emprunt.

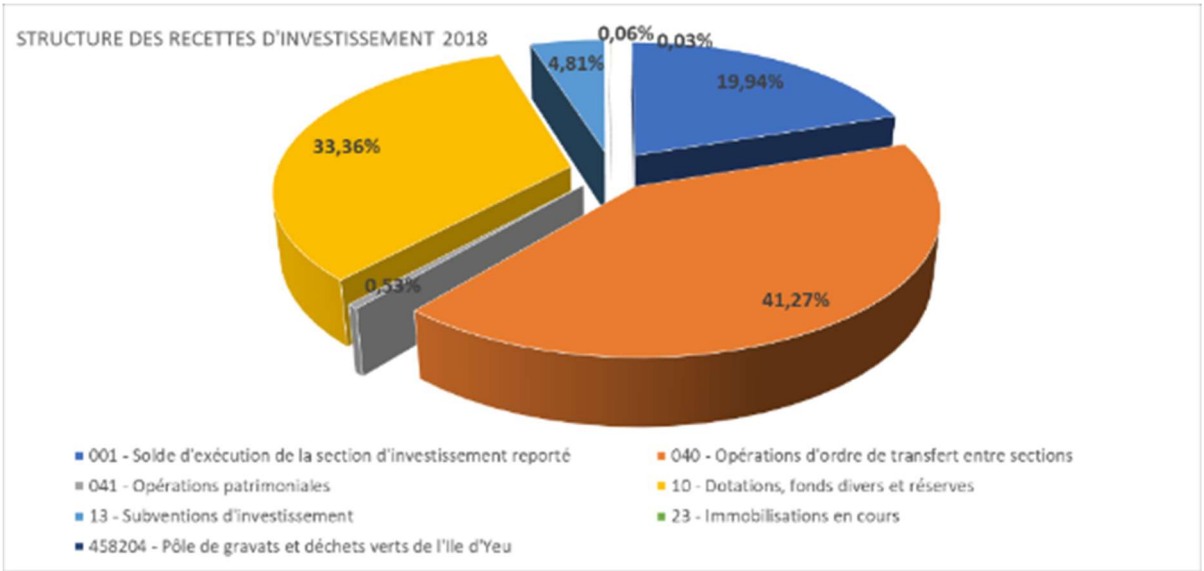

b) Etat de la dette

Les chiffres n'ont pas évolué depuis la présentation du comité syndical de décembre.

En 2018, le syndicat a poursuivi sa stratégie de désendettement. Dans ce cadre, deux remboursements anticipés sont intervenus pour 1,85 M€. Le niveau des charges financières poursuivra en 2019 sa décrue et le capital remboursé sera 6,974 M€. La capacité de désendettement est de 4,14 années.

95 % des contrats du syndicat sont classés en classe 1A sur la charte Gissler.
Les autres contrats (2) de même montant sont classés 1B et 2B.

	2015	2016	2017	2018
CRD au 31/12 N	68 904 122	73 848 067	68 008 978	57 995 567
Fonds de Soutien	5 645 863	4 839 411	4 436 185	4 032 959
CRD Net au 31/12/N	63 258 259	69 008 656	63 572 793	53 962 608
Dette nette/Hab	82,46 €	89,22 €	81,43 €	68,70 €

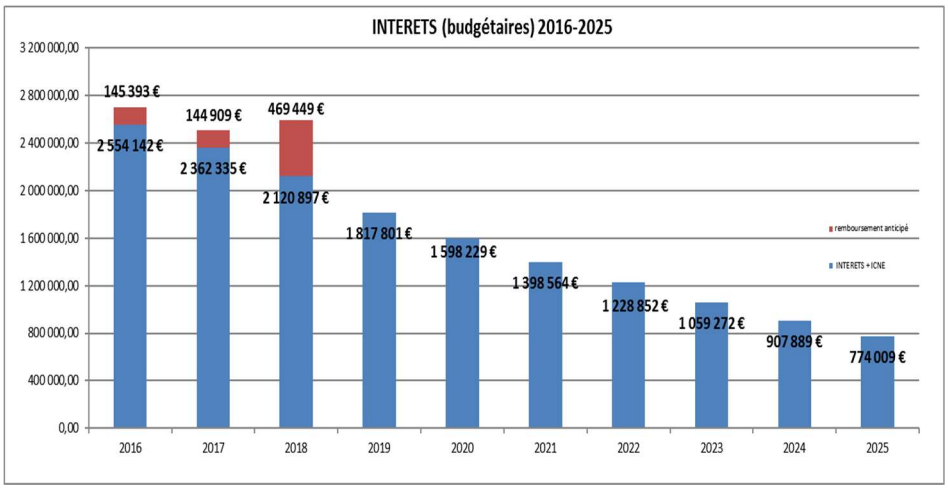

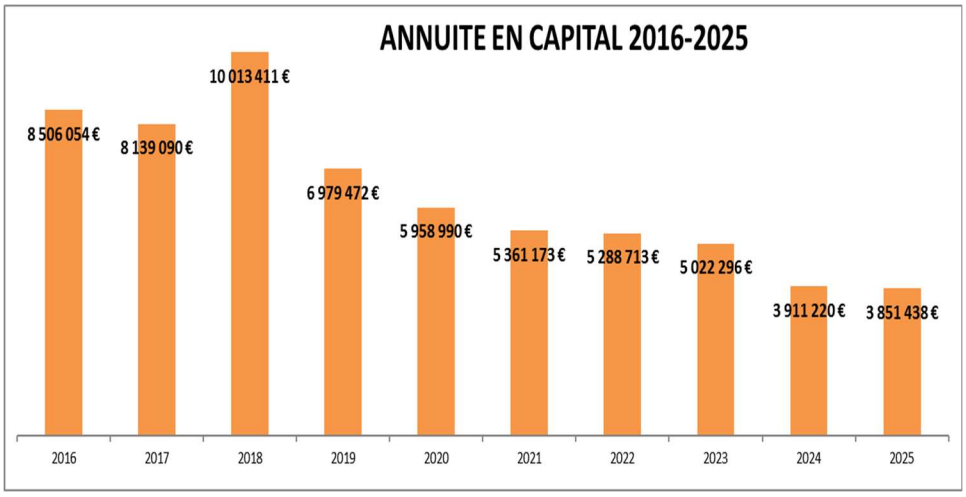

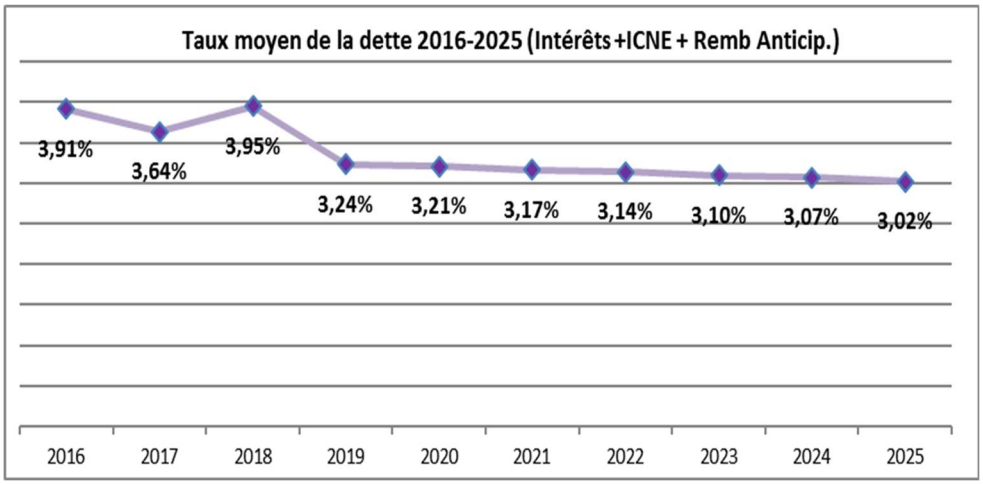

Monsieur Robineau quitte la séance.

Monsieur Richard met au vote le compte administratif 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-12 relatif à la procédure d'arrêté des comptes, puis l'article L2121-31 relatif au vote administratif, enfin les articles L2323-3, L2343-5, L2342-11 concernant le vote du compte administratif et les pièces à produire,

Après avoir donné lecture du Compte Administratif de l'année 2018, Monsieur ROBINEAU, Président, quitte la séance, laissant la Présidence à Monsieur Jean Claude RICHARD.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean Claude RICHARD.
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2018 ainsi que les résultats de l'exercice.

Exécution budgétaire 2018

- ✓ Section de fonctionnement

		BUDGET	CA
DEPENSES	**TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**	**52 072 990,00 €**	**45 770 763,73 €**
	011 - Charges à caractère général	30 244 791,55 €	30 212 703,34 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 814 000,00 €	2 328 310,11 €
	014 - Atténuations de produits	760 000,00 €	691 580,90 €
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	400 000,00 €	0,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	3 409 832,00 €	0,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 076 287,35 €	8 575 109,19 €
	65 - Autres charges de gestion courante	1 549 212,36 €	1 231 120,39 €
	66 - Charges financières	2 668 866,74 €	2 604 951,97 €
	67 - Charges exceptionnelles	50 000,00 €	26 987,83 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	100 000,00 €	100 000,00 €
RECETTES	**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**52 072 990,00 €**	**52 045 254,63 €**
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
	013 - Atténuations de charges	25 000,00 €	24 916,81 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 857,46 €	484 044,21 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 292 312,08 €	8 355 463,26 €
	74 - Dotations, subventions et participations	41 138 501,00 €	40 878 397,62 €
	75 - Autres produits de gestion courante	355 319,46 €	367 589,61 €
	76 - Produits financiers	376 000,00 €	376 390,89 €
	77 - Produits exceptionnels	50 000,00 €	258 452,23 €

✓ Section d'investissement :

		BUDGET	CA
DEPENSES	**TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT**	**25 917 411,77 €**	**18 264 748,55 €**
	Opération 1001 - Compostage	4 362 788,02 €	1 275 148,40 €
	Opération 1003 - Enfouissement	4 493 583,68 €	2 751 674,14 €
	Opération 1005 - Tri des déchets	744 362,69 €	66 448,81 €
	Opération 1006 - Transfert des déchets	3 256 749,11 €	1 778 210,81 €
	Opération 1008 - CSR	784 810,00 €	457 028,71 €
	Opération Non Affecté	- €	
	▪ Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 857,46 €	484 044,21 €
	▪ Chap 041 - Opérations patrimoniales	164 000,00 €	109 441,72 €
	▪ Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	10 014 748,68 €	10 013 412,09 €
	▪ Chap 20 - Immobilisations incorporelles	39 660,00 €	34 860,00 €
	▪ Chap 21 - Immobilisations corporelles	383 752,13 €	183 885,58 €
	▪ Chap 23 - Immobilisations en cours	10 000,00 €	3 400,00 €
	▪ Chap 27 - Autres immobilisations financières	1 120 000,00 €	1 100 925,00 €
	▪ Chap 458104 - Pôle de gravats et déchets verts de l'Ile d'yeu	7 100,00 €	6 269,08 €

		BUDGET	CA
RECETTES	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**25 917 411,77 €**	**20 777 393,47 €**
	001 - Affectation résultat exercice N-1	4 142 828,75 €	4 142 828,75 €
	Chap 10 - Excédent de fonctionnement	6 932 240,00 €	6 932 239,53 €
	Chap 13 - Subventions d'investissement	1 080 123,67 €	998 725,30 €
	Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
	Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	3 409 832,00 €	- €
	Chap 024 - Produits de cessions	100 000,00 €	- €
	Chap 040 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	10 076 287,35 €	8 575 109,19 €
	Chap 041 - Opérations patrimoniales	164 000,00 €	109 441,72 €
	Chap 23 - Immobilisations en cours	5 000,00 €	12 779,90 €
	Chap 458204 - Pôle de gravats et déchts verts de l'Ile d'yeu	7 100,00 €	6 269,08 €

Résultats de l'exercice 2018

Section de fonctionnement :

⇨ Excédent antérieur reporté : + 1 300 000,00 €

⇨ Résultat de l'exercice 2017 : + 4 974 490.90 €

Résultat disponible à affecter : + 6 274 490.90 €

Section d'investissement :

⇨ Excédent antérieur reporté : + 4 142 828.75 €

⇨ Résultat de l'exercice 2017 : – 1 630 183.83 €

Résultat de clôture : + 2 512 644.92 €

Résultat de global de clôture : + 8 787 135.82 €

Monsieur Robineau revient en séance.

.

2-2 Compte de gestion 2018 du comptable

Monsieur Robineau demande à Madame Gypteau, représentant le comptable public si elle souhaite intervenir.

Madame Gypteau indique que le service Finances de Trivalis et les services de la trésorerie travaillent tout au long de l'année en étroite collaboration.

Les comptes du comptable public, en concordance avec le compte administratif sont présentés.

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

24000 - SYNDM ETUDES TRAIT DECHETS MEN — Exercice 2018

ACTIF NET (1)	Total (En milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 694,31	Dotations	
Terrains	7 524,36	Fonds Globalisés	21 973,24
Constructions	66 064,56	Réserves	40 308,96
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	92,80	Différences sur réalisations d'immobilisations	-6 364,70
Immobilisations corporelles en cours	28 213,64	Report à nouveau	1 300,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	4 974,49
Autres immobilisations corporelles	20 262,23	Subventions transférables	6 951,22
Total immobilisations corporelles (nettes)	122 157,59	Subventions non transférables	1 990,71
Immobilisations financières	2 709,75	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	10 199,39
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	126 561,65	Autres fonds propres	
Stocks		**TOTAL FONDS PROPRES**	81 333,31
Créances	13 133,57	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	1 500,00
Valeurs mobilières de placement		**Dettes financières à long terme**	58 889,20
Disponibilités	9 730,18	Fournisseurs (2)	6 891,72
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	4 807,84
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 863,75	**Total dettes à court terme**	11 699,56
Comptes de régularisations	3 996,67	**TOTAL DETTES**	70 588,76
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	153 422,07	**TOTAL PASSIF**	153 422,07

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

24000 - SYNDM ETUDES TRAIT DECHETS MEN — Exercice 2018

POSTES	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	48 186,82	38 733,76
Produits des services	8 355,46	8 286,19
Autres produits	367,55	340,20
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	48 909,87	47 359,16
Traitements, salaires, charges sociales	3 231,57	3 058,98
Achats et charges externes	27 674,20	23 774,00
Participations et interventions	577,44	516,35
Dotations aux amortissements et provisions	8 066,12	8 368,29
Autres charges	3 264,10	4 039,54
Charges courantes non financières	41 813,33	38 749,26
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**7 096,54**	**8 609,90**
Produits courants financiers	376,39	376,39
Charges courantes financières	2 968,23	2 887,72
RESULTAT COURANT FINANCIER	**-2 591,89**	**-2 511,33**
RESULTAT COURANT	**4 504,64**	**6 098,57**
Produits exceptionnels	742,50	897,20
Charges exceptionnelles	272,65	363,53
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**469,85**	**533,67**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**4 974,49**	**6 632,24**

Opérations Compte de Tiers

24000 - SYNDM ETUDES TRAIT DECHETS MEN — Exercice 2018

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2018

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-04			6 269,08		6 269,08	
4582-04				6 269,08		6 269,08

Résultats budgétaires de l'exercice

24000 - SYNDM ETUDES TRAIT DECHETS MEN — Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 013 226,67	52 318 648,90	78 331 875,57
Titres de recette émis (b)	16 639 938,10	58 800 002,75	75 439 940,85
Réductions de titres (c)	5 373,38	8 054 748,12	8 060 121,50
Recettes nettes (d = b - c)	16 634 564,72	50 745 254,63	67 379 819,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 013 226,67	52 318 648,90	78 331 875,57
Mandats émis (f)	18 908 770,83	50 780 393,55	69 689 164,38
Annulations de mandats (g)	644 022,28	5 009 629,82	5 653 652,10
Depenses nettes (h = f - g)	18 264 748,55	45 770 763,73	64 035 512,28
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		4 974 490,90	3 344 307,07
(h - d) Déficit	1 630 183,83		

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12 relatif à la procédure d'arrêté des comptes,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état d'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, concernant le Budget du Syndicat visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Monsieur Robineau remercie Monsieur Richard, la commission Finances et l'ensemble du personnel du service pour leur travail.

2-3 Résultats 2018 et affectation

Les résultats, tels qu'ils se dégagent du compte administratif sont proposés au comité syndical ainsi que leur affectation au budget 2019.

a) Fonctionnement

	2018
Résultats de fonctionnement	4 974 491 €
fonctionnement reporté	1 300 000 €
Résultat de clôture	**6 274 491 €**

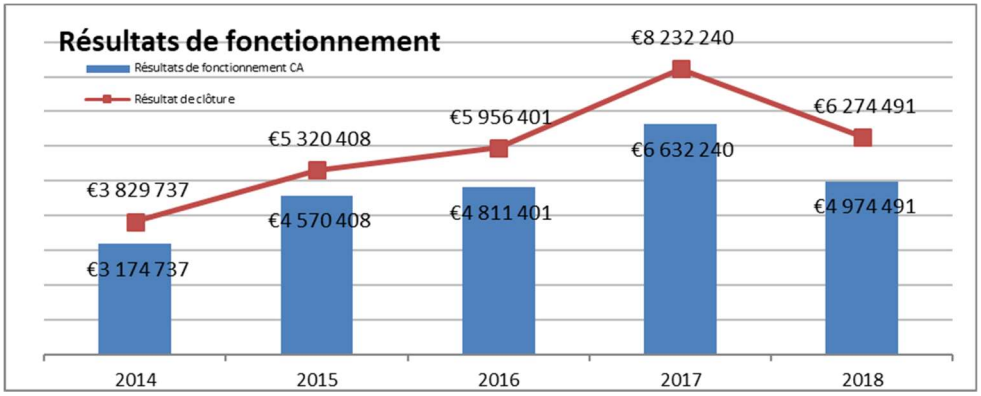

b) Investissement

	2018
Résultats d'investissement	- 1 630 184 €
Solde d'Investissement reporté	4 142 830 €
Résultat de l'exercice hors RAR	**2 512 645 €**

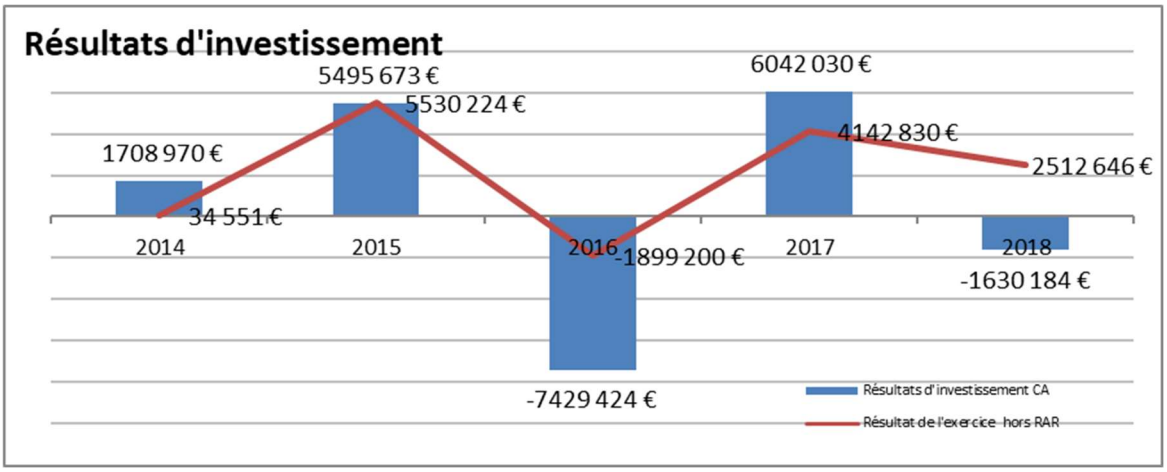

Résultat global 2018 (fonctionnement + investissement)

	2018
Résultat cumulé d'exploitation	3 344 307 €
Résultat cumulé de clôture	**8 787 136 €**

Compte tenu de ces éléments la commission gestion a proposé l'affectation des résultats suivants :
Section de fonctionnement :

- Résultat reporté : 1 000 000 €

Objectifs :
* Couverture des soutiens prix de la contribution (ferraille, amiante, polystyrène, plâtre)
* Dépenses imprévues
* Couverture du solde des régularisations 2018

Section d'investissement :
- Résultat reporté : 2 512 644,92 €
- Réserves (1068) : 5 274 490,90 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 ainsi que L2311-11 à L2311-13 relatifs à la reprise des résultats de l'exercice clos,

Monsieur le Président indique aux membres du comité syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 au budget supplémentaire 2019,

A cet effet, il rappelle les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2018 et propose d'arrêter les résultats comme suit :

Résultats de l'exercice 2018

Section de fonctionnement :
⇨ Excédent antérieur reporté :……...……..+ 1 300 000,00 €
⇨ Résultat de l'exercice 2018 :…..……..……+ 4 974 490.90 €
Résultat disponible à affecter :…..…… ……. + 6 274 490.90 €
Section d'investissement :
⇨ Excédent antérieur reporté : …… + 4 142 828.75 €
⇨ Résultat de l'exercice 2018 : ……...……...……..…… – 1 630 183.83 €
Résultat de clôture :…… ..…+ 2 512 644.92 €

Il est précisé que le solde des restes à réaliser de l'exercice 2018 s'élève à - 2 246 603.35 €.

Proposition d'affectation au Budget 2019
⇨ Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) : …. ….....+ 1 000 000,00 €
⇨ Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) : …..…… ……. …+ 5 274 490.90 €
⇨ Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) :…..……..... ..…. + 2 512 644.92 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité décide :
- **D'arrêter les résultats tels que présentés par le Président.**
- **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 au budget 2019, comme suit :**
  - **⇨ Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) : + 1 000 000,00 €**
  - **⇨ Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) : + 5 274 490.90 €**
  - **⇨ Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) + 2 512 644.92 €**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

2-4 Budget supplémentaire 2019

Il est précisé que le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative (DM) mais qui s'appelle BS car on procède à l'affectation des résultats.

a) Budget Supplémentaire 2019

Le budget supplémentaire est proposé au comité syndical. Celui-ci concernera à titre principal l'affectation du résultat 2018. Certains ajustements de crédits sont également intégrés.

Exploitation : les principales modifications sont :
- Actualisation du coefficient de révision des prix (3,5 % vs 2 % au BP) réalisé en collaboration avec le pôle contrôle de gestion. L'impact de l'indice gaz oïl a eu un effet assez sensible sur les révisions de prix.
- Mise à jour avec le pôle contrôle de gestion, des tonnages d'ordures ménagères en intégrant les données de l'année complète 2018 : soit une baisse d'environ 4 000 tonnes sur 2019 par rapport au BP).
- Prise en compte des arrêtés autorisant une augmentation de la quantité d'enfouissement des déchets dans les ISDND (+ 3 600 t/an et par site). Directive IED.
- Intégration d'un traitement exceptionnel complémentaire des lixiviats sur l'ISDND à Tallud-Sainte-Gemme : 200 000 € HT. Monsieur Robineau indique que les travaux sur l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme sont liés à un affaissement des alvéoles qui a occasionné beaucoup de lixiviats à traiter.

Monsieur Calonnec indique que des travaux d'urgence ont été réalisés afin d'étancher au maximum la partie qui laissait entrer l'eau et par effet, augmentait la production de lixiviats. Une étude est en cours pour étudier les moyens à mettre en œuvre pour que ces tassements ne se reproduisent plus.

- Intégration de la prise en charge des déchets dangereux (dans l'attente de la signature de l'agrément d'EcoDDS) : 200 000 € HT (50 000 € sur 4 mois). Monsieur Robineau précise que la filière DDS reste fragile. Il est indiqué que les soutiens sont assez faibles et impactent donc peu le budget de Trivalis.

Autres données :

- Mise à jour des crédits affectés aux régularisations de contributions 2018 (+50 000 €).
- Augmentation des dépenses imprévues (précaution).

BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	96 783,94		96 783,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	50 000,00		50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	23 000,00		23 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	100 000,00	0,00	100 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	200 000,00		200 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*		664 216,06	664 216,06
	Dépenses de fonctionnement - Total	**469 783,94**	**664 216,06**	**1 134 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 956 099,66		3 956 099,66
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	34 000,00	0,00	34 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 314,19	0,00	3 314,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 600,00	0,00	6 600,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	19 000,00	0,00	19 000,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	**4 019 013,85**	**0,00**	**4 019 013,85**

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	134 000,00	0,00	134 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**134 000,00**	**0,00**	**134 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 000 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 134 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	1 182 888,50	0,00	1 182 888,50
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	-5 634 226,53	0,00	-5 634 226,53
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	19 000,00	0,00	19 000,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		664 216,06	664 216,06
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	**-4 432 338,03**	**664 216,06**	**-3 768 121,97**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 512 644,92

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	5 274 490,90

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 019 013,85

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets.
Vu l'instruction budgétaire comptable M14, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1er & 3.2,
Vu le Budget Primitif 2019 adopté le 18 décembre 2018 par le Comité syndical de Trivalis,
Vu l'affectation des résultats 2018 validé par le Comité syndical le 26 mars 2019
Considérant l'exécution budgétaire 2018 constatée,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical les modifications de crédits qu'il conviendrait d'apporter au Budget 2019 :

Section de fonctionnement :

		BUDGET VOTE	Crédit à intégrer	BUDGET ACTUALISE
RECETTES	002 - Affectation résultat exercice N-1		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	Chap 13 - Atténuations de charges	15 000,00 €		15 000,00 €
	Chap 042 - opérations d'ordres de transfert entre sections	1 164 885,20 €		1 164 885,20 €
	Chap 70 - Produits de services	8 195 340,42 €		8 195 340,42 €
	Chap 74 - Dotations, subventions et participations	40 987 943,67 €		40 987 943,67 €
	Chap 75 - Autres produits de gestion courante	353 205,75 €	134 000,00 €	487 205,75 €
	Chap 76 - Produits financiers	376 000,00 €		376 000,00 €
	Chap 77 - produits exceptionnels	50 000,00 €		50 000,00 €
	Chap 78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 200 000,00 €		1 200 000,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	52 342 375,04 €	1 134 000,00 €	**53 476 375,04 €**

		BUDGET VOTE	Crédit à intégrer	BUDGET ACTUALISE
DEPENSES	Chap 011 - Charges à caractère général	33 473 362,00 €	96 783,94 €	33 570 145,94 €
	Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 833 000,00 €		2 833 000,00 €
	Chap 014 - Atténuations de produits	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
	Chap 022 - Dépenses imprévues	325 000,00 €	200 000,00 €	525 000,00 €
	Chap 023 - Virement à la section d'investissement	1 399 155,54 €	664 216,06 €	2 063 371,60 €
	Chap 042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	11 099 318,45 €		11 099 318,45 €
	Chap 65 - Autres charges de gestion courante	1 221 978,44 €	23 000,00 €	1 244 978,44 €
	Chap 66 - Charges financières	1 840 560,61 €		1 840 560,61 €
	Chap 67 - Charges exceptionnelles	50 000,00 €		50 000,00 €
	Chap 68 - Dotations aux provisions	100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	52 342 375,04 €	1 134 000,00 €	**53 476 375,04 €**

Section d'investissement :

		BUDGET VOTE	Crédits nouveaux	Crédits de reports	BUDGET ACTUALISE
RECETTES	001 - Affectation résultat exercice N-1		2 512 644,92 €		2 512 644,92 €
	Chap 10 - Excédent de fonctionnement		5 274 490,90 €		5 274 490,90 €
	Chap 13 - Subventions d'investissement	2 000 000,00 €		1 182 888,50 €	3 182 888,50 €
	Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	10 248 382,86 €	- 5 615 226,47 €		4 633 156,39 €
	Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 399 155,54 €	645 216,00 €		2 044 371,54 €
	Chap 040 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	11 099 318,45 €			11 099 318,45 €
	Chap 041 - Opérations patrimoniales	650 000,00 €			650 000,00 €
	Chap 458205 - Voie d'accès à Saint Christophe du Ligneron		19 000,00 €		19 000,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 396 856,85 €	2 836 125,35 €	1 182 888,50 €	**29 415 870,70 €**

		BUDGET VOTE	Crédits nouveaux	Crédits de reports	BUDGET ACTUALISE
DEPENSES	Opération 1001 - Compostage	5 883 000,00 €	- 432 000,00 €	2 302 388,59 €	7 753 388,59 €
	Opération 1003 - Enfouissement	5 360 000,00 €	560 000,00 €	20 365,32 €	5 940 365,32 €
	Opération 1005 - Tri des déchets	1 085 000,00 €	659 122,00 €		1 744 122,00 €
	Opération 1006 - Transfert des déchets	2 615 000,00 €	- 225 000,00 €	1 061 646,25 €	3 451 646,25 €
	Opération 1008 - CSR	899 500,00 €		9 577,50 €	909 077,50 €
	Opération Non Affecté				- €
	▪ Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 164 885,20 €			1 164 885,20 €
	▪ Chap 041 - Opérations patrimoniales	650 000,00 €			650 000,00 €
	▪ Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	6 979 471,65 €			6 979 471,65 €
	▪ Chap 20 - Immobilisations incorporelles	35 000,00 €	34 000,00 €		69 000,00 €
	▪ Chap 21 - Immobilisations corporelles	125 000,00 €	- 25 600,00 €	6 600,00 €	106 000,00 €
	▪ Chap 23 - Immobilisations en cours			28 914,19 €	28 914,19 €
	▪ Chap 27 - Autres immobilisations financières	600 000,00 €			600 000,00 €
	▪ Chap 458205 - Voie d'accès à Saint Christophe du Ligneron		19 000,00 €		19 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 396 856,85 €	589 522,00 €	3 429 491,85 €	**29 415 870,70 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- Accepte les modifications de crédits proposées par le Président,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

b) Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) - N°14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,
Vu la délibération n° D105-COS200617 du 20 juin 2017 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD des Pineaux,
Vu la délibération n° D216-COS191217 du 19 décembre 2017 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD des Pineaux,
Vu la délibération n° D161-COS181218 du 18 décembre 2018 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD des Pineaux,
Vu l'instruction M14,

Monsieur le Président rappelle que le Plan départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISD) pour le traitement des déchets.

Dans ce cadre, une ISD est implantée sur la commune des Pineaux, il précise également que le périmètre de l'autorisation de programme de l'ISD regroupe l'aménagement des alvéoles CB7 et CB8 ainsi que la réhabilitation des alvéoles A6, CB7 et CB8 (anciennement aménagement A9, A10 et A13 et réhabilitation A6, A9 et A10).

L'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiement. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice et permet d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

Considérant la réalisation opérationnelle des alvéoles et l'exécution budgétaire, la mise à jour des montants d'AP/CP est nécessaire.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°14 de la façon suivante :

Pour mémoire, situation de l'AP au dernier vote	Variation	Montant de l'autorisation de programme
	Montant budgétaire	Montant budgétaire
1 450 000,00 €	500 000.00 €	**1 950 000,00 €**

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP consommés au 31/12/18	CP prévisionnels 2019	CP prévisionnels au-delà de 2019
	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire
1 950 000,00 €	416 977,92 €	995 000,00 €	538 022,08 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Vote la révision du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, telles que proposées par le Président.

2-5 Démarche partenariale Trivalis / DDFIP

Monsieur Robineau mentionne qu'il a rencontré, le Directeur Départemental des Finances Publiques qui a proposé un dispositif alternatif à la certification des comptes.

Trivalis étudie avec la DDFIP l'opportunité d'entrer dans une démarche qualité intitulée « Attestation de fiabilité ».

Dispositif : « Alternative à la certification des comptes »

1) Présentation du dispositif

✓ **Contexte national**

Une expérimentation de la certification des comptes pour 25 collectivités.

✓ **Contexte local**

• Un **engagement partenarial** pour la période 2016-2019 en cours.
Une action intitulée : « s'engager dans la démarche de certificabilité des comptes », a notamment conduit à travailler sur les opérations du haut de bilan et à produire un état de l'actif fiabilisé.
• Un **intérêt mutuel** dans un engagement volontariste dans le dispositif d'expérimentation de la certification / fiabilisation des comptes :

- La procédure de certification / fiabilisation permet un rapprochement et un renforcement des relations entre l'ordonnateur et le comptable public et présente l'avantage de la rigueur notamment par l'obligation d'écrire, de tracer et de respecter les procédures et l'organisation des services ;
- Le processus de certification / fiabilisation des comptes, renforce l'optimisation des processus (immobilisations, provisions, etc.) et des organisations, et représente aussi, l'opportunité de se préparer à des évolutions futures tel le compte financier unique ;
- Le bénéfice majeur attendu de la démarche tient à l'amélioration de la fiabilité de l'information financière et comptable.

2) Mise en œuvre du dispositif

- **Audit initial conjoint**

✓ **Objet de la mission d'audit conjoint**

• Donner une assurance raisonnable sur l'aptitude du dispositif de contrôle interne mis en œuvre au sein de la collectivité à garantir la qualité des comptes produits. Cette analyse débouchera sur une évaluation de la qualité comptable des états financiers produits par l'entité.
• La mission s'appuie sur une intervention d'auditeurs de la DDFiP et de la collectivité. Elle vise, dans un cadre partenarial avec l'ordonnateur, à préparer la certification des comptes d'une collectivité en ayant exprimé le souhait.
• La mission a principalement pour objectifs :

a) De réaliser un état des lieux de la mise en œuvre du contrôle interne financier et comptable dans la collectivité (méthodologie, niveau d'appropriation et état d'avancement). A cette occasion, des recommandations sont formulées par les auditeurs afin d'aider les responsables de la collectivité et le comptable à améliorer le dispositif de contrôle interne comptable. Un plan d'actions consécutif à l'audit est mis en œuvre conjointement par l'ordonnateur et le comptable,

b) D'évaluer la fidélité et la sincérité des comptes de la collectivité concernée.

✓ **Périmètre de la mission d'audit**

▪ Les travaux sont conduits de manière à couvrir l'ensemble des acteurs de la gouvernance et des tâches des processus audités, c'est-à-dire aussi bien celles relevant des services ordonnateurs que celles relevant du poste comptable.

▪ La phase d'audit terrain s'assure sur pièces et sur place de la mise en œuvre du contrôle de la qualité comptable des données financières du dernier exercice clos.

▪ Les auditeurs s'attacheront ensuite à analyser la maîtrise de deux cycles d'activités, au choix de la collectivité, parmi les suivants :

- les immobilisations (corporelles, incorporelles et financières) ;
- les fonds propres ;
- les régies ;
- la trésorerie ;
- les produits et créances ;
- les charges et dettes ;
- les stocks.

✓ **Méthodologie**

▪ La phase de préparation de la mission comprend une étape de compréhension générale et d'identification des risques généraux. Cette phase donne lieu à la production du document de cadrage. Dans un second temps, les éléments de compréhension généraux sont précisés par les auditeurs au cours des premiers jours de l'intervention au regard du contexte de leur intervention.

▪ Une étape de préparation des travaux d'audit sur la base du document de cadrage : les programmes de travail sont élaborés par les auditeurs au terme de leur propre phase de prise de connaissance de l'entité.

▪ La phase d'audit sur place avec d'une part, l'évaluation du contrôle interne et d'autre part, la réalisation de tests détaillés.

▪ Au terme de cette phase de travail terrain, une restitution orale (réunion de clôture) des principaux constats d'audit est effectuée auprès des responsables de la collectivité et du comptable. Le rapport d'audit sera produit dans le cadre de cette réunion de clôture.

▪ L'ordonnateur présentera ensuite les conclusions de l'audit à son assemblée délibérante.

Madame Gypteau précise que la trésorerie sera elle aussi auditée par leur direction.

3) Calendrier du dispositif et modalités

▪ **1er semestre 2019 : audit conjoint de la qualité comptable**

▪ Fin 2019 : Signature d'un nouvel engagement partenarial, intégrant le plan d'actions

▪ 2020 – 2021 : Mise en œuvre du plan d'actions élaboré suite à l'audit partenarial

▪ 1er semestre 2022 : Évaluation de la qualité comptable

Options :

- Attestation de fiabilité faisant suite à une mission d'assurance réalisée par des auditeurs comptables et financiers du secteur privé
- Conduite d'un audit interne (partenarial DDFiP/Collectivité) de suivi
  =>*Tant l'attestation que les conclusions de l'audit de suivi feront l'objet d'une communication de l'ordonnateur à l'assemblée délibérante.*

Il est indiqué que l'Etat a lancé un appel à candidature pour le compte financier unique. La réflexion est en cours à Trivalis car cela obligerait à un changement de nomenclature (M14 à la M57) qui engendrerait des incidences sur la gestion du patrimoine.

Vu la délibération n°D114-BUR050916 du 5 septembre 2016 relative à la Convention de contrôle allégé en partenariat des dépenses entre Trivalis et le comptable public TYPEM

Considérant la convention de partenariat signée le 27 septembre 2016 entre la DDFIP de la Vendée et Trivalis,

Considérant les démarches engagées par Trivalis en matière de dématérialisation et de qualité des comptes,

Monsieur le Président informe le comité syndical des échanges préparatoires et de la proposition de partenariat formulée par la direction départementale des finances publiques (DDFIP) pour que Trivalis intègre le dispositif intitulé « Alternative à la certification des comptes ».

Il expose aux membres du comité syndical la nature et le contenu de la démarche.

Dans ce contexte, il est demandé au comité syndical d'approuver le principe du partenariat proposé et d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- Approuve la démarche proposée relative au dispositif intitulé « Alternative à la certification des comptes »,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention à venir ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Monsieur Robineau donne la parole à Monsieur Calonnec.

3 – Administratif

3-1 Mise à jour de la composition du comité syndical de Trivalis – élection de nouveaux délégués pour siéger au sein du comité syndical de Trivalis

Le comité syndical est composé de 59 délégués titulaires et 59 délégués suppléants élus par les structures adhérentes au sein de leur assemblée délibérante.

Statutairement, le nombre de délégués au sein du comité de Trivalis est déterminé ainsi qu'il suit :
- un délégué titulaire et un délégué suppléant au moins pour la commune, chaque établissement public de coopération intercommunale ou syndicat mixte membre,
- pour la commune, les établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes membres sur le territoire duquel 15 000 habitants DGF sont recensés, un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaire pour toute fraction supplémentaire de 15 000 habitants DGF.

3-1-1 SYCODEM – Election d'un nouveau délégué suppléant

Monsieur André BOULOT, n'étant plus élu au sein du Sycodem, il ne peut plus représenter le Sycodem en qualité de délégué suppléant au sein du comité syndical de Trivalis.

Dans ce cadre, le Sycodem a élu lors de son comité syndical du 6 mars 2019, Monsieur Lionel PAGEAUD pour remplacer Monsieur André BOULOT en tant que délégué suppléant au sein du comité syndical de Trivalis.

Les représentants du Sycodem au sein du comité syndical de Trivalis sont donc (les modifications apparaissent en bleu) :

Secteur	Structure	Délégués	
		Titulaires	Suppléants
Sud	Sycodem	**M. Jean-Claude RICHARD (Damvix)**	M. Didier HERBE (Montreuil)
		M. Daniel AUBINEAU (Foussais-Payré)	M. Stéphane GUILLON (Bouillé-Courdault)
		M. Stéphane BOUILLAUD (Fontenay-le-Comte)	M. Guy FONTAN (Bourneau)
		M. Sébastien ROY (Saint-Laurent-de-la-Salle)	M. Lionel PAGEAUD (Doix-Lès-Fontaines)

► **Information du comité syndical**

3-1-2 Les Sables d'Olonne agglomération – Election de nouveaux délégués

Suite à la modification de la composition du conseil communautaire, conséquence de la création de la commune nouvelle des Sables d'Olonne née de la fusion des communes des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer, le conseil communautaire a procédé à une nouvelle élection de ses représentants au sein du comité syndical de Trivalis.
Parmi les cinq délégués titulaires, Madame Catherine BROSSARD est remplacée par Madame Mauricette MAUREL (Les Sables d'Olonne).

Concernant, les cinq délégués suppléants, Madame Lucette ROUSSEAU (Les Sables d'Olonne) a été réélue.
Quatre nouveaux délégués suppléants ont été élus :

- Alain BLANCHARD (Les Sables d'Olonne)
- Albert BOUARD (Saint Mathurin)
- Christian LUCAS (Vairé)
- Yvon PRAUD (Vairé)

Les représentants des Sables d'Olonne agglomération au sein du comité syndical de Trivalis sont donc (les modifications apparaissent en bleu) :

Secteur	Structure	Délégués	
		Titulaires	Suppléants
Sud-Ouest	Les Sables d'Olonne agglomération	**M. Jean-Paul DUBREUIL (Sainte-Foy)**	M. Christian LUCAS (Vairé)
		M. Yvon ALLO (Vairé)	M. Alain BLANCHARD (Les Sables d'Olonne)
		Mme Mauricette MAUREL (Les Sables d'Olonne)	M. Albert BOUARD (Saint Mathurin)
		M. Bernard CODET (Les Sables d'Olonne)	Mme Lucette ROUSSEAU (Les Sables d'Olonne)
		M. Bernard MARCHAND (Les Sables d'Olonne)	M. Yvon PRAUD (Vairé)

► **Information du comité syndical**

3-1-3 SUD VENDEE LITTORAL - Election d'un nouveau délégué titulaire

Pour rappel, par délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2018, la communauté de communes Sud Vendée Littoral a élu un nouveau représentant au sein du comité syndical de Trivalis. Le nouveau délégué titulaire élu pour représenter la communauté de communes au sein du comité syndical de Trivalis est Monsieur Pierre CAREIL, qui remplace Monsieur James GANDRIEAU.
Les représentants de la communauté de communes Sud Vendée Littoral au sein du comité syndical de Trivalis sont donc (les modifications apparaissent en bleu) :

Secteur	Structure	Délégués	
		Titulaires	Suppléants
Sud-Ouest	CC Sud Vendée Littoral	M. Pierre CAREIL (Sainte-Gemme-la-Plaine)	M. Jacky MARCHETEAU (Saint-Etienne-de-Brillouet)
		M. Daniel RINGEARD (Champagné-les-Marais)	M. Michel SAGOT (Saint-Michel-en-L'Herm)
		M. Daniel GACHET (Luçon)	M. Bernard LECLERC (La Faute-sur-Mer)
		M. Gérard GUYAU (Les Pineaux)	M. René FROMENT (Ste-Radégonde-des-Noyers)
		M. Jacques GAUTIER (La Tranche-sur-Mer)	M. Jean ETIENNE (Saint-Denis-du-Payré)

► **Information du comité syndical**

3-1-4 Communauté de Communes du pays des herbiers - Election d'un nouveau délégué suppléant

Pour rappel, par délibération du conseil communautaire en date du 27 février 2019, la communauté de communes du Pays des Herbiers a élu un nouveau représentant au sein du comité syndical de Trivalis. Le nouveau délégué suppléant élu pour représenter la communauté de communes au sein du comité syndical de Trivalis est Monsieur Jean-Louis LAUNAY, qui remplace Monsieur Jean-Luc GODET.

Les représentants de la communauté de communes du Pays des Herbiers au sein du comité syndical de Trivalis sont donc (les modifications apparaissent en bleu) :

Secteur	Structure	Délégués	
		Titulaires	Suppléants
Nord-est	CC du Pays des Herbiers	M. Hervé ROBINEAU (Mouchamps)	M. Jean-Louis LAUNAY (Les Epesses)
		M. Serge FICHET (Mesnard-la-Barotière)	M. Gérard PREAULT (Saint-Mars-La-Réorthe)

► **Information du comité syndical**

Transition : le changement d'un certain nombre de délégués n'est pas assimilable à un renouvellement du comité syndical qui poursuit sa mandature ; cependant, ces modifications nécessitent de procéder à la mise à jour et à l'élection des nouveaux délégués au sein des commissions permanentes internes :

- commission communication et prévention,
- commission gestion,
- commission technique / tri et relations avec les éco-organismes.

3-2 Election des nouveaux délégués titulaires au sein des commissions internes permanentes et mise à jour de leur composition

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5711-4, L.5211-1, L.2121-21 et L.2121-22,
Vu le règlement intérieur du comité syndical et du bureau approuvé par délibération n°D104-COS100614 du comité syndical en date du 10 juin 2014,
Vu la délibération n°D100-COS100614, en date du 10 juin 2014 portant création des commissions du syndicat,
Vu la délibération n°D118-COS240614, en date du 24 juin 2014 portant élection des délégués au sein des commissions du syndicat,
Vu la délibération n°D158-COS151215, en date du 15 décembre 2015, portant fusion de la commission technique et de la commission tri et relations avec les Eco-organismes,
Vu la délibération n°D159-COS151215, en date du 15 décembre 2015, portant modification dans la composition des commissions,
Vu la délibération n°D075-COS210616, en date du 21 juin 2016, portant modification dans la composition des commissions,
Vu la délibération n°D038-COS140317, en date du 14 mars 2017, portant modification dans la composition des commissions,
Vu la délibération n°D203-COS191217, en date du 19 décembre 2017, portant modification dans la composition des commissions,

Considérant que, suite à la modification de la composition du conseil communautaire, conséquence de la création de la commune nouvelle des Sables d'Olonne née de la fusion des communes des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer, le conseil communautaire a procédé à une nouvelle élection de ses représentants au sein du comité syndical de Trivalis.

Considérant que parmi les cinq délégués titulaires, Madame Catherine BROSSARD est remplacée par Madame Mauricette MAUREL (Les Sables d'Olonne).

Considérant par ailleurs que, par délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2018, la communauté de communes Sud Vendée Littoral a élu un nouveau représentant au sein du comité syndical de Trivalis. Le nouveau délégué titulaire élu pour représenter la communauté de communes au sein du comité syndical de Trivalis est Monsieur Pierre CAREIL, qui remplace Monsieur James GANDRIEAU.

Considérant qu'en application du règlement intérieur chaque délégué titulaire du comité syndical est membre d'au moins une commission.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe que sont candidats :

Commission technique, tri et relations avec les Eco-organismes				
Qualité	Prénom et Nom	Structure	Secteur	Fonction
Madame	Mauricette Maurel	Les Sables Agglomération	Sud-Ouest	

Commission communication et prévention				
Qualité	Prénom et Nom	Structure	Secteur	Fonction
Monsieur	Pierre Careil	CC Sud Vendée Littoral	Sud-Ouest	

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaitre.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président :
- donne lecture des nominations au sein de chaque commission :

Commission technique, tri et relations avec les Eco-organismes				
Qualité	Prénom et Nom	Structure	Secteur	Fonction
Madame	Mauricette Maurel	Les Sables Agglomération	Sud-Ouest	

Commission communication et prévention				
Qualité	Prénom et Nom	Structure	Secteur	Fonction
Monsieur	Pierre Careil	CC Sud Vendée Littoral	Sud-Ouest	

Considérant d'autre part que les anciens délégués des communautés de communes, ne sont plus délégués titulaires au sein du comité syndical de Trivalis, et de ce fait, plus membres des commissions au sein desquelles ils avaient été élus :

Qualité	Prénom et Nom	Ancienne structure	Secteur	Commissions
Madame	Catherine Brossard	Les Sables Agglomération	Sud-Ouest	Technique, tri et relations avec les Eco-organismes
Monsieur	James Gandrieau	CC Sud Vendée Littoral	Sud-Ouest	Technique, tri et relations avec les Eco-organismes

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à mettre à jour la composition des commissions en conséquence.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, met à jour la composition de chaque commission comme suit :

Commission communication et prévention 17 membres				
Qualité	Prénom et Nom	Structures	Secteur	Fonction
Monsieur	Yvon Allo	CA « Les Sables d'Olonne agglomération »	Sud-Ouest	
Monsieur	Pierre Careil	CC Sud Vendée Littoral	Sud-Ouest	
Madame	Anne Aubin-Sicard	La Roche-sur-Yon Agglo.	Secteur Centre	6ème vice-présidente
Madame	Bernadette Barré-Idier	La Roche-sur-Yon Agglo.	Secteur Centre	
Monsieur	Stéphane Bouillaud	SYCODEM Sud Vendée	Secteur Sud	
Monsieur	Jean-Jacques Delaye	SCOM	Secteur Est	
Monsieur	Christian Guenion	SCOM	Secteur Est	
Monsieur	Serge Fichet	CC du Pays des Herbiers	Secteur Nord	
Monsieur	Gérard Guyau	CC Sud Vendée Littoral	Secteur Sud	
Monsieur	Patrice Bernard	Commune de l'Ile d'Yeu	Secteur Sud-Ouest	

Monsieur	François Petit	CC Challans-Gois communauté	Secteur Nord-Ouest	
Madame	Isabelle de Roux	Vendée Grand Littoral	Sud-Ouest	
Monsieur	Damien Grasset	Terres de Montaigu « CC Montaigu-Rocheservière »	Secteur Nord	
Monsieur	Yoann Grall	CC Challans-Gois communauté	Secteur Nord-Ouest	
Monsieur	Jacky Dallet	CC du Pays de St-Fulgent - Les Essarts	Secteur Nord	
Monsieur	Luc Guyau	La Roche-sur-Yon Agglo.	Secteur Centre	1er vice-président
Madame	Joëlle Chaigneau	CC Océan Marais de Monts	Secteur Nord-Ouest	

Commission technique, tri et relations avec les Eco-organismes 35 membres				
Qualité	Prénom et Nom	Structures	Secteur	Fonction
Monsieur	Philippe Bernard	CC du Pays de St-Gilles-Croix-de-Vie	Secteur Nord-Ouest	2ème vice-président
Monsieur	Gérard Hérault	CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre	Secteur Nord	3ème vice-président
Monsieur	Daniel Aubineau	SYCODEM Sud Vendée	Secteur Sud	
Monsieur	Patrice Pageaud	CC du Pays des Achards	Secteur Sud-Ouest	
Monsieur	Lionel Gazeau	SCOM	Secteur Est	
Monsieur	Christian Boissinot	SCOM	Secteur Est	
Monsieur	Loïc Chusseau	Vendée Grand Littoral	Secteur Sud-Ouest	
Monsieur	Jean-Paul Deniaud	Terres de Montaigu « CC Montaigu-Rocheservière »	Secteur Nord	
Monsieur	Christian Merlet	CC du Pays de St-Fulgent - Les Essarts	Secteur Nord	
Monsieur	Guy Airiau	CC de Vie et Boulogne	Secteur Nord-Ouest	
Monsieur	Joël Monvoisin	Vendée Grand Littoral	Secteur Centre	
Monsieur	Emmanuel Auvinet	CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre	Secteur Nord	
Monsieur	Jean-Yves Gagneux	CC Challans-Gois communauté	Secteur Nord	5ème vice-président
Madame	Anicette Varnajo	CC de l'Ile de Noirmoutier	Secteur Nord-Ouest	
Monsieur	Jean-François Pérocheau	CC du Pays des Achards	Secteur Sud-Ouest	
Monsieur	Guy Plissonneau	CC de Vie et Boulogne	Secteur Centre	
Monsieur	Bernard Codet	CA Les Sables d'Olonne agglomération	Secteur Sud-Ouest	
Madame	Mauricette Maurel	CA Les Sables d'Olonne agglomération	Sud-Ouest	
Madame	Martine Aury	CC Océan-Marais-de-Monts	Secteur Nord-Ouest	
Monsieur	Christian Praud	CC Pays de St-Gilles-Croix-de-Vie	Secteur Nord-Ouest	
Monsieur	Jean Grossin	CC du Pays de St Gilles-Croix-de-Vie	Secteur Nord-Ouest	
Monsieur	Jean-Marie Chamard	La Roche-sur-Yon Agglo	Secteur Centre	

Monsieur	Jean-Pierre Mallard	SCOM	Secteur Est	9ème vice-président
Monsieur	Thierry Richardeau	CC Challans-Gois communauté	Nord-Ouest	
Monsieur	Bernard Marchand	CA Les Sables d'Olonne agglomération	Sud-Ouest	
Monsieur	Christian Guenion	SCOM	Secteur Est	
Monsieur	Daniel Ringeard	CC Sud Vendée Littoral	Secteur Sud	
Monsieur	Jacques Gautier	CC Sud Vendée Littoral	Secteur Sud	
Monsieur	Daniel Gachet	CC Sud Vendée Littoral	Secteur Sud	8ème vice-président
Monsieur	Régis Plisson	CC de Vie et Boulogne	Secteur Centre	
Monsieur	Bruno Dreillard	La Roche-sur-Yon Agglo.	Secteur Centre	
Monsieur	Jany Guéret	La Roche-sur-Yon Agglo.	Secteur Centre	
Monsieur	Jean-Yves Gaborit	CC Océan Marais de Monts	Secteur Nord-Ouest	
Monsieur	Sébastien Roy	SYCODEM Sud Vendée	Secteur Sud	
Madame	Nicole Boulineau	CC du Pays de St Gilles-Croix-de-Vie	Secteur Nord-Ouest	

3-3 Décisions du PRESIDENT prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical n°D036-COS270318, en date du 27 mars 2018, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au président,

Monsieur le Président a reçu délégation du comité syndical dans le domaine des :

3-3-1 Finances

- Pour procéder dans la limite des crédits de recettes d'emprunts ouverts au budget, à la réalisation et à la gestion active des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques, et de passer à cet effet, les actes nécessaires.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 18 décembre 2018.

3-3-2 Marchés publics

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents et bons de commandes de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et dont le montant estimé du besoin est inférieur au seuil de **221 000 euros hors** taxe, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, y compris celles concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 18 décembre 2018.

Code nomenclature	Famille Homogène Subdivision de la famille homogène	Montants en € HT
01	Services de conseil et de support en communication	0,00 €
02	Services de conception et de réalisation	32 069,88 €
03	Services d'impression et de diffusion	60 810,19 €
04	Supports d'information et de communication	471,00 €
05	Produits, objets, lots	421,40 €
06	Moyens pour la communication événementielle	1 889,76 €
07	Partenariat institutionnel	0,00 €
08	Alimentation	1 394,24 €
09	Assurances	13 274,40 €
10	Déplacements	3 807,16 €
11	Documentation générale et technique	2 462,77 €
12	Etudes, Assistance et Conseils *(hors opérations de construction)*	35 158,69 €
13	Entretien, nettoyage	869,30 €
14	Fêtes et réception	781,33 €
15	Formation	7 665,00 €
16	Fournitures administratives	430,38 €
17	Frais postaux	0,00 €
18	Hygiène et sécurité	2 621,63 €
19	Organismes divers	0,00 €
20	Petit équipement	602,17 €
21	Restauration	19 896,82 €
22	Mobilier	3 037,67 €
23	Télécommunications	2 465,35 €
24	Audiovisuel	4 348,00 €
25	Impression et reprographie	0,00 €
26	Equipements informatiques	24 905,00 €
27	Licences / Logiciels	26 057,66 €
28	Dématérialisation	21 600,00 €
29	Services informatiques	4 000,00 €
30	Parc automobile	883,50 €
31	Bâtiment (siège de Trivalis)	6 033,46 €
32	Extérieurs bâtiment (siège de Trivalis)	594,90 €
33	Matériels, machines et équipements	2 500,00 €
34	Services liés à la pollution et aux nuisances	7 302,67 €
35	Services d'analyses, de contrôles, d'essais et de surveillance	2 738,25 €
36	Services de transport et/ou de traitement	20 825,02 €
37	Prestations de services sur déchèteries	200 000,00 €
38	Services de traitement et/ou de valorisation	13 185,80 €
39	Exploitation des équipements de traitement	132,00 €
40	Non-Conformité	7 525,06 €
41	Activité Compostage	0,00 €
42	Equipements de traitement de Trivalis - Bâtiments	9 156,38 €
43	Equipements de traitement de Trivalis - Infrastructures	34 778,32 €
44	VRD, clôtures, aménagements extérieurs (sites de traitement de Trivalis)	0,00 €

LES OPERATIONS			
2017_OPE02	Bioréacteurs		Montants en € HT
			999,00

2017_OPE07	Création d'un centre de transfert de déchets ménagers sur le secteur Nord-Est Vendée		Montants en € HT
			750,00

Marché hors opération			
2017_OPE03	Rampe d'accès sur le centre de transfert de La Barre-de-Monts		Montants en € HT
			23 177,50

2017_OPE05	Modernisation de l'unité de tri compostage et mise en œuvre d'une unité de préparation de CSR sur Trivalandes		Montants en € HT
			28 398,50

2017_OPE06	Modernisation de l'unité tri compostage Trivalonne		Montants en € HT
			5 760,00

AVENANTS			
2016_M092 - Av1	Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et à la réhabilitation d'alvéoles sur l'ISDND de Sainte Flaive des Loups	GEOSCOP	2 600,00 €
2017_M335 - Av1	Prestations d'impression et de reprographie - lot n°1	MG Imprimerie	Changement RIB
2017_M384 - Av1	Mise à disposition de gobletes réutilisables pour les organisateurs d'événements en Vendée	TRAIT d'UNION	Changement RIB
2018_M126 - Av1	Maintenance du système de climatisation du siège de Trivalis	VFE	Actualisation indices de révision

DECISION DE RESILIATION			
2017_M098	Prestations de réservation et d'émission de titres de transport, location de voitures et réservations hôtelières	NOMBALAIS OCEAN VOYAGES	

3-3-3 Ressources humaines

- pour prendre toute décision concernant la formation.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 18 décembre 2018.

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

- pour prendre toute décision concernant le recrutement d'agents contractuels dans les cas suivants :
  - soit pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires ou des agents contractuels à temps partiel ou momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),
  - soit pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), et signer les contrats et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements.
  - soit pour recruter des agents contractuels mis à disposition par le biais du service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 (réf délibération du 13 avril 2006).

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 18 décembre 2018.

Monsieur Calonnec précise que les changements majeurs intervenus depuis le dernier comité syndical sont le remplacement d'Emmanuelle Orsonneau actuellement en congés maternité et le départ de Daphné Loirat.

➡ ***Mise à disposition de Nadège CLAUSTRE du 1er février 2019 au 30 juin 2019, chargée de comptabilité contractuelle au sein de service finances, via le service missions temporaires du CDG85 (remplacement congé maternité d'Emmanuelle ORSONNEAU)***

- pour signer les ordres de mission pour les déplacements des délégués dans le cadre de mandats spéciaux.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 18 décembre 2018.

➡ ***Déplacement à Clermont Ferrand les 12 et 13 février 2019 de Philippe BERNARD, 2ème vice-président, afin d'assister à un séminaire organisé par le syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme.***
Mode de transport utilisé : véhicule personnel
Hébergement : hôtel

3-3-4 Affaires juridiques

- pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Trivalis, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de Trivalis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute la durée de son mandat et pour toute action quelle que puisse être sa nature, à l'exclusion des actions en justice fondées sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 18 décembre 2018.

Monsieur Robineau pense que le préjudice sur la voirie va se résoudre. C'est un litige sur lequel Trivalis est tiers. Aujourd'hui l'ensemble des éléments est aux mains de l'expert pour rendre son rapport.

Concernant les BRS, le dossier est plus complexe. Les enjeux sont plus conséquents. Les expertises se succèdent. L'expert a demandé un délai complémentaire pour rendre son avis. Il est attendu au mieux en décembre 2019. A savoir que des recours restent encore possibles à suivre de la part de VINCI et VEOLIA.

Le troisième litige avec VINCI qui porte sur les équipements reste en cours. Le jugement risque d'attendre. Il sera nécessaire d'attendre le positionnement sur les BRS.

Monsieur Robineau indique que Trivalis souhaite que les travaux de rénovation de la voirie correspondent avec ceux des travaux d'agrandissement de Trivalandes (aménagement de l'unité de préparation de CSR).

	Procédures en cours	Parties	Suivi
TRIVALANDES	**Référé expertise devant le Tribunal de Commerce de Nantes** Désordres affectant la voirie TRIVALANDES (Avocat : Me Eglie Richters du cabinet SARTORIO) Expert : M LEMAIRE	COLAS C/ SOGEA, BODIN, Cabinet MERLIN (Maître d'œuvre), TRIVALIS (Maître d'ouvrage)	Conformément à sa demande, l'expert dispose dorénavant de devis pour évaluer le chiffrage des travaux de reprise de la voirie, devis transmis d'une part par Trivalis (devis ATLANROUTE) et d'autre part par SOGEA (devis SOGEA). **Devis ATLANROUTE** -travaux : 631 678,20 € HT -plus-value à rajouter pour la reprise intégrale des trottoirs : 50 535 € HT -maitrise d'œuvre : 25 267,13 € HT -contrôle : 12 947,48 € HT -CSPS : 1 554 € HT **TOTAL : 721 981,81 € HT** Coût de détournement des déchets pendant la durée prévisionnelle des travaux de 5 mois : 1 602 198 € HT **Devis SOGEA :** -travaux : 767 737,50 € HT -maitrise d'œuvre : 24 200 € HT -conducteur de travaux : 40 000 €HT -divers - frais généraux et assurances : 165 987,50 € HT **TOTAL : 995 950 €HT** Durée prévisionnelle des travaux de 1 mois **Juin 2019 :** date prévisionnelle de remise du rapport final de l'expert **1er juillet 2019** : date de clôture de l'expertise **9 septembre 2019** : audience devant le Tribunal de Commerce de Nantes
	Référé expertise devant le Tribunal de Commerce de Nanterre Désordres et dysfonctionnements affectant les BRS de centres de traitement des déchets exploités par GEVAL et construits par VINCI (Avocat: Me Eglie Richters du cabinet SARTORIO) Expert : M. DE LA BATIE	GEVAL C/ VINCI ENVIRONNEMENT / CMD / BREVINI TRIVALIS (tiers partie)	2 études ont été commandées dans le cadre de l'expertise : - une étude calculatoire réalisée par l'Institut de Soudure (IS)afin d'examiner la tenue en fatigue des BRS - une étude sur les systèmes d'entrainement des BRS réalisée par le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) **29 janvier 2019** : Transmission d'une nouvelle version du rapport de l'IS avec la transposition des résultats du 1er rapport au tube BRS de Trivalandes **3 avril 2019** : Accédit de présentation des travaux du CETIM relatifs aux systèmes d'entrainement des BRS **Décembre 2019** : Date prévisionnelle de remise du rapport par l'expert

3-4 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical

Monsieur Robineau rappelle que Trivalis souhaite être le plus transparent et transmet l'ensemble des travaux et décisions prises par le Bureau en amont du comité syndical. Il demande s'il y a des questions.

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical n°D037-COS270318, en date du 27 mars 2018, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au bureau ;

3-4-1 Bureau du 15 janvier 2019

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 15 janvier 2019.

3-4-2 Bureau du 5 février 2019

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion 5 février 2019.

3-4-3 Bureau du 5 mars 2019

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 5 mars 2019.

Les décisions prises lors des bureaux du 15 janvier, 5 février et du 5 mars sont annexées au dossier de réunion.

3-5 Avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire d'une partie du centre de tri à Mouzeuil-Saint-Martin et de ses équipements pour le tri de multi matériaux ménagers issus du secteur de Nantes

Monsieur Robineau mentionne que les dossiers d'assurances sont parfois plus longs qu'initialement prévu. La signature de cette convention a permis de capter, via VEOLIA, du personnel en insertion sur le secteur, pour travailler sur cette chaine de tri des emballages.

Vu les articles L2122-1-1 et L2122-1-2 alinéa 3° du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que VEOLIA GRANDJOUAN SACO exploite pour le compte de Nantes Métropole via une délégation de service public le centre de traitement des déchets Arc-en-Ciel situé sur la commune de Couëron en Loire-Atlantique.

Considérant que cet équipement a été touché par un incendie le 20 octobre 2017 provoquant l'arrêt de l'activité tri des emballages et papiers ménagers issus du secteur de Nantes.

Considérant que VEOLIA GRANDJOUAN SACO est également attributaire du marché public n°2017-M300 d'exploitation et de maintenance du centre de tri d'ordures ménagères et de déchets recyclables sur la commune de Mouzeuil-Saint-Martin pour y exercer une activité de transfert des emballages, ordures ménagères, verre et papier collectés sur le territoire de TRIVALIS. Ce marché public est conclu pour une durée de quinze (15) mois à compter du 1er janvier 2018.

Considérant que dans l'attente du redémarrage de l'activité tri du centre Arc-en-Ciel, VEOLIA GRANDJOUAN SACO a sollicité TRIVALIS afin de pouvoir utiliser une partie du centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin et de ses équipements pour le tri des papiers et des emballages ménagers issus du secteur de Nantes.

Considérant que dans ce cadre, TRIVALIS et VEOLIA GRANDJOUAN SACO ont signé le 28 décembre 2017 une convention d'occupation temporaire d'une partie du centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin et de ses équipements pour le tri de multi matériaux ménagers issus du secteur de Nantes dont le terme a été fixé au 31 décembre 2018.

Considérant qu'un premier avenant a été signé le 26 novembre 2018 pour prolonger la convention d'occupation temporaire d'une partie du centre de tri à Mouzeuil-Saint-Martin et de ses équipements pour le tri de multi matériaux ménagers issus du secteur de Nantes jusqu'à la fin du marché public susmentionné soit jusqu'au 31 mars 2019.

Considérant qu'à compter du 1er avril 2019, l'exploitation du centre de transfert de Mouzeuil-Saint-Martin est confiée à la société VEOLIA GRANDJOUAN SACO, via le marché public 2018_M171 qui a pris effet au 1er janvier 2019, pour une durée de quatre ans.

Considérant par ailleurs que le redémarrage de l'activité tri sur le centre de traitement des déchets Arc-en-Ciel est prévu pour la fin de l'année 2019.

Considérant que dans ce contexte, il est proposé de prolonger par un nouvel avenant la convention d'occupation temporaire d'une partie du centre de tri à Mouzeuil-Saint-Martin et de ses équipements pour le tri de multi matériaux ménagers issus du secteur de Nantes jusqu'au 31 décembre 2019.

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Comité syndical sont invités à délibérer pour :
- approuver l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire d'une partie du centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin et de ses équipements pour le tri de multi matériaux ménagers issus du secteur de Nantes à intervenir entre VEOLIA GRANDJOUAN SACO et Trivalis dont le projet est joint en annexe,
- autoriser le Président à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- Approuve l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire d'une partie du centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin et de ses équipements pour le tri de multi matériaux ménagers issus du secteur de Nantes à intervenir entre VEOLIA GRANDJOUAN SACO et Trivalis dont le projet est joint en annexe,
- Autorise le Président à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Monsieur Robineau donne la parole à Monsieur Bernard.

4 – Technique

4-1 PARTIE DECHETERIES

4-1-1 Point sur les éco-organismes DDS et mobilier

✓ **REP déchets Diffus Spécifiques**

1) Rappel du Contexte

Depuis le 1er janvier 2019, la filière des déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers ne dispose plus d'éco-organisme agréé (EcoDDS) en raison d'un contentieux entre l'Etat, et les metteurs sur le marché.
Trivalis a reçu le 2 janvier 2019 un courrier d'EcoDDS indiquant l'absence de ré-agrément de celui-ci au 1er janvier en raison d'une divergence entre le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et EcoDDS. Ce faisant, EcoDDS a décidé d'arrêter la collecte des DDS ménagers à compter du 11 janvier.
Trivalis a décidé, en urgence, de prendre les dispositions nécessaires pour pouvoir assurer la continuité du service au-delà du 11 janvier, dans un premier temps à ses frais, pour ne pas perturber le geste de tri et assurer la continuité de service.

Néanmoins, les coûts inhérents à cette prise en charge (environ 50 000 €/mois) sont assumés par Trivalis.

2) Evolution de la situation depuis fin janvier 2019

Le 1er février, Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a convoqué les membres du conseil d'administration de l'éco-organisme EcoDDS chargé de la collecte et du traitement des produits chimiques usagés. Pour ne plus mettre en difficulté les collectivités, la ministre a demandé et obtenu des administrateurs d'EcoDDS qu'ils :

- Déposent un dossier d'agrément conforme en tout point aux exigences du cahier des charges fixé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire,
- Organisent dans les meilleurs délais la concertation avec les collectivités sur les conditions de collecte des déchets chimiques des déchèteries,
- Remboursent les collectivités pour les frais qu'elles ont engagés en prenant à leur charge la collecte des déchets chimiques depuis le 1er janvier,

- S'assurent que dorénavant les discussions entre les services de l'Etat et la société EcoDDS seront fondées sur le respect des engagements et la responsabilité de chacun.

Suite à cette réunion et après publication de l'arrêté rectificatif à l'origine de la discorde, EcoDDS a déposé une nouvelle demande d'agrément.

La commission de la filière REP DDS (CEFREP DDS) s'est déroulée le 20 février 2019, afin d'étudier le dossier déposé par EcoDDS, unique candidat à l'agrément.
A l'occasion de cette commission AMORCE et le CNR n'ont pas manqué de pointer les nombreuses faiblesses du dossier déposé par le candidat à l'agrément. Toutefois, la demande d'agrément d'EcoDDS a recueilli un vote positif malgré le vote contre d'AMORCE. Amorce a rédigé le 25 mars 2019 un communiqué de presse.

3) Ré-agrément d'EcoDDS

Dans la continuité de cette commission, l'arrêté du 28 février 2019 portant agrément pour six ans de la société EcoDDS a été publié au JORF le 10 mars dernier.
Afin d'accélérer le redéploiement de la filière sur les déchèteries, EcoDDS a proposé de signer dans un premier temps uniquement l'annexe 5 - Formulaire simplifié de reprise de collecte. La signature de ce document par Trivalis dès le 13 mars 2019 a permis de relancer le processus de réactivation des déchèteries vendéennes dans le portail des enlèvements.
Trivalis a désormais jusqu'au 30 juin 2019 pour signer et transmettre la convention et la délibération associée.
Dans cette convention (Contrat-type collectivité) apparait une annexe qui introduit les modalités relatives aux soutien exceptionnel 2019 alloué au titre de la gestion des DDS Ménagers pendant la période antérieure à la délivrance de l'agrément.
Cette proposition de dédommagement à hauteur de 625 € par tonne sur la période allant du 11 janvier au 28 février est inacceptable. Ce prix ne permet de couvrir qu'environ 60 % des coûts engagés par Trivalis, ce qui ne correspond pas aux engagements du Ministère. Trivalis a donc informé le CNR et Amorce afin qu'un travail soit engagé sur le sujet avant la signature du « contrat Type collectivité ».
Les gardiens par peur de déclencher des non-conformités, orientent les déchets dangereux vers le flux Trivalis, détournant ainsi des déchets qui devraient rejoindre le flux EcoDDS.
Par ailleurs, le dédommagement de 625 € ne couvre pas le coût de 900 €. pour Trivalis. Des points restent à éclaircir sur ce dossier.

✓ REP Ameublement

Contrairement à EcoDDS, Eco-Mobilier a été réagréé par l'Etat le 26 décembre 2017, pour une prise d'effet au 1er janvier 2018.
Cependant, à la suite de désaccords entre les différentes parties, le contrat territorial pour le mobilier usagé (contrat qui lie les collectivités et l'éco-organisme) n'a été signé que dans le courant d'année (délibération en juillet 2018) pour un an sur l'année 2018.

Pour la période 2019-2023, Trivalis n'a à ce jour, **reçu aucun contrat**.
Les principaux points de désaccords sont les suivants :

- Ouverture au public de la déchèterie au minimum 6 demi-journées.
- Seuil de remplissage de 1,9 T / benne à 2,3 T / benne.

Ces seuils de remplissage nécessiteront, le moment venu, un travail de reconfiguration logistique sur certaines déchèteries du territoire sur la benne mobilier. Des discussions sur le plan national sont en cours avec éco-mobilier pour laisser le temps aux collectivités de s'organiser.

Cette situation ne remet cependant en cause, ni la continuité du service ni son financement.

► Information du comité syndical

4-1-2 Etat d'avancement de la demande de dérogation relative au transport routier le samedi lors de la saison estivale 2019

Chaque année, un arrêté ministériel interdit la circulation des véhicules de plus de 7.5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) affectés aux transports routiers de marchandises dangereuses et non dangereuses sur une période de 5 samedis de l'été avec des possibilités de dérogations souvent obtenues pour les déchets.
Or, depuis 2013, aucune dérogation n'est accordée aux prestataires intervenant sur les déchèteries (hors déchets végétaux).
Les services de la préfecture mettent en exergue que la Vendée est un « département touristique très en vogue et que la circulation sur les routes pendant cette période est en très forte augmentation et qu'il convient d'être vigilant aux risques d'accidents » selon une information adressée en 2014.

Trivalis a donc analysé l'impact de cette interdiction sur la continuité du service d'évacuation des déchèteries en saison estivale :

1. **30 % de la fréquentation des déchèteries est le samedi, journée de plus forte affluence de la semaine**

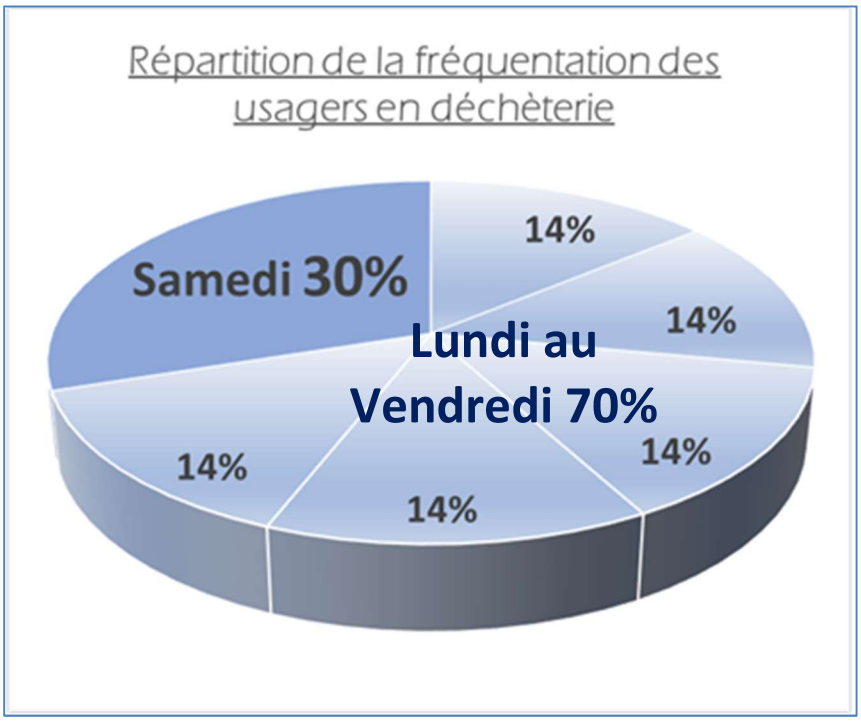

2. **L'interdiction de circulation du samedi génère la mise en œuvre de moyens et de contraintes logistiques fortes**

- Mise en place de bennes tampons.
- Augmentation des amplitudes horaires des chauffeurs.
- Passage du pack-mat du prestataire ou utilisation des engins de manutention présents sur déchèterie pour tasser les déchets.
- Indication du taux de remplissage réel de la benne.
- Priorisation des déchèteries avec une planification pour certains flux problématiques des plus grosses déchèteries, les vendredis et les lundis.
- Gestion des évacuations pour les déchèteries avec des faibles rotations de bennes les mardis, mercredis, jeudis (risque de rupture de service).

3. L'augmentation du nombre de poids lourds en circulation du lundi au samedi

L'analyse montre une augmentation du trafic de 8 points sur les jeudis et les vendredis tel que présenté dans les graphiques ci-dessous :

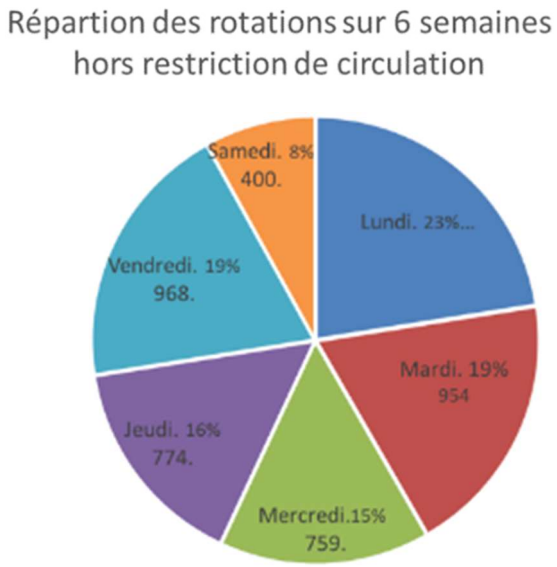

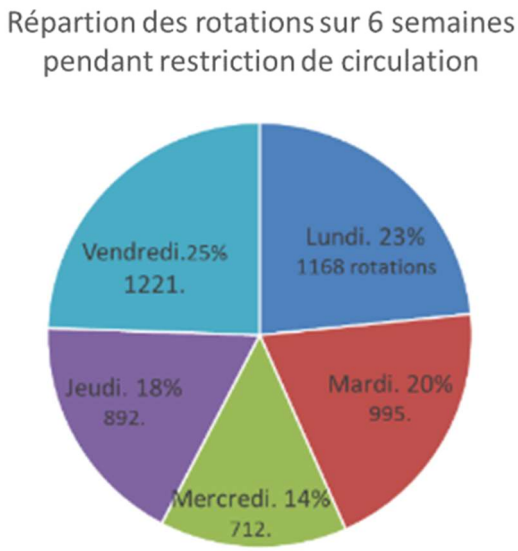

4. L'interdiction de circulation le samedi entraîne paradoxalement une augmentation du nombre de rotations à tonnage équivalent

A tonnage équivalent, le total cumulé des rotations sur 6 semaines est de :

- 4 590 rotations avec samedis roulés
- 4 988 rotations sans samedis roulés
- Soit une augmentation du nombre de rotations de 8 %.

L'interdiction de circulation le samedi oblige les collectivités à faire évacuer des bennes même si elles ne sont pas pleines pour s'assurer de la continuité du service durant le week-end. Il en résulte une perte d'exploitation pour les transporteurs, une augmentation globale du trafic hebdomadaire et un impact environnemental supplémentaire lié au transport.
Le graphique, ci-après, illustre d'ailleurs la meilleure répartition des évacuations dans l'hypothèse d'un recours au samedi.

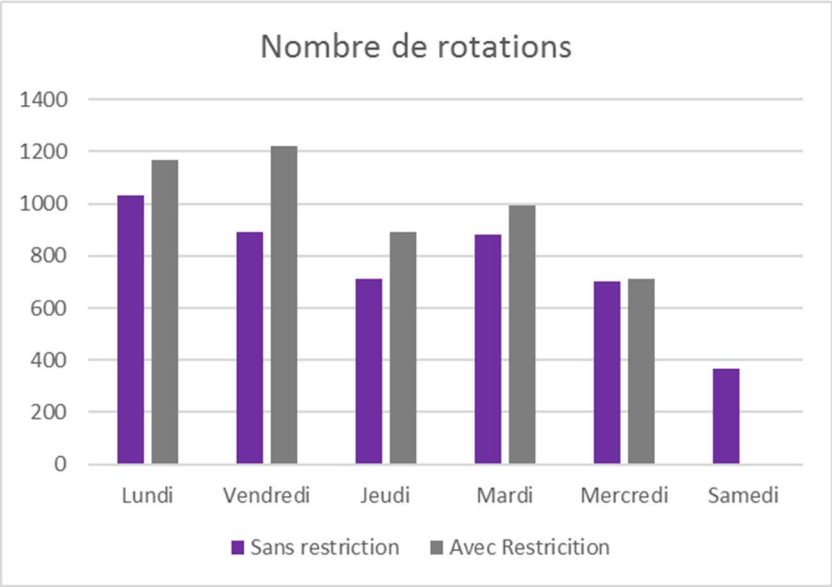

5. L'interdiction de circulation le samedi entraine des ruptures de service en déchèterie

Durant l'été 2018, Trivalis a recensé les constats suivants :

- Des prestations qui n'ont pas pu être honorées dans les temps impartis : plus d'une quinzaine de signalements par nos adhérents, rapportent plus d'une quarantaine de retards d'évacuation.
- Des débordements sur le quai : les demandes d'enlèvements n'étant pas traitées dans le délais impartis, les déchets ont été stockés sur le sol pour assurer la continuité de service malgré l'anticipation des évacuations partiellement à vide le vendredi.

Les conséquences pour Trivalis et les collectivités adhérentes sont les suivantes :

- Problèmes de sécurité d'accueil des usagers en déchèterie,
- Dépassements des volumes autorisés de certains déchets au regard des rubriques ICPE,
- Manutentions supplémentaires éprouvantes pour les agents lors des opérations de reconditionnement des déchets,
- Déficit d'image de la collectivité, agressions verbales subies par les agents,
- Dans certains cas extrêmes : fermetures temporaires des déchèteries pour risques liés au manque de sécurité.

Il est à noter que ce phénomène est particulièrement visible en Vendée, en raison de son caractère très touristique et du fait que 60 % de la population est à la redevance incitative, ce qui amplifie les dépôts en déchèterie.

6. Propositions pour la saison 2019

- Rencontre entre les services de Trivalis et les services de la Préfecture pour tenter d'obtenir une autorisation de rouler en identifiant des besoins ciblés avec les opérateurs de collecte : passage d'un engin de compaction, définition d'un créneau horaire d'intervention, définition du réseau routiers empruntés,
- Dans le cas contraire, les risques liés à la sécurité et aux ruptures de services en déchèterie seront tels que les transporteurs et les collectivités ne pourront plus y pallier sur le plan logistique et que des choix de fonds seront à faire collégialement : fermetures partielles ou totales en fonction des secteurs, de la fréquentation et des moyens en haut-de-quai.

Un travail conjoint prenant en compte les risques liés à la sécurité des usagers de la route et les besoins des usagers en déchèterie est en cours associant les services de l'Etat, Trivalis et les collecteurs. Une première réunion s'est tenue le 27 février 2019.

Monsieur Robineau pense que l'obtention de cette dérogation est nécessaire.

Monsieur Bernard indique que la réponse de la Préfecture est attendue, l'impact carbone sera peut-être un élément déterminant dans leur décision.

► **Information du comité syndical**

4-1-3 Présentation de la filière départementale de valorisation des gravats

Cette présentation intervient suite à une demande en bureau syndical de présenter cette filière sur le plan du département. Elle s'articule autour d'un prestataire unique qui traite les 70 000 tonnes en moyenne collectées sur les déchèteries.

Trivalis a organisé la gestion de la totalité des gravats collectés en déchèteries autour d'un marché unique départementalisé axé sur la valorisation-matière et la réduction de l'enfouissement des gravats dans les ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes).

La situation globale de cette filière innovante au plan national est présentée aux membres du comité syndical :

1- Bilan des tonnages

En 2018, on observe une hausse de 3% des tonnages par rapport à 2017.

- 2017 : 69 087 Tonnes
- 2018 : 71 961 Tonnes

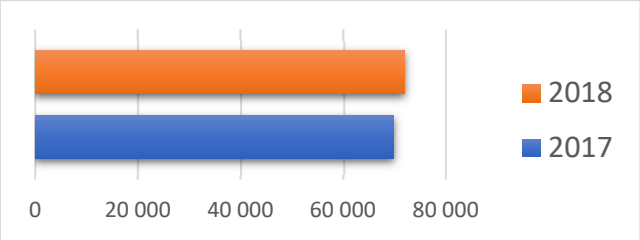

Le graphique, ci-après, montre l'évolution des tonnages entre 2017 et 2018 par secteur géographique :

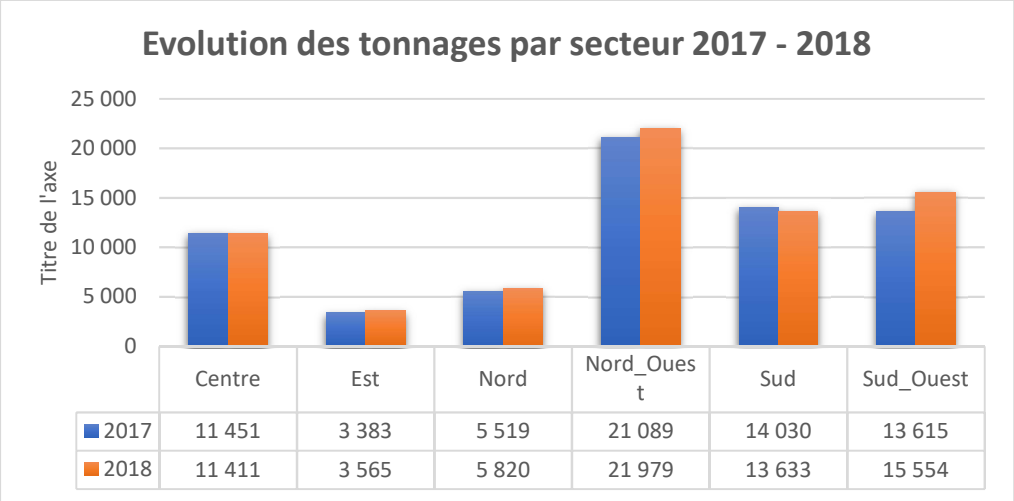

	Centre	Est	Nord	Nord_Ouest	Sud	Sud_Ouest
2017	11 451	3 383	5 519	21 089	14 030	13 615
2018	11 411	3 565	5 820	21 979	13 633	15 554

Ce sont notamment les secteurs côtiers qui présentent les plus fortes hausses (Nord-Ouest et Sud-Ouest). En particulier sur les déchèteries dépourvues de limitation d'accès.
Monsieur Bernard précise que cela se conjugue aussi avec la mise en place de la redevance incitative sur certains secteurs et la relance économique.

En étudiant, les données de l'état des lieux des déchèteries, il est constaté que le nombre de bennes est en augmentation et que leur volume est passé de 10 m³ à 17 m³. Les tonnages mensuels sont de plus en plus lissés suite au déploiement des bennes au détriment l'évacuation en vrac :

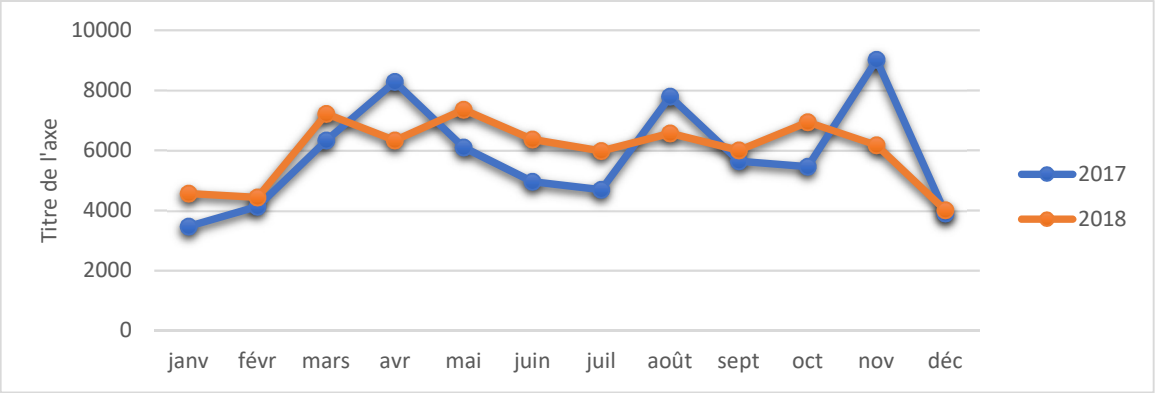

Le graphique, ci-dessous, montre la répartition par collectivité en tonnes et en kg/hab/an :

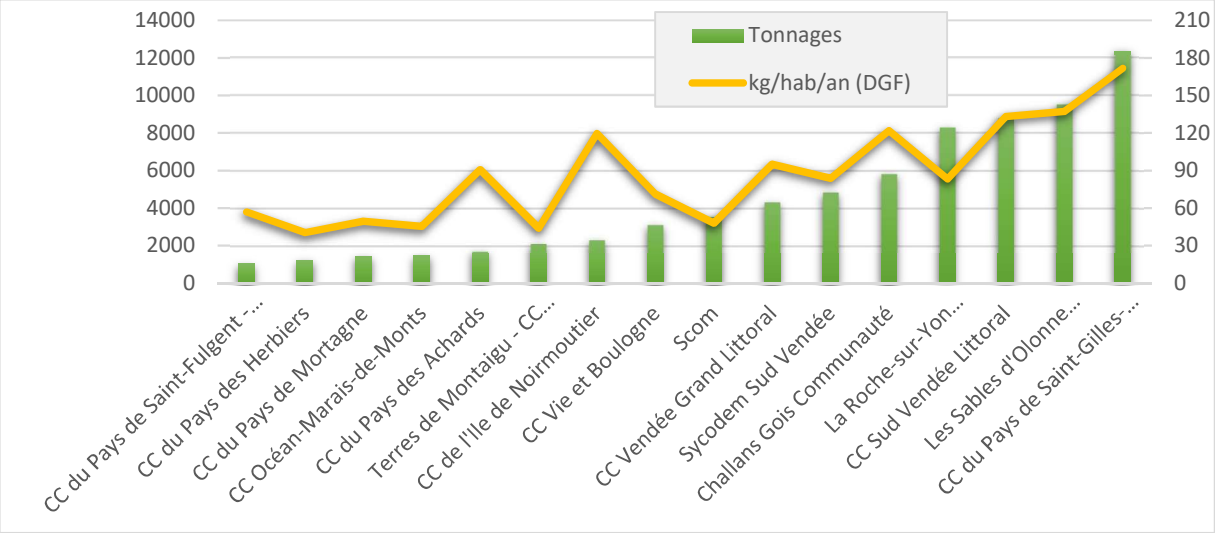

Comme pour le flux déchets végétaux, régulièrement présenté, les collectivités avec le plus faible ratio kg/hab/an sont celles qui ont mis en place la limitation d'accès (barrières). Ce dispositif a donc un impact direct et tangible sur les tonnages réceptionnés. Il est à noter en outre que ce dispositif présente des garanties supplémentaires en matière de recettes sur les apports des professionnels.

2- Mode gestion des gravats

Il existe plusieurs modes de collecte des gravats dont voici la répartition sur le département :

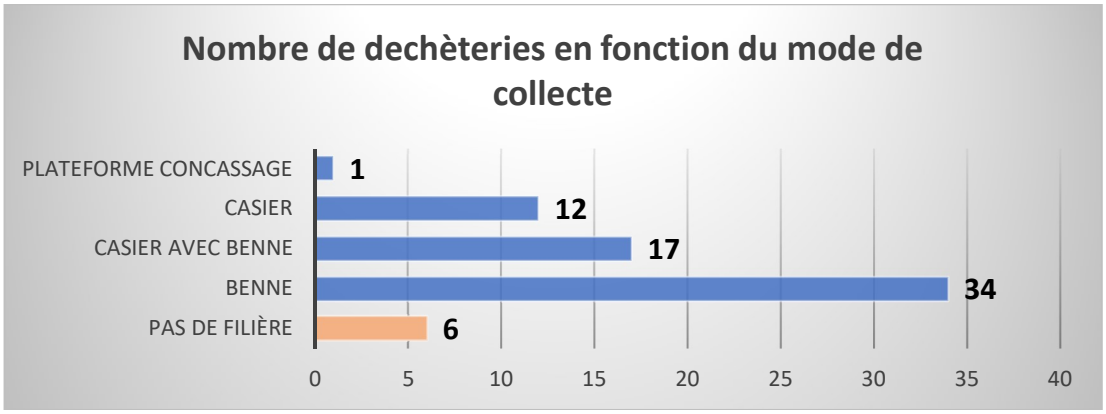

Le graphique, ci-dessous, indique en tonnage annuel la réparation en fonction du mode de collecte :

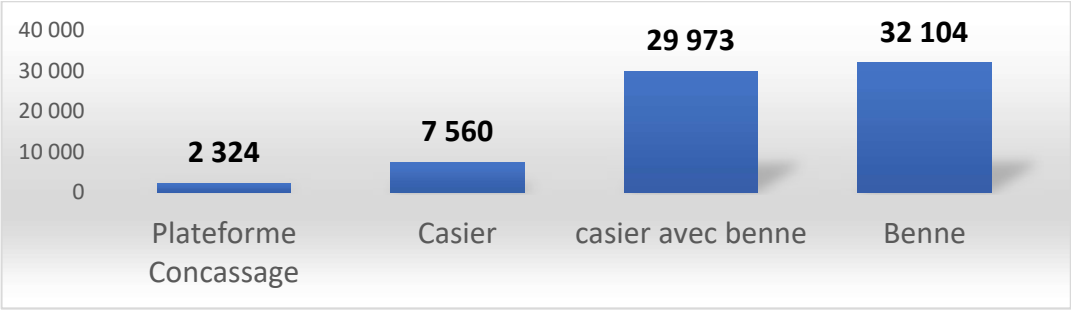

a. Collecte en benne à quai

Depuis plus de 8 ans, la collecte des gravats est assurée en benne 17 m³ afin d'optimiser le transport contre des bennes de 10 m³.
Les enlèvements sont effectués par des véhicules 32 tonnes ce qui permet de transporter 9 tonnes supplémentaires par vidage.
Le mode de collecte en benne 17 m³ semble être le mode adapté à ce déchet.

b. Collecte sur plateforme avec rechargement en benne par l'adhérent

Pour éviter le risque de chute, respecter la réglementation ICPE et faciliter le vidage des usagers, de plus en plus de collectivités ont fait le choix d'équiper leurs déchèteries d'une petite plateforme de stockage de gravats avec le positionnement d'une benne attenante. Lors des relevages de tas de déchets végétaux (pour les collectivités en plateforme), le prestataire, l'agent, ou un agriculteur gère le rechargement des gravats dans la benne.
Ce dispositif présente les avantages suivants :
- Augmentation des capacités de stockage.
- Souplesse lors des enlèvements.
- Pas de risque de chute.
- Facilite le tri des indésirables.
- Maintenir le tarif attractif des évacuations en benne plutôt qu'en vrac.

c. Collecte en vrac par le prestataire

12 déchèteries sont actuellement équipées de casier sans possibilité de rechargement. Les prestations de chargement et d'évacuation sont assurées par le prestataire du marché.

Cette prestation génère un surcoût de 30 à 60% en fonction des secteurs géographiques et de la taille des casiers.

d. Concassage et criblage sur site

Pour des raisons insulaires, les gravats collectés sur la déchèterie de La Guérinière sont traités sur plateforme de concassage / criblage directement sur site.
Ce type de prestation nécessite le stockage d'une quantité importante de déchets avant intervention ; de l'ordre de 4 000 à 5 000 tonnes ce qui justifie son caractère exceptionnel.
Cette organisation est mise en place sur l'Ile de Noirmoutier. Le prestataire mutualisant le déplacement en réalisant le concassage / criblage des gravats de la déchèterie publique et des gravats des professionnels directement gérés par la CC de l'Ile de Noirmoutier.

Le prestataire s'adapte à la demande.

Tableau comparatif des modes de collecte

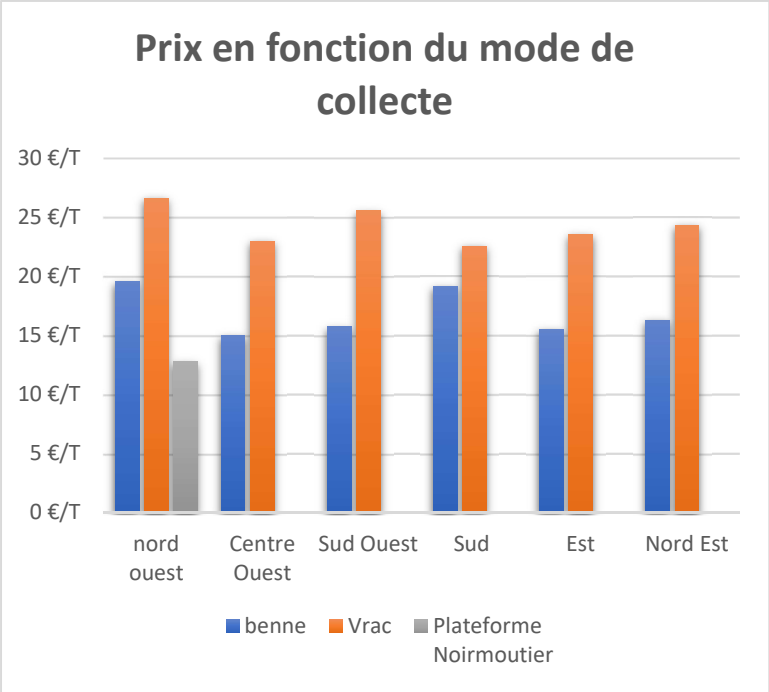

Il apparaît que la collecte en vrac coûte plus cher sur l'ensemble des territoires que la collecte en benne (de 30 à 60 %) à l'exception de l'Ile de Noirmoutier où le prix à la tonne est plus faible pour les raisons précitées.

3- Mode de traitement

a. Concassage et criblage sur les sites du prestataire

En fonction des secteurs géographiques, les gravats collectés en benne sont vidés sur différents sites de valorisation.

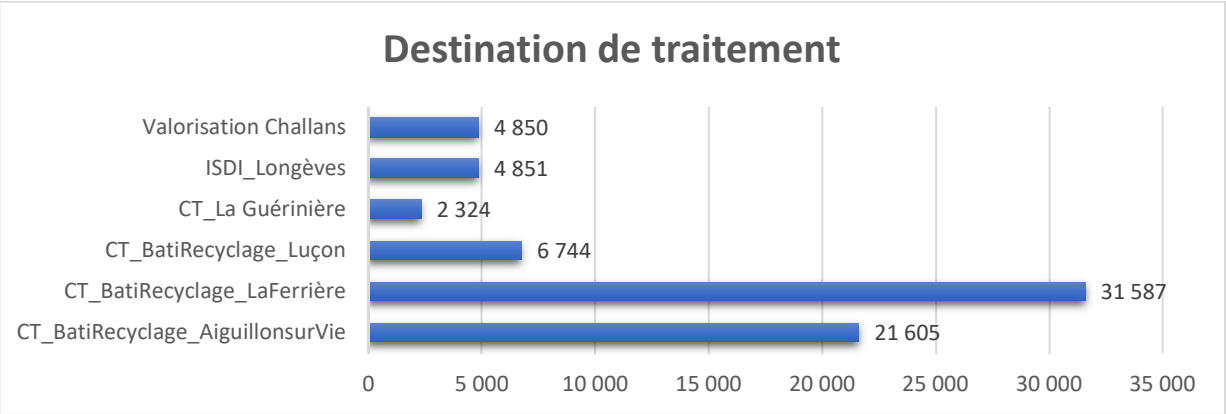

b. Particularité du site de Longèves et des gravats du Sycodem

Une demande d'autorisation d'exploiter le site a été déposée à la DDEA par Trivalis pour le compte du SYCODEM en juillet 2010 pour une durée de 10 ans.
Cette ISDI est autorisée par arrêté préfectoral n°10-DDTM-580 en date du 13 septembre 2010.
Depuis, Trivalis a délégué l'exploitation de ce site au secteur privé (Colas puis Coved, puis Bati-Recyclage, depuis janvier 2017).
Trivalis a attribué à Bati-Recyclage dans le cadre du marché départemental de valorisation des gravats avec les objectifs de performance suivants :

- ✓ valorisation d'environ 40 % des gravats déjà entreposés sur le site depuis 2010.
- ✓ valorisation d'environ 60 % des gravats entrant sur le site à compter du 1er janvier 2017.

Cette variante permet de prolonger la durée de vie du site pour y enfouir les refus de concassage des gravats non valorisables en augmentant la capacité du site de 2 ans à 8 ans et 4 mois et de valoriser un maximum de déchets.

Monsieur Robineau indique que Bati-Recyclage est le spécialiste de ce matériau.

Monsieur Bernard rappelle qu'il est possible, d'inclure lors de la rédaction des marchés publics, une option pour autoriser l'utilisation de ces gravats valorisés normés.

Madame de Roux indique qu'il manque des déchèteries professionnelles sur le littoral.

Monsieur Robineau mentionne que cela relève d'une initiative privée. C'est une filière économique à part entière. On ne peut qu'inciter les entreprises privées. Cela reste un enjeu.
Monsieur Bernard précise que la filière est jeune.

Monsieur Limouzin dit que l'activité d'une déchèterie professionnelle ne suffit pas financièrement à l'opérateur privé. Il précise que les sociétés veulent souvent la déchèterie professionnelle et la collecte.
Monsieur Bernard précise que Bati Recyclage associe parfois une autre activité comme le démontage de bateau ou de mobil home.
Monsieur Robineau indique que pour cette raison il est nécessaire de maintenir les prix non attractifs pour les professionnels..

1- Mode de valorisation des matériaux produits

a. Synoptique général de la valorisation des gravats

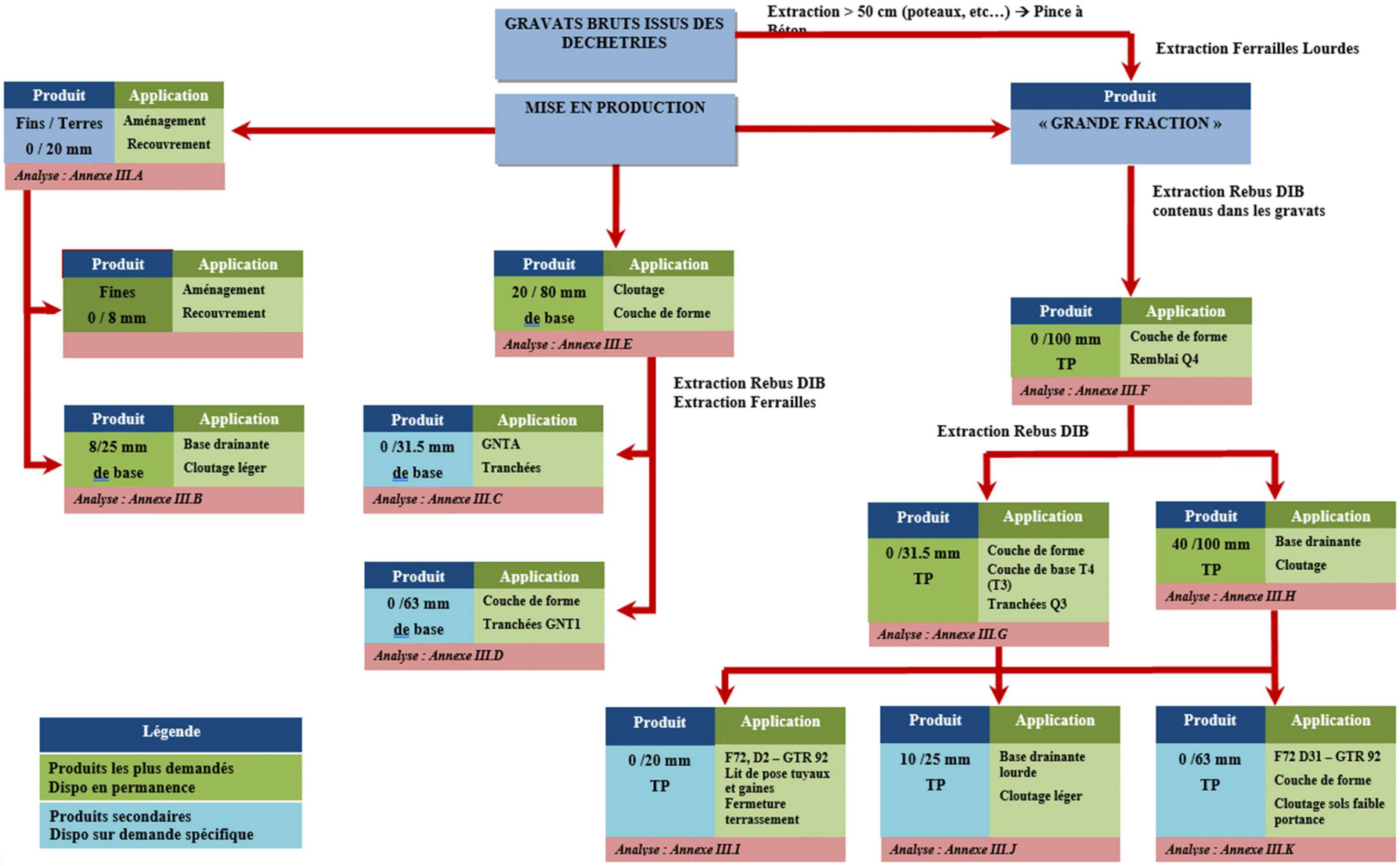

b. Liste des produits issus des gravats

- 0/20 terrigène

o Matériau utilisable pour les couvertures et montage de flancs en ISDND, couvertures de merlons en TP…

- 0/8 terrigène – terre support normalisée NFU 44-551

o Matériau normalisé, il est utilisable comme une terre végétale (activités TP, négoce, agriculture, paysagisme, fabrication de terreau…).

- 8/20 gravillons

o Le 8/20 est extrait en fraction supérieure lors du criblage du 0/20 terrigène.

o Utilisable en base drainante, ou en utilisation en techniques routières comme matériau de cloutage par exemple.

- 20/80 Base

o Ce matériau, d'aspect hétérogène, est extrait par scalpage en tête de process.

o Utilisable en matériau de remblai, ou à une utilisation en techniques routières et pour la réalisation de pistes d'exploitation.

- 0/63 Base

o Ce matériau, d'aspect hétérogène, est extrait par scalpage en tête de process (20/80 Base) puis concassé/criblé.

o Utilisable en matériau de remblai, ou à une utilisation en techniques routières et pour la finition de pistes d'exploitation.

- 0/100 TP

o Ce matériau, provient du concassage/criblage de la fraction supérieure à 80 mm extrait par scalpage en tête de process. Il est composé à 95% de béton.

o Utilisable en couche de forme.

- 0/31.5 TP

o Ce matériau, provient du concassage/criblage de la fraction supérieure à 80 mm extrait par scalpage en tête de process. Il est composé à 95% de béton.

o Utilisable en couche de finition, ce matériau est dépourvu d'exogènes.

- 0/20 TP

o Ce matériau, provient du concassage/criblage de la fraction supérieure à 80 mm extrait par scalpage en tête de process. Il est composé à 95% de béton.

o Utilisable en couche de finition, ce matériau est dépourvu d'exogènes.

- 40/70 TP

○ Ce matériau, provient du concassage/criblage de la fraction supérieure à 80 mm extrait par scalpage en tête de process. Il est composé à 95% de béton. Utilisable en base drainante et cloutage de sols peu porteurs.

Il faut retenir que les gravats de déchèteries sont valorisés selon des processus éprouvés, mais complexes, et selon des catégories de matériaux qui doivent en permanence s'adapter aux demandes des clients publics ou privés.

c. Répartition des utilisations en 2018

Le graphique, ci-dessous, exprime en pourcentage, l'utilisation des matériaux pour l'année 2018 :

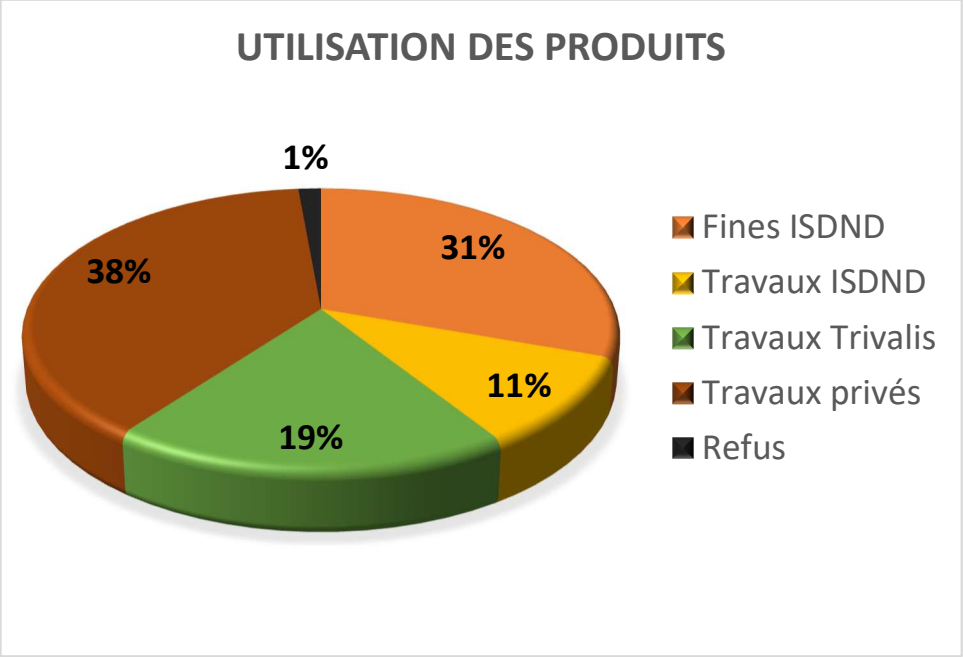

Il faut retenir que ce marché départemental permet une valorisation sous différentes formes de 99% du flux entrant ce qui demeure une très bonne performance. 1 % issu du criblage est enfoui.
Par ailleurs, les travaux neufs d'infrastructures et bâtiments à Trivalis (extension centre de transfert de Givrand, aménagement centres de transfert de Saint-Prouant et Angles) sont désormais réalisés via des matériaux recyclés issus des gravats de déchèteries de Trivalis (logique d'économie circulaire). 19 % pour des travaux de VRD. 38 % revendus par le prestataire à des entreprises de travaux publics.

d. Evolutions en 2018 et 2019

✓ **Evolutions 2018**

- Adaptabilité renforcée des matériaux pour les ISDND en substituant le 0/20 ou 0/8 terrigène par du 8/25 Base (permet d'éviter les phénomènes de nappe perchée).
- Mise en place d'un nouveau module d'extraction des éléments ferreux par overband mobile (purification du flux 20/80 Base).
- Commercialisation de la terre support 0/8 NFU 44-551.
- Matériaux produits en 2017 sur Longèves commercialisés en quasi-totalité.

✓ **Evolutions 2019**

- Développement d'un flottateur pour extraire le bois et le plastique dans les flux 20/60 Base et >100 TP.
- Essai de compactage pour obtenir une barrière passive.
- 2 plateformes en étude/projet : Saint-Vincent-sur-Graon et Paulx (44).

✓ **Points d'amélioration à développer**

- Présence de plus en plus importante de fibrociment.
- Peu de demandes en matériaux recyclés de la Maitrise d'Ouvrage publique.

Monsieur Robineau indique que la collecte d'amiante est effectuée 2 fois par an. Ce type de déchets ne devrait donc pas se retrouver dans les gravats. Il est nécessaire de rester vigilant.

► **Information du comité syndical**

4-2 PARTIE TRAITEMENT

4-2-1 Etat d'avancement du chantier de centre de transfert à Saint-Prouant

Trivalis aménage un centre de transfert au droit de l'emprise de l'ancienne usine de broyage / compostage de Saint-Prouant pour transférer les déchets du SCOM et d'une partie de la CC du Pays des Herbiers.
Les travaux d'aménagement du centre de transfert à Saint-Prouant se déroulent de septembre 2018 à fin avril 2019.
L'ancienne usine a été démolie. Les travaux de terrassement sont achevés et les murs en élévation et charpentes sont achevés. Les travaux de couverture sont en cours (cf. photos ci-dessous).

Le montant du marché s'élève à 1 392 000 € HT. Les travaux se déroulent selon le planning établi. L'inauguration est prévue le 7 mai prochain après un bureau. Le démarrage de l'exploitation est envisagé le 9 mai 2019.

Monsieur Robineau souhaite remercier le SCOM dont les locaux administratifs sont situés à proximité.

► **Information du comité syndical**

Concernant le futur centre de transfert de la Boissière-de-Montaigu Monsieur Robineau remercie Monsieur Anthony Bonnet, pour l'aide apportée dans ce dossier. Le foncier est en cours d'acquisition. Les sondages vont pouvoir être réalisés prochainement. L'avancement de ce dossier va permettre de bénéficier des soutiens CITEO.

4-2-2 Etat d'avancement du chantier de modernisation de l'usine de tri-compostage de Trivalonne

Les travaux ont démarré au 1er mars 2019.
Les travaux de modernisation de Trivalonne comprennent :
- Une extension des capacités de transfert des déchets recyclables par la réhausse de l'ancien bâtiment de transfert des papiers permettant de réceptionner les recyclables des camions de grand gabarit

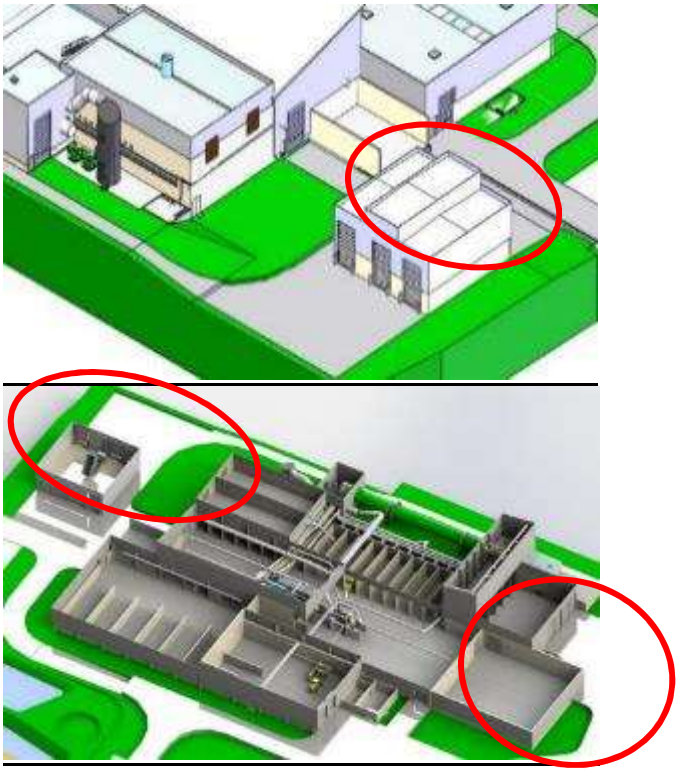

- Une modernisation du tube de pré fermentation des déchets :

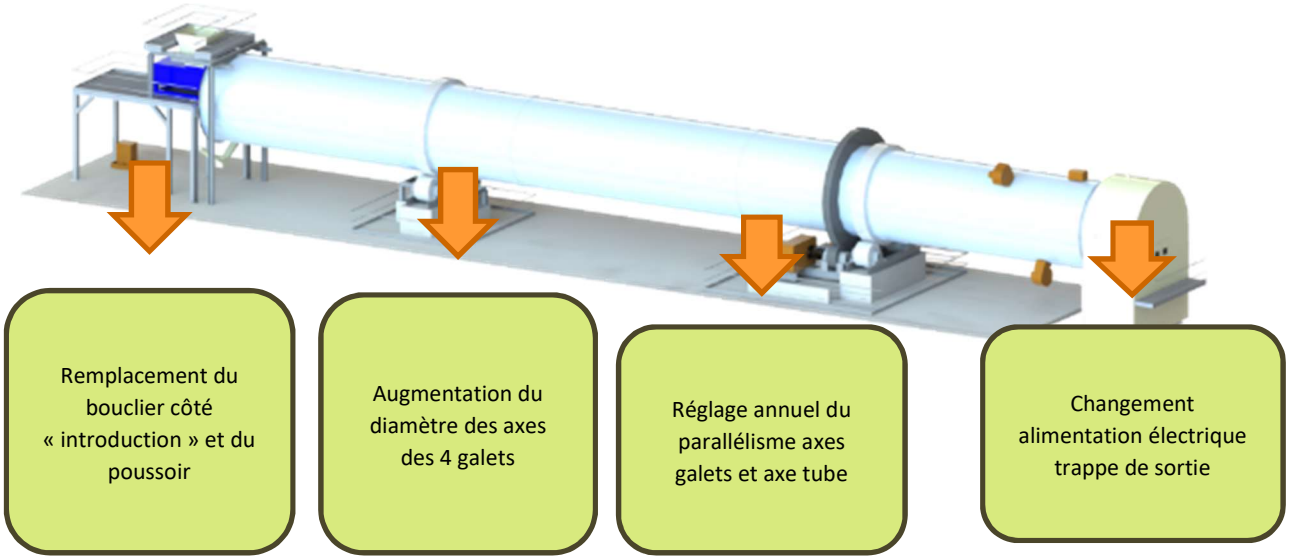

- Un renforcement du système de traitement de l'air : Monsieur Robineau indique que ce point est très important, tant pour les hommes que pour le process.
  - Ajout d'un système de traitement de l'air dans la zone de réception des ordures ménagères
  - Changement intégral des deux bio filtres NORD et SUD (part GER)
  - Modification de l'apport d'air neuf et modification de la captation de l'air vicié : la zone de maturation va bénéficier d'une augmentation du taux de renouvellement de l'air de plus de 71 %, et permettre ainsi un abaissement du taux d'ammoniac dans les bâtiments.

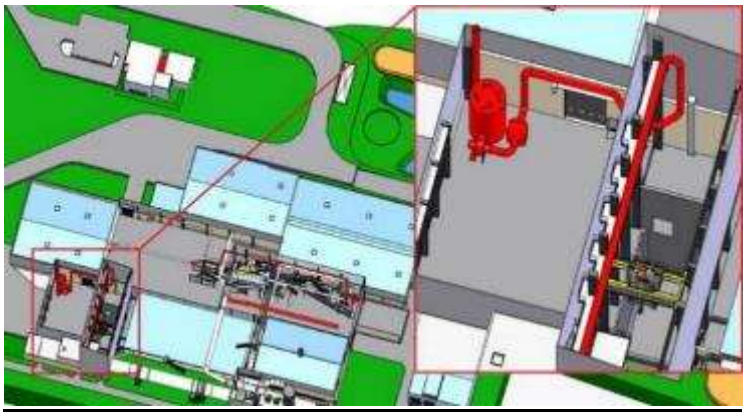

Le coût global d'investissement dans les travaux de modernisation de l'usine s'élève à 2 028 560 € HT, hors bio-filtres intégrés au compte GER pour un montant de 180 000 € HT.
Pour rappel la remise en service du bio filtre n°2 avait pris du retard en raison de la découverte de fissures dans le bâtiment et de la nécessité du passage d'un expert. Ce second bio-filtre est de nouveau opérationnel depuis le 8 février 2019.
Des essais de performance du traitement de l'air auront lieu en avril lors de la reprise d'activité de l'usine.

- ✓ **Etat d'avancement des travaux**

Les travaux de modernisation de l'usine s'étalent sur plusieurs mois mais l'arrêt d'exploitation de l'usine, nécessitant le détournement du flux d'ordures ménagères, dure 5 semaines du 11 mars au 12 avril. Les ordures ménagères sont transférées via un centre de transfert privé puis emmenées pour enfouissement à l'ISDND à Tallud Sainte-Gemme.

Madame de Roux demande où vont les déchets ?

Les ordures ménagères sont détournées vers Saint Christophe du Ligneron et Tallud Sainte Gemme.

Dans la mesure du possible, en jouant sur les baisses de tonnages d'ordures ménagères, il est envisagé pendant les phases de travaux des TMB, d'utiliser successivement les TMB et l'ISDND de Tallud et ainsi limiter l'export.

Réaménagement du futur centre de transfert et rehausse de la travée centrale pour permettre l'accès aux camions de grand gabarit.

Opération de démontage de la presse et reconfiguration de la zone de refus

Suite à des problèmes budgétaires, Urbaser a débuté, plus tardivement que prévu, les travaux. La société annonce une fin des travaux repoussée d'un mois, au 14 juin 2019, ce qui implique un décalage de l'ordre de service de la tranche optionnelle 2 : exploitation de l'usine modernisée.

Monsieur Robineau indique que les élus vendéens peuvent se féliciter de ces baisses de tonnages d'ordures ménagères qui permettent de traiter l'ensemble du gisement sur la Vendée.

► **Information du comité syndical**

4-3 PARTIE TRI

Monsieur Robineau rappelle l'accord donné par les élus pour adhérer à cette SPL.

4-3-1 SPL UNITRI

Le 18 janvier dernier a eu lieu la 1ère réunion du Comité Administratif de la SPL UniTRI avec l'élection du Président, Jacky BOURGET, et de ses Vice-présidents.
La SPL a été créée dans le but d'aménager un centre de tri interdépartemental entre une partie de la Loire-Atlantique, les Deux-Sèvres et la région Choletaise (1 million d'habitants). A ce titre, Trivalis est adhérent de la SPL et pourrait déstocker notamment une partie des tonnages saisonniers.

Ce même jour a eu lieu la réunion du Comité Technique auquel participe Trivalis, animée par le Bureau d'Etude Trident :

✓ **Descriptif et avancement du projet**

- Marché de performance globale.
- Echange sur le planning dont la durée de MSI + démarrage de la phase exploitation (8 ans dont 6 ans fermes).
- Attribution du marché décembre 2019 – janvier 2020.
- Mise en service : 2023. 4 candidats seront auditionnés.
- Echange sur la constitution d'un COTECH restreint pour les audits.
- Capacités globales : 40 à 46 000 T/an sans doute étendues à près de 50 000 T / an.
- Coût prévisionnel d'investissement : 28 000 000 € HT.

✓ **Intérêt pour Trivalis**

- Trier les emballages de la CC du Pays de Mortagne (1 000 tonnes / an) qui videra directement le flux dans le centre de tri d'UniTRI permettant une économie de transfert pour Trivalis de près de 50 000 € / an.
- Evacuer environ 1 000 à 2 000 tonnes d'emballages en saison estivale vers UniTRI pour tamponner les flux à trier à VENDEE TRI en juillet et août. Trivalis représente un petit tonnage.

Monsieur Robineau indique que le site retenu se situe à Loublande. Il est positionné sur deux départements. Les documents d'urbanisme des deux territoires ne sont pas au même état d'avancement. Les accès restent à l'étude. Le cahier des charges est en cours de rédaction.

► **Information du comité syndical**

4-3-2 VENDEE TRI – Apports de tiers sur le site

A la suite d'un sinistre sur un centre de tri des Pays de Loire, Coved a fait la demande auprès de Trivalis pour faire des apports extérieurs sur VENDEE TRI.
Le tonnage trié estimé était de 150 tonnes / semaine. Toutefois, l'apport n'a pas eu lieu car les flux ont été dirigés vers le site de Paprec sur TRIVALO (Rheu – 35).

Information complémentaire : Coved a sollicité Trivalis pour le tri de Valor3E, en raison d'un fort tonnage au niveau du stock amont sur le centre de tri public de Saint-Laurent des Autels.
Le tri s'est réalisé de façon séquentielle sur 2 postes le samedi 16 février 2019.
Conformément à l'article 4.3.3, cette utilisation fait l'objet d'une rémunération proportionnelle au tonnage traité, versée à Trivalis par Coved à hauteur de 47 € / tonne.

► **Information du comité syndical**

4-3-3 VENDEE TRI – Suivi du site

Suite à l'observation de dérives au niveau de la qualité des matériaux en sortie du site de VENDEE TRI, différentes réunions ont eu lieu courant décembre et janvier dernier.
Depuis, les constats sont les suivants :
- Amélioration globale de la qualité des matériaux triés (notamment plastiques).
- Maintien de la vigilance s'agissant du flux cartonnettes dont la qualité oscille entre 95 et 91 % pour un seuil qualité fixé par les repreneurs et CITEO à 95 %.

Tout refus de camion par la filière fait l'objet de pénalités auprès de l'exploitant.

Monsieur Bernard indique qu'il est nécessaire de rester vigilant sur la performance de l'outil. Un suivi constant est effectué par le pôle Tri.

Monsieur Robineau précise que le personnel en cabine doit être en nombre suffisant et les outils de process réglés régulièrement. Il semble que PAPREC / COVED ait pris la mesure de l'importance de ces éléments. PAPREC / COVED a indiqué à Trivalis qu'ils envisagent de faire travailler les agents le dimanche en période estivale.

Monsieur Robineau insiste sur l'importance de la communication entre l'exploitant et Trivalis.

		taux de pureté du flux en moyenne						
	pureté attendue par la filière	durant la MSI (pour la réception) juillet/août 2018	de sept. à nov. 2018		Moyens mis en œuvre		Caractérisation de janvier 2019	
Cartonnettes	95%	94,82%	87,50%	Huhtamaki stoppe les évacuations vers son site à compter de mi-novembre	agrandissement de la maille des fines sur le crible balistique en amont de la ligne corps creux (passage de 60 à 80 mm) réglage trieurs optiques augmentation du nombre de valoristes sur les 2 tables de contrôle qualité : passage de 3 à 5 valoristes + 1 par intermittence		le 07/01/2019 94,54%	évacuations de 3 camions/sem. Vers Huhtamaki
Films	95%	95,72%	86%	Valorplast stoppe les évacuations de films à compter de fin octobre	réglage trieurs optiques augmentation du nombre de valoristes sur la table de contrôle qualité : passage de 1 à 2 valoristes dont 1 par intermittence		le 11/01/2019 92,30%	reprise des évacuations vers les usines de la filière Valorplast

► Information du comité syndical

5 – Communication-prévention

5-1 Agenda

Réunions de bureau		
Mardi 2 avril 2019	10 heures	Trivalis
Mardi 7 mai 2019	9 h 30	Saint-Prouant (salle du Petit Lundi)
Mardi 4 juin 2019	10 heures	Trivalis
Mardi 2 juillet 2019	10 heures	Trivalis
Réunion de comité syndical		
Mardi 25 juin 2019	9 h 30	Trivalis
Commissions		
CAO		
Mardi 2 avril 2019	A préciser	Trivalis
Mardi 7 mai 2019	8 heures	Saint-Prouant
Mardi 4 juin 2019	A préciser	Trivalis
Mardi 2 juillet 2019	A préciser	Trivalis
Technique - Tri		
Jeudi 4 avril 2019	14 h 30	Trivalonne Château d'Olonne
Communication - Prévention		
Mardi 23 avril 2019	14 h 30	Trivalis
Autres événements		
Mardi 26 mars 2019	14 heures à Trivalis	Restitution Animateurs de prévention
Mardi 30 avril 2019	14 heures	Conférence d'entente intercommunale
Mardi 7 mai 2019	11 h 30 à Saint-Prouant	Inauguration du centre de transfert
Lundi 27 mai 2019	En matinée à La Ferrière	Réception (dont visite) à VENDEE TRI avec Paprec
Jeudi 6 juin 2019	9 h 30 à Trivalis	Réunion des techniciens

Monsieur Robineau précise que les membres du comité syndical qui n'ont pas encore visité VENDEE TRI sont invités à se joindre à la visite du 27 mai prochain. Les intéressés sont conviés à se rapprocher du service communication-prévention.
Monsieur Robineau mentionne que les retours des visites de VENDEE TRI sont toujours très positifs.

5-2 Actions de communication départementales

5-2-1 Recyclage des emballages, la Vendée toujours performante

Dans son rapport d'activité 2017, Citéo, l'éco-organisme national, a déclaré le département de la Vendée nouvelle fois champion de France du tri et du recyclage du verre et des emballages.
Ainsi, quatre années consécutives, 2014, 2015, 2016 et 2017, les Vendéens sont sur la première marche du podium du tri et du recyclage en France (réf. INSEE). Trivalis a diffusé l'information auprès de la presse et dans ses supports.
Monsieur Robineau indique qu'il est nécessaire de poursuivre la diminution des emballages à la source.

► **Information du comité syndical**

5-2-2 Bilan 2018 des visites sur les équipements

Le nombre de visiteurs par équipement, admis sur les sites de Trivalis, ressort à 7 897 visiteurs en 2018 contre 5 327 en 2017. L'augmentation relative du nombre de visiteurs a pour origine l'exercice des visites à VENDEE TRI sur une année pleine auquel s'ajoute le succès du circuit de visite du centre de tri départemental.
Trivalandes a reçu, pour sa part, 1 429 visiteurs pour 45 visites. Rappelons que, Trivalandes est proposé en visite que les lundis. Pour ces 45 visites à Trivalandes, 13 animations sur la biodiversité ont été développées au profit du jeune public.
Du côté de VENDEE TRI, 6 468 visiteurs ont pu découvrir le site. Ce sont 246 visites qui ont été réalisées, y compris les journées Portes-Ouvertes. Sur ces 246 visites, 116 concernent des établissements scolaires. Sur ces 116 visites, 19 classes ont profité des animations proposées par la Maison de la Pêche et de la Nature.
Sur la cartographie affichée, est indiquée la provenance géographique des visiteurs. Le plus grand nombre de curieux habitent le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération et le territoire du SCOM, pour des raisons évidentes de proximité.

Il est précisé que le futur marché prévoira la prise en charge du transport des élèves de la commune de l'Ile d'Yeu jusqu'au site de VENDEE TRI à La Ferrière.

► **Information du comité syndical**

5-2-3 Vidéo « merci » aux cérémonies des vœux, bilan

Fin d'année 2018, Trivalis a transmis une vidéo, sur clef USB, à toutes les mairies. Il s'agissait d'un spot d'1'30 destiné à saluer les Vendéens pour leur engagement environnemental. Cette vidéo devait être diffusée lors de la cérémonie des vœux de chaque commune. Un sondage téléphonique auprès des communes a permis de savoir que la vidéo a été diffusée à 38 %, soit dans 97 mairies, et a touché environ 18 000 Vendéens. Pour les communes qui n'ont pas diffusé la vidéo, les raisons sont diverses : manque de temps, pas le matériel adéquat, pas pertinent,… Certaines communes ont eu l'initiative de diffuser la vidéo sur leur site internet, leur page Facebook, ou à l'occasion d'autres rassemblements comme l'accueil des nouveaux habitants.

Monsieur Guyau indique que la vidéo peut continuer à être diffusée en particulier aux nouveaux arrivants dans les communes.
Monsieur Pageaud pense que la vidéo devrait être communiquée aux communautés de communes.

► **Information du comité syndical**

5-2-4 Campagne départementale de communication contre les emballages imbriqués

Le syndicat vient d'imaginer une campagne de communication départementale pour réduire les emballages imbriqués reçus à VENDEE TRI et atténuer les pertes financières inhérentes. Un message simple et un visuel efficace permet à tous de comprendre l'intérêt technique et environnemental de la non-imbrication des emballages. Pour toucher un maximum de Vendéens, le syndicat va utiliser différents canaux pour diffuser son message : presse, radio, affichage et réseaux sociaux. Bien entendu, les éléments seront partagés avec les collectivités pour qu'elles reprennent le message. Les visuels seront à disposition des collectivités sur pléiade. Une première campagne de communication sera lancée début avril. Des caractérisations spécifiques d'emballages régulières permettront d'observer les évolutions dans l'emboitement des emballages parvenus au centre de tri départemental. Selon le résultat de ces caractérisations, une deuxième campagne de communication, avec le même message, pourrait être lancée en juin. L'investissement pour cette campagne est de 21 000 €. S'il y a moins d'imbriqués, ce sera davantage de recettes avec les emballages séparés et donc recyclés. Les imbriqués dans les emballages en acier représentent pour Trivalis un coût estimé à 70 000 € par an.

Monsieur Dreillard demande si le message est diffusé par les ambassadeurs du tri qui remettent les sacs jaunes.

Il est répondu par l'affirmatif.

Madame de Roux demande quel le taux de refus dans les emballages sur le site de VENDEE TRI.

Il est répondu qu'il se situe aux alentours de 22 %.

Monsieur Robineau précise que des étudiants du Lycée Jean XXIII des Herbiers ont créé un petit outil de compression qu'ils ont appelé DKPress. Trivalis va les accompagner.

Monsieur Robineau indique qu'il est important d'évaluer rapidement l'impact de la campagne. Il est nécessaire que les collectivités relayent l'information. Elle sera à disposition à compter de la semaine prochaine.

► **Information du comité syndical**

5-2-5 Tournée des Valorizatti dans les campings municipaux

En application du Plan de communication 2019 et de l'axe *Plus de tri et moins de déchets envers les touristes*, le syndicat propose une tournée des Valorizatti dans les campings municipaux les plus importants côté littoral. La Tournée se déroulera du 15 au 19 et du 22 au 26 juillet prochain, soit 10 dates de représentation dans 10 campings. Les communes gestionnaires d'un camping municipal, proche du littoral, ont été sollicitées par courrier fin février. Pour

bénéficier du passage gratuit de la caravane des Valorizatti, les campings devront répondre à des critères de taille et de fréquentation signifiants, et être engagés dans une démarche éco-exemplaire pour le tri et la réduction de leurs déchets. Des premiers retours ont été émis auprès de Trivalis. Toute cette action sera présentée en séance.

► **Information du comité syndical**

5-3 Actions de prévention départementales

5-3-1 Programme de prévention et d'économie circulaire 2019-2021

Le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), initié par le Ministère, et le Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (Codec), signé avec l'Ademe, prennent fin. Un nouveau plan d'actions, basé sur les expériences passées, est proposé pour franchir un nouveau cap en matière de gestion des déchets afin de réduire le prélèvement des ressources naturelles, limiter les émissions de CO2, préserver les terres agricoles et réduire les coûts.
L'élaboration du programme a été faite en concertation avec l'Ademe et fait l'objet d'une demande pour un accompagnement technique et financier. La mise en place de ce programme se traduira par le renforcement du pôle prévention avec la création de 4 nouveaux postes d'agents contractuels de terrain pour une durée de 3 ans.

Une rencontre est programmée le vendredi 29 mars pour faire un point sur l'accompagnement de l'Ademe sur ce dossier.

Axe 1 : Étude et test de la tarification incitative nouvelle génération

Afin de réduire les quantités d'emballages et favoriser les gestes de prévention, Trivalis va créer et animer un groupe de travail pour étudier et expérimenter la mise en place d'une tarification incitative prenant en compte, entre autres, le volume d'emballages généré par les foyers dans le calcul de la redevance.
Le groupe de travail s'est réuni le 6 mars dernier, le détail sera présenté au point suivant.

Création d'un groupe projet :
- Élus des collectivités de Vendée et du Sud Loire,
- Techniciens de collecte, chargés de communication, comptables des collectivités,
- Spécialistes nationaux de la gestion des déchets : Ademe, Amorce.

Mise en place et accompagnement de l'expérimentation :
- Mise en place sur le terrain : actions de communication et si expérimentation, adaptation des outils de collecte, systèmes de facturation, logiciels,…
- Mesure de l'impact sur les tonnages mais également de l'évolution des comportements des usagers pour servir de référentiel au niveau national.

Dans le même temps, l'incitation politique à la mise en place des **contrôles d'accès en déchèteries** et à la **généralisation de la tarification incitative, notamment en zone littorale,** sera poursuivie.

	Diagnostic	Objectifs
Population à la tarification incitative	64 % en 2018	75 % en 2021 et 25 % en étude
Population engagée dans l'expérimentation tarification incitative nouvelle génération	0 % en 2018	13 % en 2021

Axe 2 : Réduction des déchets liés au tourisme

L'objectif est de contribuer à la définition d'une politique touristique départementale intégrant les objectifs du développement durable et de conduire des actions de terrain dans les campings et lors du Vendée Globe. Les touristes représentent 100 000 habitants chaque année sur le département soit 60 000 tonnes de déchets par an produits.

Participer à l'intégration des problématiques du développement durable dans la stratégie de développement touristique avec :

- Élus des collectivités de Vendée,
- Conseil Départemental,
- Vendée Expansion,
- Vendée tourisme
- Partenaires associatifs et professionnels comme la Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air, Surfrider Foundation, le Conservatoire du Littoral, ONF, Associations d'élus du littoral, Plastic Odyssey,…

Accompagnement dans la mise en place des actions concrètes favorisant la réduction des déchets dans les campings (boîtes à dons, gobelets, achat en vrac,…).

	Diagnostic	Objectifs
Enjeux environnementaux intégrés dans la stratégie départementale du tourisme	Absence de stratégie écrite sur le volet environnemental	Rédaction d'une stratégie départementale, intégrant le développement durable, avec les acteurs
Actions au niveau des hébergeurs de l'hôtellerie de plein air	3 campings Ecolabel Européen 28 boîtes à dons	15 campings Ecolabel européen 100 composteurs installés 60 boîtes à dons
Vendée Globe	Tri des déchets sur le village	Action de communication sur la pollution marine

Un livret intitulé « Vers le zéro déchet en camping » a été créé par deux animateurs de prévention Romaric Lesaint et Guillaume Fabvre qui travaillent sur un groupement de collectivités littorales.

Il est prévu de recruter un animateur de prévention au niveau départemental. Il ira, au cours des trois ans du programme, à la rencontre des gestionnaires de camping pour les inciter à mettre en place ces mesures concrètes.

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire pour une alimentation durable

l'Ademe considère que la lutte contre le gaspillage alimentaire doit être portée par les programmes alimentaires territoriaux mis en place sur certains territoires. Ce point sera abordé lors de la réunion du 29 mars.
Monsieur Robineau indique que l'enveloppe a été considérablement réduite.

Monsieur Petit se demande si un travail à la source avec les entreprises qui fabriquent les repas ne devrait pas être conduit.

Monsieur Robineau mentionne que le gaspillage alimentaire est moindre dans les restaurants scolaires qui préparent eux-mêmes les déjeuners. En effet, pourquoi pas étudier cette question.

Il est précisé que le programme prévoit de travailler avec un restaurant d'entreprises mais aussi avec les parents pour qu'ils s'approprient cette thématique. Il est envisagé le recrutement de deux animateurs de terrain.

Travailler en partenariat pour développer une alimentation durable

- Conseil Départemental,
- Chambre d'Agriculture,
- Réseau LOCAL « Manger local ce n'est pas banal ».

Ancrer la lutte contre le gaspillage dans 130 restaurants scolaires

- Conduite d'actions de réduction des déchets dans **130 restaurants scolaires** permettant de sensibiliser 49 % des restaurants scolaires vendéens à l'issue des 3 ans, **3 restaurants d'entreprises pilotes** et intégration de formation sur le gaspillage alimentaire dans les cursus des futurs cuisiniers. L'objectif est d'ancrer les pratiques et donc de travailler sur un programme qualitatif soit 15,5 jours par établissement comprenant 9,5 jours de présence dans les établissements (pesées, animations sensorielles, ateliers, réunions bilans)
- Sensibilisation des élus locaux, des habitants, des parents lors de **réunions locales** de présentation des résultats obtenus dans les restaurants. Ouverture aux thématiques d'approvisionnement de proximité ainsi qu'au compostage.
- Organisation d'un **événement bilan** pour les gestionnaires de restaurants, les partenaires, les élus,…, afin de présenter les résultats annuels et créer une dynamique.

	Diagnostic	**Objectif**
Restaurants engagés dans une action durable de lutte contre le gaspillage alimentaire	57 restaurants engagés (15 %)	130 nouveaux restaurants à l'issue des 3 ans, soit un total de 49 % et 3 restaurants d'entreprises
Pourcentage de réduction du gaspillage alimentaire	15 % constatés en moyenne sur les expériences précédentes	15 % de réduction du gaspillage en moyenne sur l'ensemble des établissements touchés
Réunions locales	3 réalisées avant 2018	130 réunions bilans
Restitution bilan intégrée à la journée départementale du réseau manger local	1 par an	1 par an

Axe 4 : Développer le réemploi

Réunir un groupe d'experts pour étudier les possibilités de développement des recycleries

- Gestionnaires de recycleries,
- Ceas 85, Cress PDL, Dirrecte,
- Membres entrepreneurs de Ruptur,
- Sociologues.

Accompagner le développement de la consigne du verre

- Mise en place avec Bout à Bout (Céline Couché) et la Chambre d'Agriculture d'actions de dotation de caisses, d'espaces de stockage et de sensibilisation des producteurs pour développer la consigne.

Les consommateurs semblent prêts. Il est nécessaire de travailler avec les producteurs pour harmoniser la conception.

Actualisation de l'étude recycleries

- Étude portant sur leur implantation, leur mode de gestion, leurs modes de collecte et de vente, …, actuels et futurs et accompagnement des recycleries dans leur développement.

Journée départementale de la réparation

- Organisation, avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de journées départementales du réemploi et de la réparation : promotion des Répar'Acteurs, des Repair'cafés, des Recycleries,…

	Diagnostic	Objectif
Développement des activités annexes aux recycleries : réparation, location vaisselle,	0	5 recycleries engagées dans des programmes globaux
Mise à disposition de caissettes, de sites de stockage et sensibilisation des producteurs	130 producteurs en Vendée 4 producteurs engagés dans la consigne 4 magasins engagés dans la consigne	400 000 bouteilles lavées/an 5 000 casiers achetés 1 espace de stockage 100 % des producteurs démarchés
Journée départementale de la réparation	2 par an en moyenne	1 par an

Axe 5 : Implication des enfants via le label Génération Éco-Responsable

Développer le label Génération Éco-Responsable avec les partenaires du monde éducatif

- Direction des services de l'éducation nationale,
- Direction de l'enseignement catholique,
- Maisons familiales et rurales,
- Département, Région
- Canopé

Actions

- Réaliser des **audits dans les 61 établissements labellisés** pour identifier les bonnes pratiques et les généraliser
- Créer des équipes **d'ambassadeurs Génération Éco-Responsable** chargés de diffuser les bonnes pratiques dans des établissements à proximité
- **Dynamiser la communication sur les réseaux sociaux** pour relayer les pratiques et les messages
- Lancer une **quatrième édition de l'opération** et organiser la cérémonie de la labellisation

	Diagnostic	Objectif
Audits dans les établissements labellisés	0	55 écoles labellisées auditées
Ambassadeurs générations éco-responsables	0	6 classes de CM2 des écoles labellisées ambassadrices dans 12 écoles non labellisées
Communication renforcée sur les réseaux sociaux	480 amis sur la page Facebook	2 000 amis sur Facebook 1 page instagram
Nouvelle labellisation	61 établissements labellisés	100 établissements labellisés

Axe 6 : Faire des végétaux des ressources

Ancrage des partenariats

- CAUE, Vendée Eau
- 12 collectivités engagées vers le 0 déchet municipal en déchèterie (broyeurs)

Actions

- Animation **de journées techniques et d'ateliers** (élus/agents techniques) : échanges sur les solutions et les freins à la réalisation d'actions identifiées par les collectivités. Prise en charge par Trivalis de 25 % du coût.
- Dotation de **robots de tonte** pour les collectivités
- Accompagnement à la mise en place opérationnelle des **2 opérations de sensibilisation des usagers** pour les collectivités dotées de broyeurs.
- Communication vers les particuliers via les **réseaux sociaux** en utilisant ou adaptant les supports déjà créés.
- Marché départemental de **composteurs individuels, de pavillons de compostage et de poulaillers** pour les collectivités adhérentes. Sujet national avec lancement d'un AAP national (1er trimestre 2019) avec typologie urbain/rétro/littoral

	Diagnostic	Objectif
Journées techniques et ateliers	5 journées techniques/an 5 ateliers	5 journées techniques par an 10 ateliers par an
Robots de tonte	11	+10 robots pour des collectivités 0 déchet végétaux/0 phyto 10 000 €
Opérations de sensibilisation des usagers	5 journées	24 journées portées par les collectivités dotées de broyeurs
Communication via les réseaux sociaux	Articles et dépliants créés avec le CAUE	Diffusion des supports via les réseaux sociaux

Budget annuel

	Temps de travail agent					Coût			Financement		
	Animateur prévention /apprenti	Chargé de communication	Chargé de prévention	Technicien	Ingénieur/ Chef de services	Coût de la masse salariale	Coût de fonctionement des actions HT	Coût total HT	Trivalis	Ademe (33% du coût hors soutien partenaires)	Autres (Eco-organismes, communes,...)
Mise en place de la tarification incitative 2.0		0,20	0,20	0,20	0,20	24 000 €	50 000 €	74 000 €	49 580 €	24 420 €	
Réduction des déchets liés au tourisme		1,00	1,80			84 000 €	20 000 €	104 000 €	69 680 €	34 320 €	
Lutte contre le gaspillage alimentaire	2,00	0,25	0,25			75 000 €	65 660 €	140 660 €	84 494 €	41 616 €	14 550 €
Développement du réemploi		0,40	2,10			75 000 €	30 000 €	105 000 €	60 300 €	29 700 €	15 000 €
Implication des enfants Génération Éco-Responsable	1,00	0,25	0,25			45 000 €	10 000 €	55 000 €	55 000 €	0 €	
Faire des végétaux des ressources			0,40			12 000 €	38 000 €	50 000 €	26 130 €	12 870 €	11 000 €
Total	**3,00**	**2,10**	**5,00**	**0,20**	**0,20**	**315 000 €**	**213 660 €**	**528 660 €**	**345 184 €**	**142 926 €**	**40 550 €**

La réponse officielle de l'Ademe est attendue.

Il est précisé que l'Ademe travaille sur le développement d'un label Economie Circulaire. Il vise à labelliser les collectivités qui sont engagées dans un programme de stratégie globale d'actions qui vont de la réduction des emballages jusqu'à la mise en place de politiques d'écologie industrielle et territoriale. La présentation officielle est prévue en septembre 2019. L'obtention des labels à compter de juin 2020.

► **Information du comité syndical**

5-3-2 Lancement du groupe de travail sur la tarification incitative nouvelle génération

Le 6 mars, une première réunion d'étude des systèmes de tarification incitative se basant également sur le volume d'emballages généré par les habitants s'est tenue à Trivalis. Ce sont 35 élus et agents de 14 collectivités de Vendée et du Sud Loire qui ont pris part à cette rencontre pour connaître les solutions mises en place par des collectivités françaises pionnières. Les représentants de 2 collectivités hors du département, Smictom des Flandres et Syndicat du Bois de l'Aumône, ont apporté leur expérience par visio-conférence.

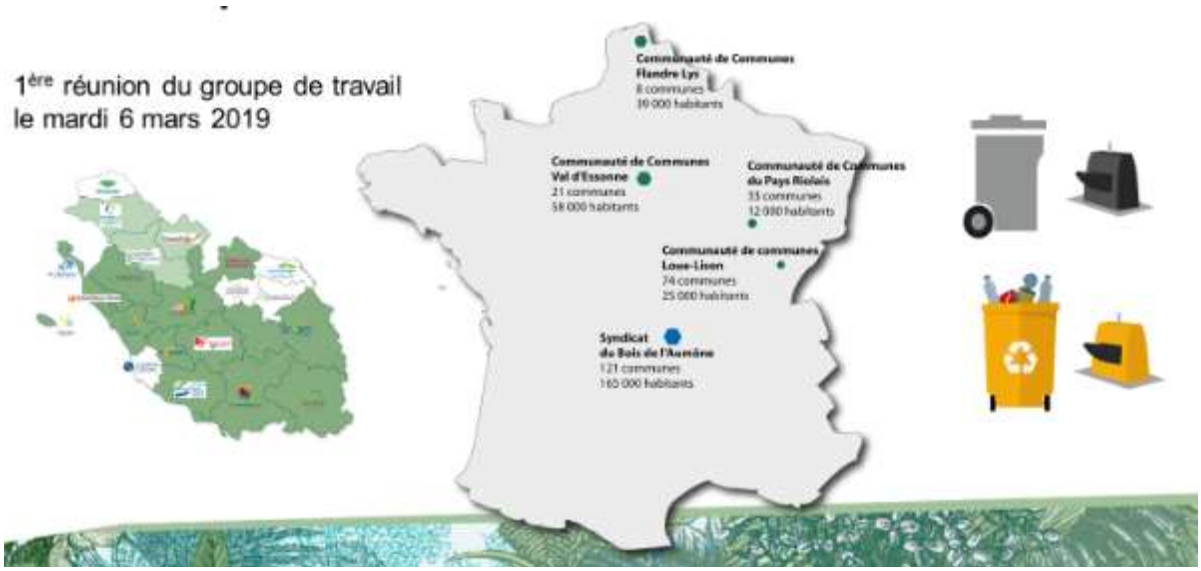

Sur la base du constat suivant :

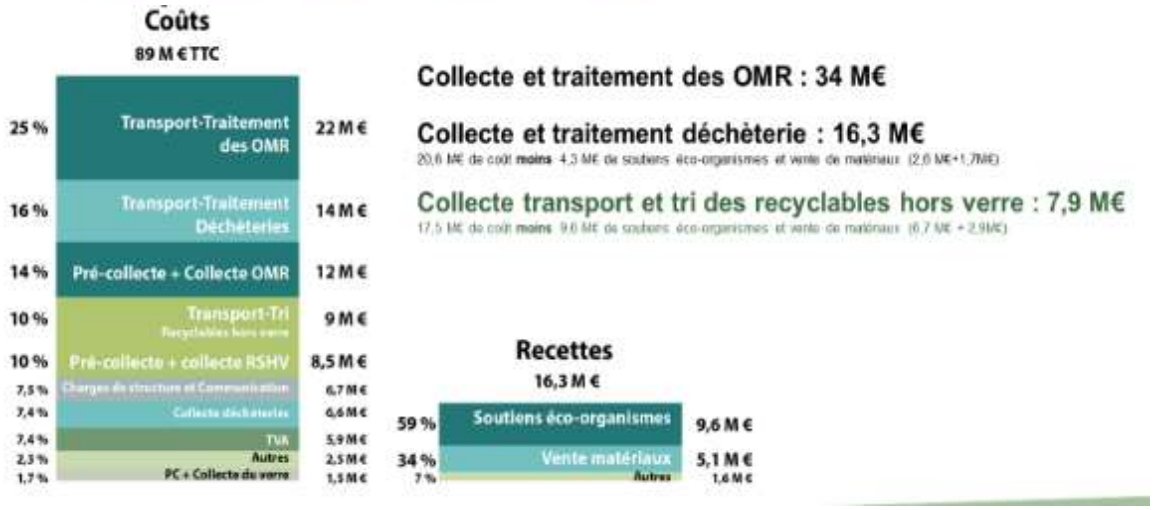

Lors de la réunion, les structures présentes ont indiqué leurs attentes :

- Besoin de communiquer sur le contenu de la facture déchets pour expliquer aux habitants la part des emballages et des déchets de déchèterie.
- Attente de solutions pour élargir l'assiette de la redevance.
- Volonté d'étudier sérieusement la prise en compte du volume d'emballages : Sycodem
- Souhait d'étudier la prise en compte des emballages lors la mise en place de la redevance : Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral
- Proposition de Ruptur d'intégrer le groupe pour réfléchir aux solutions offertes aux habitants : conditionnement des produits, vente en vrac.

Monsieur Limouzin demande si RUPTUR est acceptée dans le groupe de travail.

Il est répondu par l'affirmatif. RUPTUR est une association d'industriels et d'entreprises qui peut en particulier, développer de nouvelles solutions de distribution des produits. Ils sont prêts à accompagner Trivalis dans cette réflexion de réduction des emballages sur le département.

Monsieur Robineau précise que RUPTUR est force de propositions dans de nombreux domaines. Il est intéressant d'avoir ce regard industriel sur le secteur vendéen.

Monsieur Guyau rappelle que Trivalis adhère à l'association RUPTUR.

Monsieur Limouzin est réservé sur cette participation. Pourquoi RUPTUR et pas d'autres associations ? RUPTUR va apporter des solutions pour diminuer la production de déchets ou des issues, mais il s'agit là de sujets techniques-financiers qui touchent à des questions de collectivités comme la collecte.

Monsieur Robineau souligne qu'ils ne vont pas s'immiscer dans les décisions politiques des élus sur la redevance.

Monsieur Limouzin indique qu'il a participé à une réunion RUPTUR à Boufféré. Il trouve que cela est très intéressant mais éloigné des sujets qui préoccupent les élus locaux. La réflexion sur ce sujet est cruciale pour l'avenir.

Il est indiqué que le groupe de travail sera d'abord technique et qu'ensuite un comité de pilotage constitué d'élus sera mis en place.

Monsieur Robineau indique que communiquer sur ce sujet et expliquer aux usagers que les emballages représentent un coût est important.

Monsieur Guyau mentionne qu'une collectivité a indiqué qu'elle avait mis en place un coût forfaitaire de 10 € sur les emballages afin que les usagers prennent conscience que l'emballage engendre des frais pour la collectivité.

Monsieur Guyau précise que Trivalis travaillera avec RUPTUR, uniquement sur des sujets précis.

A l'issue de la réunion, plusieurs techniciens et la représentante de Ruptur ont souhaité s'engager dans le groupe de travail :

Cécile	ARCHAMBEAU	Vendée Grand Littoral Talmont-Moutiers Communaut	Responsable du service de gestion des déchets
Coralie	BERNARDIN	Trivalis	Chargée de communication
Emmanuelle	BONNET	CC Pays des Herbiers	Technicienne déchets
Gaëlle	BOURCIER	Sycodem Sud Vendée	Directrice Services Techniques
Véronique	BOUTEAU	Commune de L'Ile-d'Yeu	Technicienne
Caroline	CAILLAU	Association Ruptur	Chargée de mission
Mathieu	CHEVOLEAU	Terres de Montaigu CC Montaigu-Rocheservière	Responsable du service environnement
Estelle	COLAS	Trivalis	Contrôleur de gestion
Luc	COSSARD	CC Pays des Herbiers	Responsable service collecte
Estelle	DUPAS	Communauté de communes de l'Ile de Noirmoutier	Technicienne
Laurence	GARREAU	La Roche-sur-Yon Agglomération	Responsable d'activité collecte des déchets traitement
Guillaume	GAUTIER	Communuaté de communes Sud Vendée Littoral	Technicien déchets
Alexandra	GENTRIC	Ademe	Chargée de mission Tarification Incitative, coûts
Marie-Pierre	KEREBEL	La Roche-sur-Yon Agglomération	Responsable du service Eau Assainissement Déchet
Laëtitia	LAMOUROUX	Communauté de communes de Grand Lieu	Responsable du service déchets
Céline	LOIZEIL	Pornic Agglo Pays de Retz	Responsable du service environnement
Jocylia	MADELEINEAU	Communauté de communes Vie et Boulogne	Responsable du service environnement
Laurent	MAINETTE	Challans-Gois communauté	Responsable du pôle environnement
Delphine	MAZABRARD	Amorce	Responsable juridique
Antoine	MICHAUD	Pornic Agglo Pays de Retz	Responsable collecte et tri
Camille	MILON	Trivalis	Chargée de prévention
Thomas	POIRIER	Trivalis	Responsable de pôle prévention
Simon	POUPIN	Communauté de communes du Pays des Achards	Responsable du service collecte des déchets
Florence	VEILLET	Ademe Pays-de-la-Loire	Chargée de mission déchets économie Circulaire

<u>Ordre du jour de la prochaine rencontre (2 ou 4 avril) :</u>

Quelle communication commune pouvons-nous mettre en place pour communiquer sur les coûts ?
- Comment expliquer clairement ce qui est intégré dans le montant de la redevance ?
- Comment faire comprendre à l'usager que les emballages, la gestion des déchèteries, ont aussi un coût ?
- Quelle ampleur, quelle répétition, pour une communication efficace ?
- Comment communiquer sur les solutions qui s'offrent aux usagers pour faire moins de déchets ?
- Comment tester les messages, mesurer la réaction des habitants face à une éventuelle prise en compte des emballages dans la détermination du montant de la redevance ?

► Information du comité syndical

5-3-3 Prenez-Date : rencontre du Réseau LOCAL le 19 juin au Lycée nature

Le Réseau LOCAL qui regroupe la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental, La Maison des Communes et des partenaires comme Trivalis, organise sa rencontre annuelle le 19 juin au lycée Nature de 10 h 30 à 17 heures sur le thème de l'alimentation durable. Lors de cette journée, producteurs locaux, fournisseurs, cuisiniers, gestionnaires de cuisines collectives, élus sont invités à échanger pour favoriser les approvisionnements locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire.

► Information du comité syndical

5-3-4 Un jardin plein de vie : le vol du bourdon au cinéma

Dans le cadre du partenariat CAUE, Vendée Eau et Trivalis, plusieurs supports de communication ont été créés et diffusés : dépliants, articles pour les communes, supports de stand. Le dernier support réalisé est un spot diffusé dans les cinémas de Vendée : le vol du Bourdon. Il est présenté aux élus du comité syndical.

Il est précisé que le partenariat prend fin. Sa poursuite va être étudiée.

► **Information du comité syndical**

5-3-5 Intervention de Frédéric Ségretin : formateur

Il est rappelé que Trivalis a travaillé en 2014-2015 sur des fiches pratiques, à destination des agents municipaux, sur les déchets végétaux.

Depuis 2016 des formations de binômes agents techniques et élus sont proposées aux communes pour réduire les apports de végétaux communaux dans les déchèteries. Ces formations sont assurées par Frédéric Ségretin, de Terra Aménité. Ce consultant fera part des techniques qui peuvent être mises en place pour valoriser sur place les végétaux.

Monsieur Ségretin indique qu'il a travaillé aux services techniques de Bretignolles-sur-Mer pendant 18 ans dont 10 ans en qualité de responsable.
Sur cette période, ils ont essayé d'être précurseurs dans la gestion différenciée des espaces verts ; dans le zéro phyto ; dans la biodiversité ; dans la réduction des déchets verts mais surtout dans leur valorisation.
Sur cette période, il a obtenu deux fois le prix régional du jardinier. Cela lui a permis de suivre des formations. Il y a 2 ans il a lancé son entreprise TERRA AMENITE. Il peut ainsi travailler plus profondément sur la valorisation des déchets verts.

Il précise que Vendée Eau et le CAUE sont aussi ses partenaires.

terra aménité

Trivalis

ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

Faire de nos déchets verts des produits à haute valeur ajoutée

1

terra aménité

Les objectifs

- Préserver et valoriser le paysage de la commune
- Augmenter la biodiversité de nos espaces
- Réduire l'utilisation des ressources naturelles
- Diminuer et valoriser nos déchets
- Faire de nos espaces verts des puits de carbone

2

terra aménité

Répondre aux problématiques actuelles :

Un jardin « *puits de carbone* »

3

Répondre aux problématiques actuelles :

Un jardin puits de carbone : « *Le BRF* »

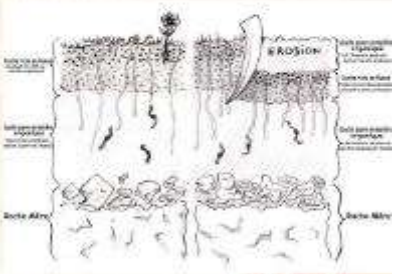

4

La méthodologie

- Nouvelles méthodes d'aménagement
- Diversification des entretiens
- Valorisation des agents
- Formation des agents

5

La gestion différenciée

Ambiance horticole

Ambiance jardinée

Terrains de sports

Ambiance rustique

Ambiance naturelle

6

La taille

- Remplacement progressif des haies strictes par des haies bocagères
- Massifs avec arbustes locaux en port libre
- Recepage annuel ou tous les 2/3ans

La taille

- Réutilisation des brins fascinage de berge/BRF
- Broyage des déchets d'élagage (broyeur en communauté de communes)
- Récupération des plus gros bois par les agents

Les constructions

► **Information du comité syndical**

5-3-6 Animateurs de prévention : la fin d'un programme

Monsieur Robineau accueille les quatre animateurs de prévention présents. Ces derniers remercient le Président pour son invitation.
Un tour de table est réalisé :
- Séverine Lecuyot indique que son travail a été très riche auprès des collectivités.
- Romaric Lesaint présente le livret intitulé « Vers le zéro déchet en camping » rédigé à l'attention des gestionnaires de l'hôtellerie plein air. Ce travail a été réalisé en collaboration avec Guillaume Fabvre. Il représente une mini conclusion de leur travail.
- Guillaume Fabvre a pris ses fonctions en cours de contrat (1 an ½). Il a trouvé son travail passionnant. Il mentionne que de choses restent à réaliser.
- Caroline Tirmarche remplace Laura Porcher. Sa prise de fonction est prévue au 1er avril.

Depuis 2016, six animateurs de prévention mettent en place des solutions de réduction des déchets sur le terrain. Ils ont expérimenté des actions nouvelles, abordé les sujets de manière différente, ouvert la voie à d'autres modes de collaboration pour inciter les habitants à adopter des gestes de consommation durable. En amont du temps de restitution de l'après-midi, ces animateurs seront présents à la fin du comité syndical.

► **Information du comité syndical**

6 – Questions diverses

Prochain comité syndical le mardi 25 juin 2019 à 9 h 30.

Monsieur Robineau demande s'il y a des questions.

Monsieur Robineau remercie l'assemblée.

Annexe 1

ANNEXE AU DOSSIER DE REUNION
du 26 mars 2019

3-4 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°D037-COS270318, en date du 27 mars 2018, relative aux délégations d'attributions du comité syndical au bureau,

Bureau du 15 janvier 2019

▶ **Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 15 janvier 2019.**

1 – Passation d'avenants

Le bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
2015_M056	Prise en charge, transport, déchargement et/ou transfert et/ou traitement de déchets ménagers sur le département de la Vendée	10	LOT 1 : Prise en charge, transport et déchargement d'ordures ménagères, d'emballages, de multi-matériaux, de tout-venant, de refus de compostage et de refus de tri	GRANDJOUAN SACO	Trivalis a relancé fin 2018, le marché 2014_M254 d'exploitation des centres de transfert de la Guérinière, La Barre de Monts et Givrand, dont l'échéance était au 31 décembre 2018. Ce marché comportait des prestations de transport d'ordures ménagères et de compost normé de déchets végétaux vers les usines de TMB. Afin de dissocier les prestations de transport de déchets, des prestations d'exploitation des centres de transfert, Trivalis, lors de la relance du marché, a retiré ces lignes de transport afin de les intégrer dans le futur marché départemental de transport qui prendra effet à compter du 1er octobre 2019. Dans l'attente de la prise d'effet du futur marché départemental de transport, et afin d'assurer la continuité de service des prestations de transport d'ordures ménagères et de compost de déchets végétaux depuis le centre de transfert de Givrand, il est nécessaire d'inclure de nouvelles lignes de prix. …/…

					L'avenant porte donc dur l'ajout au Bordereau des Prix Unitaires, des lignes de prix suivantes : - 3.7 – Part proportionnelle de transport depuis le centre de transfert de Givrand, d'une tonne de compost de déchets végétaux vers le TMB de Trivalonne : 9.1347 € HT / Tonne - 3.8 – Part proportionnelle de transport depuis le centre de transfert de Givrand, d'une tonne de compost de déchets végétaux vers le TMB de Trivalandes : 8.6922 € HT / Tonne - 3.9 – Part proportionnelle de transport d'une tonne d'ordures ménagères vers le TMB de Trivalandes : 8.6922 € HT / Tonne
2016_M016	Mise à disposition de contenants, transport et/ou traitement des déchets ménagers et assimilés des déchèteries de la Vendée	1	LOT 2 : Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries du secteur Sud-Ouest de la Vendée	GRANDJOUAN SACO	Initialement, il était prévu pour la plateforme de la Communauté de communes des Olonnes, que le titulaire réalise une prestation de criblage d'une partie des déchets végétaux broyés sur la plateforme en fonction des besoins de la collectivité pour la station d'épuration des eaux usées (STEP). Les déchets en entrée n'étant pas tous pesés, les tonnages pris en compte pour la facturation, étaient calculés sur la base d'une estimation du rendement horaire et du nombre d'heure de broyage ou de criblage. Depuis quelques mois, la prestation de criblage n'est pas effectuée car la qualité du broyat est désormais suffisante pour la STEP. L'avenant a pour objet de modifier les modalités de calcul des tonnages broyés, afin d'avoir des tonnages plus représentatifs de la réalité et d'harmoniser la gestion des plateformes de broyage de l'accord-cadre. …/…

					Ainsi, le broyage sera désormais facturé en fonction des tonnages pesés en sortie de plateforme. Le prix unitaire de la ligne de prix 2.9 du Bordereau des Prix Unitaires est inchangé mais sera appliqué non plus sur la base d'une estimation du rendement horaire et du nombre d'heure de broyage mais sur les tonnages calculés suivant les pesées effectuées en sortie de plateforme.
2018_M025	Travaux de démolition et de reconstruction d'un centre de transfert de déchets ménagers sur la commune de Saint-Prouant	1	LOT 3 : Gros œuvre	BGCV	Afin que l'exploitation puisse stocker du matériel sur le haut du local intérieur (partie caractérisation et atelier) du bâtiment de transfert des emballages, il a été décidé de renforcer le plancher béton. Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 1 829,20 € HT. Cette modification nécessite une prolongation du délai d'exécution d'une semaine L'avenant a comme incidence financière : - Montant initial du marché : 421 146,66 € HT (y compris la tranche optionnelle du casier CSR et la variante exigée relative au bâtiment de transfert d'OMr) - Montant de l'avenant 1 : 1 829,20 € HT - Nouveau montant du marché : 422 975,86 € HT - Pourcentage de l'avenant par rapport au montant initial du marché : 0,43 %

2 – Autres décisions

- Accord subvention « Gobelets réutilisables personnalisés »

Vu la délibération n°D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération n°D012-BUR090117 du 9 janvier 2017 relative à l'accord de subvention « gobelets réutilisables personnalisés »,

Considérant que le Plan de communication 2019 de Trivalis prévoit la poursuite de l'accompagnement des éco-organisateurs.

Considérant que dans ce cadre, Trivalis soutient les organisateurs d'événement vendéen dans leur démarche de limitation de leur production de déchets et notamment de gobelets en plastique jetables.

Considérant que ce soutien se traduit par une participation financière à l'achat de gobelets réutilisables personnalisés plafonnée à 1 500 euros par organisateur et par année civile et conditionnée par la mise en place du logo de Trivalis sur le visuel imprimé du gobelet.

Considérant qu'un dispositif similaire existe pour l'achat de vaisselle biodégradable et/ou la location de vaisselle traditionnelle avec une aide plafonnée à 1 000 € par organisateur et par année civile.

Le Président propose, à compter du 1er janvier 2019, que la participation financière maximum versée par Trivalis pour l'acquisition de gobelets soit identique à celle versée pour l'achat de vaisselle biodégradable et/ou la location de vaisselle traditionnelle à savoir une aide plafonnée à 1 000 euros par organisateur et par année civile.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Fixer, à compter du 1er janvier 2019, la participation financière maximum versée par Trivalis pour l'acquisition de gobelets soit identique à celle versée pour l'achat de vaisselle biodégradable et/ou la location de vaisselle traditionnelle à savoir une aide plafonnée à 1 000 euros par organisateur et par année civile,
- Autoriser le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événement vendéen dans le cadre de l'action « Gobelets réutilisables personnalisés », ainsi qu'à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Fixe, à compter du 1er janvier 2019, la participation financière maximum versée par Trivalis pour l'acquisition de gobelets soit identiqueà celle versée pour l'achat de vaisselle biodégradable et/ou la location de vaisselle traditionnelle à savoir une aide plafonnée à 1 000 euros par organisateur et par année civile,**
- **Autorise le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événement vendéen dans le cadre de l'action « Gobelets réutilisables personnalisés », ainsi qu'à signer tout document se rapportant à cette délibération.**

- Programme de prévention et d'économie circulaire 2019-2021

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attribution au bureau,

Vu le Plan national de prévention des déchets 2014-2020 approuvé par arrêté ministériel du 18 août 2014,

Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

Vu la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 22 juillet 2015, fixant des objectifs de réduction de 10 % des déchets en 2020 par rapport à 2010 en kilo par an et par habitant.

Considérant que le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage initié par le Ministère et le Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (Codec) signé avec l'Ademe pour la période 2015-2018 prennent fin.

Considérant que la prévention des déchets constitue un enjeu pour réduire limiter les prélèvements de ressources naturelles, limiter le transport et les opérations de traitement, et que cela constitue également un enjeu financier.

Considérant que dans ce cadre, un nouveau programme de prévention et d'économie circulaire a été défini par Trivalis pour la période 2019-2021.

Considérant que ce programme contribue à la mise en place concrète sur le terrain des politiques publiques en matière de protection de l'environnement et qu'à ce titre il peut bénéficier de soutiens de l'Ademe.

Considérant que le programme pluriannuel se base sur la mise en place d'actions regroupées autour de 6 axes forts pour créer un contexte favorable à la réduction des déchets sur le département :
- Expérimentation de la Tarification Incitative 2.0,
- Réduction des déchets liés au tourisme,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire,
- Développement du réemploi,
- Implication des enfants,
- Faire des végétaux des ressources.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Approuver le Programme de prévention et d'économie circulaire 2019-2021,
- Approuver les propositions d'actions constituant le programme et autoriser leur mise en œuvre dans la limite des crédits budgétaires alloués.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Approuve le Programme de prévention et d'économie circulaire 2019-2021,**
- **Approuve les propositions d'actions constituant le programme et autorise leur mise en œuvre dans la limite des crédits budgétaires alloués.**

- Avenant n°1 à la convention de partenariat entre le groupement de collectivités « Prévention des déchets végétaux et des biodéchets » et Trivalis pour la coordination d'actions locales conduites par un animateur de prévention

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attribution au bureau,

Considérant qu'une convention de partenariat pour la coordination d'actions locales conduites par un animateur de prévention a été signée le 9 mai 2016 entre Trivalis et le groupement de collectivités, le Scom et le Sycodem, constitué autour de la thématique « Prévention des déchets végétaux et des biodéchets ».

Considérant que l'animatrice de prévention chargée de développer les actions locales autour de la thématique « Prévention des déchets végétaux et des biodéchets » sur le territoire du groupement de collectivités a décidé de quitter son poste 6 mois avant l'échéance du programme.

Considérant qu'un nouvel animateur va être recruté et que de ce fait, la convention doit être prolongée de 6 mois à partir de la date d'embauche du futur animateur avec une échéance au plus tard le 31 décembre 2019 (fin de la période éligible).

Considérant par ailleurs que le Scom ne souhaite plus être désigné « collectivité employeur » du groupement et que le Sycodem propose de devenir la collectivité employeur du groupement.

Considérant qu'un avenant à la convention de partenariat entre le groupement de collectivités « Prévention des déchets végétaux et des biodéchets » et Trivalis pour la coordination d'actions locales conduites par un animateur de prévention est nécessaire pour prendre en compte ces modifications.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le groupement de collectivités « Prévention des déchets végétaux et des biodéchets » et Trivalis pour la coordination d'actions locales conduites par un animateur de prévention, dont le projet est joint en annexe,
- Autoriser le Président à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le groupement de collectivités « Prévention des déchets végétaux et des biodéchets » et Trivalis pour la coordination d'actions locales conduites par un animateur de prévention, dont le projet est joint en annexe,**
- **Autorise le Président à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

- Contrat de bail à ferme entre Monsieur et Madame Tessier Christophe et Frédéric et Trivalis

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attribution au bureau,
Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2018 constatant pour 2018 l'indice national des fermages,

Lieu-dit	Section	N°	Surface	NR	NC
La Cantardière	A	0453	52 a 80 ca	T	T
La Cantardière	A	0454	46 a 00 ca	P	P
La Cantardière	A	0461	93 a 70 ca	T	T
La Conière	A	0452	2 ha 23 a 10 ca	T	T
La Conière	A	1587	9 a 78 ca	P	P
La Résinière	A	0451	68 a 00 ca	T	T
La Résinière	A	1588	88 a 87 ca	T	T
Le Pré Canteau	A	0403	66 a 35 ca	T	T
Le Pré Canteau	A	0455	12 a 60 ca	P	P
Le Pré Canteau	A	0456	34 a 22 ca	P	P
Le Pré Canteau	A	0457	59 a 37 ca	T	T
Le Pré Canteau	A	0458	52 a 58 ca	P	P
Le Pré Canteau	A	0459	57 a 80 ca	T	T
Le Pré Cantea	A	0460	55 a 75 ca	P	P
La Cantardière	A	0404	81 a 93 ca	T	T
Total surface			10 ha 02 a 85 ca		

Considérant que Trivalis est propriétaire de parcelles de terres agricoles situées sur la commune de Beaulieu-sous-la-Roche, pour une surface de 10 ha 02 a et 85 ca, achetées en vue de la réalisation d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et cadastrées selon :

Considérant que ces parcelles ont été mises à la disposition de la SAFER par convention signée le 24 avril 2012 pour une durée de six ans, en application de l'article L.142-6 du code rural et de la pêche maritime, et qu'elles ont fait l'objet d'une convention d'occupation provisoire et précaire conclue entre la SAFER et Monsieur Christophe Tessier.

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 31 octobre 2018 et n'a pas été renouvelée.

Considérant que Trivalis a confié à la Safer Pays de la Loire par mandat signé le 15 novembre 2018 la recherche d'un preneur pour les parcelles susmentionnées et qu'à l'issue de cette procédure le Comité Technique Départemental propose de retenir la candidature de Monsieur et Madame Tessier Christophe et Frédéric.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de louer les terrains à Monsieur et Madame Tessier Christophe et Frédéric à compter du 1er novembre 2018 en concluant un contrat de bail à ferme (art. L 411.1 et suivants du CRPM) pour une durée de neuf (9) ans et pour un montant annuel de 1153,28 € payable en une seule échéance annuelle le 1er novembre de chaque année.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Approuver le contrat de bail à ferme ci-joint, à intervenir avec Monsieur et Madame Tessier Christophe et Frédéric, pour l'exploitation des parcelles de terres agricoles susmentionnées,
- Autoriser le Président à signer le contrat de bail à ferme, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Approuve le contrat de bail à ferme ci-joint, à intervenir avec Monsieur et Madame Tessier Christophe et Frédéric, pour l'exploitation des parcelles de terres agricoles susmentionnées,**
- **Autorise le Président à signer le contrat de bail à ferme, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

- *Contrat de bail à ferme entre Monsieur Fabrice Troger et Trivalis*

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attribution au bureau,

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2018 constatant pour 2018 l'indice national des fermages,

Considérant que Trivalis est propriétaire d'une parcelle de terres agricoles située sur la commune de Beaulieu-sous-la-Roche pour une surface de 79 a et 33 ca, achetée en vue de la réalisation d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et cadastrée de la façon suivante :

Commune de BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE :

Lieu-dit	**Section**	**N°**	**Surface**	**NR**	**NC**
La Résinière	A	1585	79a 33ca	P	P
Total surface :			**79a 33ca**		

Considérant que cette parcelle a été mise à la disposition de la SAFER par convention signée le 24 avril 2012 pour une durée de six ans, en application de l'article L.142-6 du code rural et de la pêche maritime, et qu'elle a fait l'objet d'une convention d'occupation provisoire et précaire conclue entre la SAFER et Monsieur Fabrice Troger.

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 31 octobre 2018 et n'a pas été renouvelée.

Considérant que Trivalis a confié à la Safer Pays de la Loire par mandat signé le 15 novembre 2018 la recherche d'un preneur pour la parcelle susmentionnée et qu'à l'issue de cette procédure le Comité Technique Départemental propose de retenir la candidature de Monsieur Fabrice Troger.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de louer ce terrain à Monsieur Fabrice Troger à compter du 1er novembre 2018 en concluant un contrat de bail à ferme (art. L 411.1 et suivants du CRPM) pour une durée de neuf (9) ans et pour un montant annuel de 91,23 € payable en une seule échéance annuelle le 1er novembre de chaque année.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Approuver le contrat de bail à ferme ci-joint, à intervenir avec Monsieur Fabrice Troger, pour l'exploitation de la parcelle de terres agricoles susmentionnée,
- Autoriser le Président à signer le contrat de bail à ferme, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Approuve le contrat de bail à ferme ci-joint, à intervenir avec monsieur Fabrice Troger pour l'exploitation de la parcelle de terres agricoles susmentionnée,**
- **Autorise le Président à signer le contrat de bail à ferme, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

- *Contrat de bail à ferme entre L'EARL Elevage de Roumard (Madame Laetitita Airiau) et Trivalis*

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attribution au bureau,

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2018 constatant pour 2018 l'indice national des fermages,

Considérant que Trivalis est propriétaire de parcelles de terres agricoles situées sur la commune de Beaulieu-sous-la-Roche et Venansault, pour une surface de 10 ha 10 a et 98 ca, achetées en vue de la réalisation d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et cadastrées de la façon suivante :

Commune de BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	NR	NC
La Bordinière	A	0467	1 ha 62 a 90 ca	T	T
La Bordinière	A	0466	2 ha 38 a 70 ca	T	T
La Renardière	A	0465	92 a 60 ca	P	P
La Bordinière	A	0463	58 a 80 ca	P	P
La Bordinière	A	0462	2 ha 83 a 20 ca	P	P
La Renardière	A	0470 A	49 a 65 ca	P	P
La Renardière	A	0470 B	29 a 55 ca	T	T
Total surface			9 ha 15 a 40 ca		

Commune de VENANSAULT :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	NR	NC
La Poirière	ZM	001 J	05 a 98 ca	T	T
La Poirière	ZM	001 K	37 a 66 ca	P	P
La Poirière	ZM	001 L	51 a 94 ca	P	P
Total surface :			95a 58 ca		

Considérant que ces parcelles ont été mises à la disposition de la SAFER par convention signée le 24 avril 2012 pour une durée de six ans, en application de l'article L.142-6 du code rural et de la pêche maritime, et qu'elles ont fait l'objet d'une convention d'occupation provisoire et précaire conclue entre la SAFER et l'EARL Elevage de Roumard (Madame Laetitia Airiau).

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 31 octobre 2018 et n'a pas été renouvelée.

Considérant que Trivalis a confié à la Safer Pays de la Loire par mandat signé le 15 novembre 2018 la recherche d'un preneur pour les parcelles susmentionnées et qu'à l'issue de cette procédure le Comité Technique Départemental propose de retenir la candidature de l'EARL Elevage de Roumard (Madame Laetitia Airiau).

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de louer les terrains à l'EARL Elevage de Roumard (Madame Laetitia Airiau) à compter du 1er novembre 2018 en concluant un contrat de bail à ferme (art. L 411.1 et suivants du CRPM) pour une durée de neuf (9) ans et pour un montant annuel de 1162,63 € payable en une seule échéance annuelle le 1er novembre de chaque année.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Approuver le contrat de bail à ferme ci-joint, à intervenir avec l'EARL Elevage de Roumard (Madame Laetitia Airiau), pour l'exploitation des parcelles de terres agricoles susmentionnées,
- Autoriser le Président à signer contrat de bail à ferme, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Approuve le contrat de bail à ferme ci-joint, à intervenir avec l'EARL Elevage de Roumard (Madame Laetitia Airiau), pour l'exploitation des parcelles de terres agricoles susmentionnées,**
- **Autorise le Président à signer le contrat de bail à ferme, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

- Convention de partenariat avec le Fonds de Dotation Flux petits aluminiums et souples Du standard aluminium issu de collecte séparée

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attribution au bureau,

Vu la convention de Partenariat Standard Expérimental Aluminium signé entre le Fonds de Dotation pour le recyclage des petits aluminiums et Trivalis le 2 mars 2017,

Considérant que Citeo/Adelphe (ex Eco-Emballages) a lancé en 2014 un Standard Expérimental relatif aux emballages et objets en aluminium rigides et souples issus de la collecte séparée et extraits sur refus de tri, visant à soutenir le tri et le recyclage des petits déchets en aluminium.

Considérant que VENDEE TRI permet de valoriser les petits aluminiums, et qu'un contrat de reprise de ces petits aluminiums a été signé le 30 mai 2018 entre Trivalis et RVM.

Considérant que la candidature de Trivalis a été retenue par Citeo/Adelphe pour participer à l'évaluation du Standard Expérimental relatif aux petits déchets en aluminium et bénéficier du soutien correspondant.

Considérant que le Fonds de Dotation, créé en 2014 par Nespresso, a décidé d'apporter un soutien aux collectivités qui mettront en place le Standard Expérimental, en complément du soutien financier apporté par Citeo/Adelphe.

Considérant que, dans ce cadre, Trivalis et le Fonds de Dotation pour le recyclage des petits aluminiums ont signé le 2 mars 2017 une convention de partenariat afin de définir les conditions et modalités du soutien complémentaire apporté dans le cadre de la mise en œuvre du Standard Expérimental relatif aux emballages et objets en aluminium rigides et souples issus de la collecte séparée et extraits sur refus de tri.

Considérant que la convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Considérant que suite aux résultats concluants des expérimentations sur les centres de tri pilotes et de la pertinence du déploiement du Standard Expérimental sur plusieurs centres de tri du territoire, le flux petits aluminiums et souples est officiellement intégré au sein du standard Aluminium issu de collecte séparée à partir du 1er janvier 2019.

Considérant que du fait de cette pérennisation, le Fonds de Dotation propose à Trivalis de signer une nouvelle convention de partenariat qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2022, date de la fin de l'agrément de Citeo/Adelphe.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour ;
- Approuver la convention de partenariat pour le recyclage des petits aluminiums ci-jointe à intervenir avec le Fonds de Dotation,
- Autoriser le Président à signer la convention susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Approuve la convention de partenariat pour le recyclage des petits aluminiums ci-jointe à intervenir avec le Fonds de Dotation,**
- **Autorise le Président à signer la convention susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

- *Création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe*

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en application de la délibération n° D037-COS270318 en date du 27 mars 2018, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires associé à la fonction de chargé des affaires juridiques,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- Charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- Crée un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- Charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

- Création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en application de la délibération n° D037-COS270318 en date du 27 mars 2018, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires associé à la fonction de responsable du pôle des ressources humaines,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- Charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- Crée un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- Charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

- ***Création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe***

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en application de la délibération n° D037-COS270318 en date du 27 mars 2018, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires associé à la fonction de chargé de l'Administration Générale,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- Charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- Crée un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- Charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

- ***Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe***

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en application de la délibération n° D037-COS270318 en date du 27 mars 2018, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires associé à la fonction d'ambassadeur du tri, référent animations scolaires et visites de sites,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Créer un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- Charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- Crée un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- Charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

- Subvention à l'association Trivabien pour l'année 2019

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attribution au bureau,

Considérant que l'association Trivabien, dont les adhérents sont le personnel de Trivalis, a été créée le 10 mars 2005 dans le but d'organiser des manifestations festives et de loisirs et d'obtenir des prix préférentiels auprès de divers organismes entre autres dans les domaines de loisirs et de culture, à l'attention de ses adhérents et de leurs familles.

Considérant que l'association Trivabien sollicite pour l'année 2019 l'octroi d'une subvention pour soutenir son fonctionnement et ses actions.

Considérant que depuis 2016, le bureau a décidé d'allouer à l'association Trivabien une subvention annuelle de 9 620 €.

Considérant la stabilité de l'effectif du syndicat.

Considérant les projets de l'association et l'objet de ses actions,

Considérant également le projet d'action de l'association en faveur de l'association « Et Paul et Zoé » pour le financement d'un véhicule adapté aux handicaps, pour lequel une subvention complémentaire de 1000 € pourrait être apportée par la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Accepter de verser une subvention d'un montant de 10 620 € à l'association Trivabien pour 2019.
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- **Accepte de verser une subvention d'un montant de 10 620 € à l'association Trivabien pour 2019.**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.**

Bureau du 5 février 2019

▶ **Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 5 février 2019.**

1 – Passation d'avenants

Le bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
2015_M056	Prise en charge, transport, déchargement et/ou transfert et/ou traitement de déchets ménagers sur le département de la Vendée	11	LOT 1 : Prise en charge, transport et déchargement d'ordures ménagères, d'emballages, de multi-matériaux, de tout-venant, de refus de compostage et de refus de tr	GRANDJOUAN SACO	Afin de limiter l'exportation des ordures ménagères résiduelles et d'optimiser le taux de remplissage des TMB et de l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme, notamment pendant la phase de travaux sur le site de Trivalonne (mars - avril 2019), des lignes de prix de transport ont été ajoutées au Bordereau des Prix Unitaires. L'avenant porte sur l'ajout des lignes de prix suivantes : **6- Transport depuis le site de Trivalonne** 6.9 Part proportionnelle de transport d'une tonne d'ordures ménagères de Trivalonne ou du centre de transfert Rousseau vers l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme Prix à la Tonne : 13,10 € HT **8- Transport depuis le site d'Angles** 8.5 Part proportionnelle de transport d'une tonne d'ordures ménagères du centre de transfert d'Angles vers le TMB de Trivalandes Prix unitaire à la Tonne : 14,77 € HT **9- Transport depuis le site de Mouzeuil-Saint-Martin** 9.3 Part proportionnelle de transport d'une tonne …/…

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
					d'ordures ménagères du centre de transfert de Mouzeuil-Saint-Martin vers le TMB de Trivalandes Prix unitaire à la Tonne : 12,11 € HT **10- Transport depuis le site de Foussais-Payré** 10.4 Part proportionnelle de transport d'une tonne d'ordures ménagères du centre de transfert de Foussais-Payré vers le TMB de Trivalandes Prix unitaire à la Tonne : 16,15 € HT
2017_M042	Marché global de performance pour la modernisation de l'unité de tri compostage d'OMr (TMB), la conception et la réalisation d'un module de combustibles de substitution résiduels (CSR) et l'exploitation et la maintenance de l'ensemble y compris une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à Saint-Christophe-du-Ligneron	2		GENERALE DE VALORISATION (GEVAL)	L'avenant a pour objet : 1- **Modification de la durée d'arrêt de l'usine pendant les travaux de la TO1** Contractuellement les travaux de modernisation de l'usine de tri compostage d'OMr (TMB) Trivalandes devaient entraîner un arrêt partiel de l'usine pendant 6 semaines et un autre arrêt complet pendant 6 semaines (point 4.2.4 de l'Acte d'Engagement). Afin de faciliter la réalisation des travaux en assouplissant les délais de réalisation, la société GEVAL propose en lieu et place de ces arrêts, de fermer complètement l'usine pendant 9 semaines. …/…

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
					2- Modification du planning de réalisation des travaux de la TO1 Afin de limiter les quantités de déchets à exporter, Trivalis souhaite que l'arrêt de l'usine permettant la réalisation des travaux de modernisation, ait lieu en dehors de la période juillet-août. Ainsi selon le prévisionnel communiqué par la société GEVAL, les travaux auront lieu sur les mois d'octobre et novembre 2019. La durée de réalisation des travaux sur laquelle le titulaire s'est engagé dans le cadre de l'Acte d'Engagement, à savoir 10 mois à compter de la date prescrite sur l'ordre de service de démarrage des travaux de la TO1, est inchangée. Toutefois, les mois de juillet et août sont neutralisés et ne seront pas comptabilisés dans ce délai de 10 mois.
2018_M025	Travaux de démolition et de reconstruction d'un centre de transfert de déchets ménagers sur la commune de Saint-Prouant	1	LOT : 4 Charpente	COPPET	Depuis le 6 février 2017, un nouveau service d'aide à la mobilité bancaire est opérationnel en France métropolitaine. Basé sur un transfert automatisé des domiciliations bancaires, il se substitue à celui mis en place en 2004 et a pour objectif de faciliter la mobilité des particuliers qui ont envie ou besoin de changer de banque. Pour ce qui concerne les marchés publics et dans le cadre de la lutte contre la fraude, il est désormais nécessaire de conclure un avenant. La société COPPET ayant changé de coordonnées bancaires, il convient de les prendre en compte par avenant. L'avenant formalise donc le changement de domiciliation bancaire.

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
2018_M025	Travaux de démolition et de reconstruction d'un centre de transfert de déchets ménagers sur la commune de Saint-Prouant	1	LOT : 5 Couverture, bardage, métallerie	SMAC	Dans le local Caractérisation, afin de faciliter le passage de la table de tri et des bacs roulants pour effectuer les caractérisations, il est proposé de changer la porte 1 vantail par une porte plus large à 2 vantaux. Par ailleurs, afin d'améliorer la circulation d'air permettant une meilleure évacuation des mauvaises odeurs dans les locaux onduleur, caractérisation et ateliers, il est proposé d'ajouter des grilles sur les portes métalliques Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 1 500,00 € HT et nécessitent une prolongation du délai d'exécution d'une semaine. L'incidence financière de l'avenant est la suivante : - Montant initial du marché : 165 147,50 € HT (y compris la variante exigée relative au bâtiment de transfert d'OMr) - Montant de l'avenant 1 : 1 500,00 € HT - Nouveau montant du marché : 166 647,50 € HT - Pourcentage de l'avenant par rapport au montant initial du marché : 0,91 %

2 – Autres décisions

- Subvention à l'association Atout Linge - Soutien au développement du réemploi

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu le programme national de prévention des déchets 2014-2020, approuvé par arrêté ministériel du 18 août 2014, fixant 13 axes stratégiques pour réduire les déchets dont le développement du réemploi,

Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 imposant aux collectivités en charge de la gestion des déchets de mettre en place des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),

Vu la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 22 juillet 2015, fixant des objectifs de réduction de 10 % des déchets en 2020 par rapport à 2010 en kilo par an et par habitant,

Considérant que Trivalis agit depuis sa création pour la réduction des déchets et porte un programme local de prévention depuis 2009 pour le compte des collectivités de Vendée en charge de la collecte en conformité avec le décret n°2015-662 du 10 juin 2015.

Considérant que Trivalis est également lauréat de l'appel à projet Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet depuis le 26 octobre 2015, l'engageant dans une démarche partenariale de réduction des déchets et de développement d'une économie circulaire sur le département.

Considérant que l'association d'insertion Atout Linge dont le siège social est implanté à La Châtaigneraie agit pour le réemploi en transformant des kakémonos, voiles d'ombrages, bâches, vêtements d'équipement de protection individuelle, etc. en sacs, besaces.

Considérant que cette activité contribue à la réduction des déchets et à la sensibilisation du public au réemploi.

Considérant que pour développer cette activité l'association doit investir dans du matériel de confection afin de répondre à de nouveaux marchés et pérenniser ainsi l'emploi.

Trivalis propose de verser un soutien à hauteur de 5 000 € à l'association Atout Linge.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
-Approuver le versement par Trivalis d'une subvention de 5 000 € à l'association Atout Linge,
- Autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- Approuver le versement par Trivalis d'une subvention de 5 000 € à l'association Atout Linge,
- Autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Bureau du 5 mars 2019

▶ **Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 5 mars 2019.**

1 – Passation d'avenants

Le bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
2017_M001	« Fourniture, transport et déchargement de composteurs individuels en bois, en plastique, de bioseaux et de lombricomposteurs. Fourniture, transport, déchargement et montage de pavillons de compostage sur le département de la Vendée »	1	LOT 3 : Fourniture, transport et déchargement de bioseaux	PLASTIC OMNIUM	La société Plastic Omnium Systèmes Urbains a informé Trivalis par courrier du changement de sa dénomination sociale et du transfert de son siège social, suite à la cession de la Division Environnement de Plastic Omnium à des fonds d'investissement. La société SULO France SAS, nouvelle dénomination sociale de la société Plastic Omnium Systèmes Urbains, reprend donc purement et simplement, sans aucune modification, l'ensemble des droits et obligations de la société Plastic Omnium Systèmes Urbains, et ce jusqu'à l'échéance ultime du marché.
2017_M001	« Fourniture, transport et déchargement de composteurs individuels en bois, en plastique, de bioseaux et de lombricomposteurs. Fourniture, transport, déchargement et montage de pavillons de compostage sur le département de la Vendée »	1	LOT 4 : Fourniture, transport et déchargement de lombricomposteurs	PLASTIC OMNIUM	La société Plastic Omnium Systèmes Urbains a informé Trivalis par courrier du changement de sa dénomination sociale et du transfert de son siège social, suite à la cession de la Division Environnement de Plastic Omnium à des fonds d'investissement. La société SULO France SAS, nouvelle dénomination sociale de la société Plastic Omnium Systèmes Urbains, reprend donc purement et simplement, sans aucune modification, l'ensemble des droits et obligations de la société Plastic Omnium Systèmes Urbains, et ce jusqu'à l'échéance ultime du marché.

2 – Autorisation de signature de marchés publics

Le bureau dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 25-I-1° et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, a autorisé le Président à signer les marchés publics suivants :

Marché public 2018_M420 « Travaux d'aménagement des casiers bioréacteurs A8 et A9 et de réhabilitation du casier bioréacteur A7 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Flaive-des-Loups »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a lancé un marché public relatif aux travaux d'aménagement des casiers bioréacteurs A8 et A9 et à la réhabilitation du casier bioréacteur A7 sur l'ISDND de Sainte-Flaive-des-Loups, passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
Monsieur le Président indique que ce marché est décomposé en quatre lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Terrassement, pistes et gestion des eaux
- Lot n° 2 : Etanchéité et drainage par géosynthétiques
- Lot n° 3 : Collecte des lixiviats et réseau de réinjection – réseau biogaz
- Lot n° 4 : Tapis drainant

Il ajoute que pour chaque lot, la durée du marché court à compter de la date de notification, jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. Il précise également que le délai global d'exécution comprend une période de préparation de chantier ainsi qu'un délai prévisionnel d'exécution des travaux par lot.
Monsieur le Président précise que :
⇒ Pour les lots n° 1 à n° 3, la consultation donnera lieu à des marchés à tranches, conformément à l'article 77 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
⇒ Pour le lot n° 4, la consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

A la date limite de remise des propositions, fixée au 1er février 2019 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° du lot	Intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
1	Terrassements, pistes et gestion des eaux	7	CHARIER TP SUD
2	Etanchéité et drainage par géosynthétiques	2	BHD Environnement
		3	SODAF GEO INDUSTRIE
		5	H2O Environnement
3	Collecte des lixiviats et réseau de réinjection – réseau biogaz	1	FBI BIOME
		3	SODAF GEO INDUSTRIE
		4	PRODEVAL
4	Tapis drainant	6	POISSONNET TP
		7	CHARIER TP SUD

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions de l'article 55-I et II 1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Monsieur le Président indique également que :
- Une phase de négociation est engagée avec les candidats pour les lots 1 et 4, et que l'attribution de ces lots sera proposée lors d'un prochain Bureau,
- La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 5 mars 2019 à 9h00 a émis un avis sur l'attribution des lots 2 et 3 du marché et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées, en application des critères de sélection des offres annoncés dans le Règlement de la Consultation :

N° du lot	Intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
2	Etanchéité et drainage par géosynthétiques	2	BHD Environnement	2
		3	SODAF GEO INDUSTRIE	1
		5	H2O Environnement	3
3	Collecte des lixiviats et réseau de réinjection – réseau biogaz	1	FBI BIOME	2
		3	SODAF GEO INDUSTRIE	1
		4	PRODEVAL	3

Considérant que tous les candidats remplissent les conditions de participation,

Considérant l'avis simple de la Commission d'Appel d'Offres sur le classement des offres et l'attribution des marchés,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Admettre les candidatures remises dans le cadre de la présente procédure
- Approuver le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres
- Attribuer les marchés aux soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

N° du lot	Intitulé du lot	Classement	Nom de l'attributaire	Montants estimés en € HT (y compris les tranches optionnelles pour les lots concernés)
2	Etanchéité et drainage par géosynthétiques	1	SODAF GEO INDUSTRIE	221 406.90 €
3	Collecte des lixiviats et réseau de réinjection – réseau biogaz	1	SODAF GEO INDUSTRIE	101 905,50 €

- Autoriser Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés et le charger de procéder à leurs notifications.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- Admet les candidatures remises dans le cadre de la présente procédure.
- Approuve le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres.

- Attribue les lots 2 et 3 du marché aux soumissionnaires classés en 1ère position, pour les montants estimés indiqués ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés susmentionnés à intervenir avec les opérateurs économiques retenus, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à leurs notifications.

3 – Autres décisions

- Convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée

Vu la délibération n°D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération n° D079-BUR020517 portant adhésion de Trivalis à l'association Géo Vendée,

Vu la délibération n° D022-BUR130318 portant adhésion de Trivalis à la convention d'accès à la banque de données de l'association Géo Vendée,

Considérant les statuts de l'association « Géo Vendée » et les tarifs 2019 votés par l'assemblée générale de l'association.

Considérant l'objet de l'association qui vise, entre autres, à l'enrichissement des référentiels géographiques et leur adaptation aux besoins spécifiques des utilisateurs mais aussi à la production et la constitution d'une banque de données géographiques.

Considérant les bases de données accessibles dont le syndicat peut avoir usage.

Considérant les projets du syndicat d'information géographique en matière de déchets qui permettront une meilleure connaissance de l'organisation du service en vue de la recherche permanente de son optimisation en lien avec ses adhérents.

Considérant que Trivalis et l'association Géo Vendée ont signé le 22 mai 2018 une convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée qui s'est achevée le 31 décembre 2018.

Considérant que Trivalis souhaite continuer à utiliser les services de l'association Géo Vendée et notamment l'accès à la banque de données « GV consult », pour les blocs thématiques suivants :
- Réseaux,
- Sécurité,
- Cadre de vie.

Cet accès pourra ultérieurement être complété par l'accès aux autres blocs.

Le Président propose au bureau de renouveler la convention entre Trivalis et l'association Géo Vendée avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019 pour une durée se terminant le 31 décembre 2019 et pour un montant de 3 797,26 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour ;
- Approuver la convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée ci-jointe à intervenir avec Géo Vendée,
- Autoriser le Président à signer la convention susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- Approuve la convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée ci-jointe à intervenir avec Géo Vendée,
- Autorise le Président à signer la convention susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

- Suppression de l'emploi d'ingénieur en chef hors classe créé par délibération n° D09-207 en date du 17 décembre 2009

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Vu l'avis du comité technique en date du 28 février 2019,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en application de la délibération n° D037-COS270318 en date du 27 mars 2018, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'ingénieur en chef hors classe créé par délibération D09-207 en date du 17 décembre 2009 suite au départ en retraite au 1er janvier 2019 de l'agent occupant cet emploi précédemment,

Considérant le recrutement d'un agent par voie de mutation externe le 1er juin 2018 sur le grade d'ingénieur en chef pour remplacer l'agent mis à la retraite au 1er janvier 2019,

Considérant l'absence de besoin au sein du syndicat Trivalis sur l'emploi d'ingénieur en chef hors classe devenu vacant,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- supprimer l'emploi d'ingénieur en chef hors classe, permanent, à temps complet, créé par délibération n° D09-207 en date du 17 décembre 2009,
- charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le bureau :
- supprime l'emploi d'ingénieur en chef hors classe, permanent, à temps complet, créé par délibération n° D09-207 en date du 17 décembre 2009,
- charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence.

- Suppression de l'emploi de technicien principal de 2ème classe créé par délibération n° D299-BUR081211 en date du 8 décembre 2011

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Vu l'avis du comité technique en date du 28 février 2019,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en application de la délibération n° D037-COS270318 en date du 27 mars 2018, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi de technicien principal de 2ème classe créé par délibération D299 en date du 8 décembre 2011 et associé aux fonctions de technicien – pôle élimination des déchets, suite à la mutation externe au 16 juillet 2018 de l'agent occupant cet emploi précédemment,

Considérant que cet agent a été remplacé dans le cadre d'une mobilité interne, par un agent appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques,

Considérant l'absence de besoin au sein du syndicat Trivalis sur l'emploi de technicien principal de 2ème classe devenu vacant,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- supprimer l'emploi de technicien principal de 2ème classe, permanent, à temps complet, créé par délibération n° D299-BUR081211 en date du 8 décembre 2011,
- charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le bureau :
- supprime l'emploi de technicien principal de 2ème classe, permanent, à temps complet, créé par délibération n° D299-BUR081211 en date du 8 décembre 2011,
- charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence.

- Convention d'affectation d'un agent archiviste du centre de gestion de la Vendée à une mission temporaire d'archivage pour le compte de Trivalis

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Vu l'article L. 212-6-1 du Code du patrimoine,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs groupements sont propriétaires de leurs archives et doivent en assurer la conservation et la mise en valeur.

Considérant que Trivalis souhaite opérer un tri, des éliminations réglementaires et un reconditionnement de ses archives.

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée met à la disposition des collectivités territoriales de la Vendée, un service « Conseil Archives » afin de les aider dans la gestion courante de leurs archives

Considérant qu'il est proposé de solliciter l'intervention d'un agent archiviste du service « Conseil Archives » du Centre de Gestion, sur la base des tarifs adoptés par le Conseil d'Administration en vigueur au jour de l'établissement de la présente convention, soit 230 € par journée d'intervention.

Considérant que l'intervention de l'archiviste débutera le 11 mars 2019 pour une durée de 10 journées, soit un coût total de la prestation pour Trivalis de 2 300 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
- Décider de confier au service « Conseil Archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation d'une mission temporaire de tri, d éliminations règlementaires et de reconditionnement des archives de Trivalis selon les conditions techniques et financières définies dans la convention ci-jointe.
- Autoriser le Président à signer la convention à intervenir entre Trivalis et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'archivage assurée par le service « Conseil Archives » du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- Décide de confier au service « Conseil Archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation d'une mission temporaire de tri, d éliminations règlementaires et de reconditionnement des archives de Trivalis selon les conditions techniques et financières définies dans la convention ci-jointe.
- Autorise le Président à signer la convention à intervenir entre Trivalis et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'archivage assurée par le service « Conseil Archives » du Centre de Gestion.

- Charte d'engagement Participation à l'évaluation des démarches de gestion de proximité des déchets organiques

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Vu la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 22 juillet 2015, fixant pour objectif « le développement du tri à la source des biodéchets jusqu'à sa généralisation d'ici 2025 afin que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses déchets dans les ordures ménagères résiduelles »

Considérant que Trivalis est un syndicat mixte départemental compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que dans le cadre de l'exercice de sa compétence, Trivalis exploite, via marché public, des plateformes de compostage collectifs accueillant les biodéchets des ménages et met à disposition de collèges et de communes des pavillons de compostage où les participants déposent leurs biodéchets.

Considérant que, pour accompagner au mieux les collectivités dans leur réflexion pour répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets, l'ADEME souhaite mener une évaluation objective des opérations de compostage de proximité et de l'action des collectivités dans le domaine de la gestion de proximité des biodéchets.

Considérant que Trivalis a été sélectionné par l'ADEME comme collectivité pilote pour participer à cette étude qui portera sur l'évaluation de 10 sites de compostage proposés par le syndicat (plateformes de compostage collectifs et pavillons de compostage).

Considérant que dans ce cadre, une Charte d'engagement doit être signée entre Trivalis et l'ADEME afin de formaliser l'engagement du syndicat à participer à l'étude menée par l'ADEME sur l'évaluation des démarches de gestion de proximité des déchets organiques.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver la Charte d'engagement relative à la participation à l'évaluation des démarches de gestion de proximité des déchets organiques ci-jointe à intervenir avec l'ADEME,
- Autoriser le Président à signer la charte susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité (8 Oui, 0 Non, 1 Abstention) :
- Approuve la Charte d'engagement relative à la participation à l'évaluation des démarches de gestion de proximité des déchets organiques ci-jointe à intervenir avec l'ADEME,
- Autorise le Président à signer la charte susmentionnée ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.